

Ce document est extrait de la base de données
textuelles Frantext réalisée par l'Institut National de
la Langue Française (INaLF)

Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, ou Du pouvoir, du
ministre et du sujet dans la société [Document électronique] / (par le Vte L.-G.-
A. de Bonald)

DISCOURS PRELIMINAIRE

p1

Toute société est composée de trois
personnes distinctes l' une de l' autre, qu' on
peut appeller *personnes sociales*, pouvoir,
ministre, sujet, qui reçoivent
différens noms des divers états de société :
père, mère, enfans, dans la société domestique ;
dieu, prêtres, fidèles, dans
la société religieuse ; *rois* ou *chefs suprêmes*,
nobles ou *fonctionnaires publics*,
féaux ou *peuple* dans la société politique ;
raison métaphysique de la première,
seconde et troisième personne de tous les
temps du verbe dans toutes les langues :
de ce mot, disent les grammairiens, appelé
verbe ou *parole* par excellence,
parce qu' il exprime l' *action*, c' est-à-dire
l' être intelligent, seul être qui *agisse*
puisqu' il est le seul qui fasse sa propre volonté.
Or, l' être intelligent étant l' être social, il est
naturel qu' on trouve dans la société

p2

la raison des règles fondamentales de son
expression ou du discours, comme l' on
y trouve la raison essentielle de son être.
Un homme qui n' a écrit et parlé que
dans des circonstances remarquables, demandoit
en 1789 : *qu' est-ce que le tiers ?*
expression qui désignoit alors en France
la personne du *sujet*. je demande

aujourd' hui : *qu' est-ce que le pouvoir* et le *ministère*, appelés alors en France et encore aujourd' hui dans d' autres états *royauté* et *noblesse* ? et comme la question proposée par cet écrivain annonçait qu' une révolution alloit commencer, la question que je traite annonce qu' une révolution va finir ; car le *sujet* commence toute révolution, et le *pouvoir* la termine ; et c' est là la pensée de Montesquieu, lorsqu' il dit : " les troubles en France ont toujours affermi le pouvoir " . L' auteur de la question *qu' est-ce que le tiers* ? parloit du peuple, et devant le peuple : il calculoit le nombre des hommes

p3

plutôt qu' il n' observait leurs rapports respectifs dans la société. Les passions entendirent ce qu' il ne disoit pas, et même ce qu' il ne vouloit pas dire. Son ouvrage eut une vogue rapide, et accrut l' effervescence. Je parle du petit nombre, et j' en parle au petit nombre. Je considère les rapports sociaux, et non les proportions arithmétiques ; j' attends le succès de mes idées de la raison et du temps. " il faudra du temps, dit quelque part " Duclos, parce que cela est " raisonnable " . Je considère donc le pouvoir dans la société comme l' être qui a le vouloir et le faire pour la conservation de la société, être public dont la *volonté* publique s' appelle loi, quand elle est connue de tous, et dont l' *action* publique, exécution de cette volonté, s' appelle culte dans la religion, gouvernement dans l' état, quand elle est exercée sur tous.

p4

Cette *action* sociale s' accomplit par deux devoirs ou fonctions, celle de juger et celle de combattre ; fonctions publiques ou générales sous lesquelles sont comprises toutes les fonctions

particulières, puisque tout se réduit, pour la société, à découvrir ce que veut la loi, ce que j' appelle juger, et à écarter les obstacles qui s' opposent, au dedans comme au dehors, à l' exécution de la loi connue : ce que j' appelle combattre.

Ces fonctions, étant générales et devant être exercées sur un grand nombre d' individus, et dans une infinité de lieux et de circonstances, ne peuvent être remplies que par un nombre proportionné d' agens, *fonctionnaires* publics, *ministres* du pouvoir, c' est-à-dire *serviteurs*, suivant la force du mot latin *ministrare*.

je n' entends donc pas par *ministres*, les hommes chargés de diriger une partie quelconque de l' administration publique,

p5

guerre, police, finance, etc. : ce ne sont, à proprement parler, que des *secrétaires d' état*, et c' est ce titre qu' ils portoient en France et qu' ils portent encore dans d' autres états. Je n' entends pas non plus, comme dans les anciennes cours de justice, par *ministère public* les fonctions *ensoriales*, exercées près les tribunaux par les *procureurs-généraux*, *solliciteurs-généraux*, et encore par les *accusateurs publics* ; mais j' entends l' ensemble, le corps des hommes qui *jugent* et qui *combattent* par les ordres du pouvoir, pour accomplir sur le sujet l' action conservatrice de la société ; et c' est dans ce sens que l' on dit les *ministres* de la religion ; *ministère public*, *institution* ou plutôt *établissement naturel*, puisqu' on le retrouve sous différens noms dans toute société, et à toute époque de la société ; établissement *nécessaire*, parce que le pouvoir dans la société ne peut pas plus exister sans ministres que la société exister sans pouvoir.

p6

royauté, noblesse, tiers-état, mots proscrits en France, ne s'appliquent qu'à un certain état de *pouvoir*, de *ministère*, de *sujet*, c'est-à-dire qu'à un certain état de société. Mais *pouvoir, ministère, sujet* conviennent à toutes les espèces, à tous les états, à tous les âges de la société, depuis l'état natif ou sauvage, où les plus âgés sont ministres pour *juger*, et les plus jeunes ministres pour *combattre*, jusqu'à l'état civilisé ou naturel, dans lequel, à cause du nombre des hommes, de l'étendue du territoire, de la diversité des intérêts et de la multiplicité des professions, le devoir de *juger* et de *combattre* forme une profession distincte, et l'occupation habituelle, ou la fonction spéciale de certains individus, ou même de certaines familles. Car, dans toute société sauvage ou civilisée, religieuse ou politique, domestique même ou publique, il y a une première personne sociale qui veut l'action productive ou conservatrice des êtres qui forment société, et

p7

qui la *fait* par le *ministère* d'une seconde personne pour l'avantage d'une troisième, terme ou *sujet* de l'action ; ensorte que sans cette hiérarchie de *pouvoir* qui *veut*, de *ministre* qui *fait* par les ordres du *pouvoir*, de *sujet* qui *reçoit*, et qui est le terme de la volonté et de l'action, sans cette *trinité* de personnes (qu'on me permette cette expression nécessaire) on ne peut pas même concevoir une société. Si je me sers des mots *pouvoir, ministre, sujet*, là où il semble que j'aurois dû employer les mots *royauté, noblesse, tiers-état*, c'est parce que ces expressions générales conviennent naturellement à la manière générale dont j'envisage la société, et non par aucune crainte injurieuse à une autorité forte qui ne s'allarme pas d'un mot usité, et indigne d'un écrivain indépendant qui ne redoute pas d'employer un mot nécessaire. Ainsi, je me servirai des mots anciens et particuliers pour exprimer l'état précédent et particulier de la France, et d'expressions

générales lorsque je traiterai de la société en général et de cet ordre de choses sur lequel l' homme, tôt ou tard, finit par s' accorder avec la nature. Et remarquez ici la supériorité réelle et en quelque sorte intrinsèque des expressions générales sur les expressions particulières. *royauté* ne signifie étymologiquement que direction, à *regere*, et cette direction peut être fausse et nulle par conséquent : *noblesse*, à *notabilis*, signifie des personnes qui doivent se faire remarquer par leurs vertus, et elles peuvent n' être remarquables que par des vices : *peuple* a sa racine dans le mot *populare*, ravager, dévaster ; et de là vient que dans le grec, *multitude* est synonyme de *mauvais*, de *méchant*. mais *pouvoir* dit à l' homme qui en est revêtu qu' il ne *peut* que pour *vouloir* et pour *faire* le bien, puisque le mal est

l' action des passions, c' est-à-dire du défaut du pouvoir, de l' impuissance, *impotentia*, *irae*, *amoris*, *impotens*, comme disent les latins, et qu' il cesse réellement de *pouvoir* quand il cesse de *vouloir* et de *faire* le bien. *ministre* ou *serviteur* dit à ceux qui sont dévoués à l' être, qu' ils ne sont établis que pour le service de leurs semblables ; que le caractère dont ils sont revêtus est un engagement et non une prérogative, et qu' ils se méprennent étrangement sur leur destination dans la société, lorsqu' ils se regardent comme élevés au-dessus des autres par la supériorité du rang, tandis qu' ils n' en sont distingués que par l' importance des devoirs. *sujet* enfin dit à tous qu' ils sont le terme d' une action sociale et conservatrice, dont le but est de défendre l' homme des erreurs de sa volonté et de la tyrannie de ses passions, pour le faire jouir de sa véritable liberté, et le conduire à sa nature, qui n' est autre chose que la perfection dont son être est susceptible ;

p10

et que sous ce rapport, l' homme ne pouvant être bon sans être éclairé dans sa volonté et dirigé dans son action, il est vrai de dire qu' il ne peut être libre sans être *sujet*.

je traite donc de la société qui est la science des rapports d' *ordre* entre les êtres moraux, comme les *analystes* traitent des rapports de *quantité* (numérique ou étendue) entre les êtres physiques. *a, b, c, y, x*, leur servent à exprimer la collection même indéfinie des proportions de nombre et d' étendue, et sont par cela même propres à recevoir et à représenter toutes les dénominations de quantités partielles et finies. *pouvoir, ministère, sujet* expriment aussi la généralité, *même l' infini*, dans les rapports possibles entre les êtres qui forment société, et sont susceptibles de dénominations particulières, différentes suivant le génie des langues, l' espèce et l' état de chaque société. On peut pousser plus loin le parallèle.

p11

Comme tout dans l' univers est *être* ou *néant*, l' algèbre a ses quantités positives ou possibles, et ses quantités négatives ou impossibles ; elle opère sur les unes comme sur les autres par des procédés absolument semblables, dont l' analyste apperçoit l' impossibilité par le signe de négation dont ils sont affectés. De même dans le monde social ou moral, où tout est *bien* ou *mal*, on trouve des rapports faux qui divisent les êtres à la place des rapports vrais qui les unissent. On trouve par exemple, des tyrans à la place du pouvoir, des satellites à la place du ministère, des esclaves à la place des sujets ; et l' on a en dernier résultat, une société *négative*, si l' on peut le dire, constituée pour le désordre et la destruction, à la place d' une société *positive*, constituée pour l' ordre et la conservation, et l' on prouve la nécessité de celle-ci par l' impossibilité de celle-là.

Qu' on ne s' étonne donc pas du point de vue, nouveau peut-être, sous lequel

p12

j' envisage les objets ; après tant de siècles de faits religieux et politiques, et tant d' observations sur les religions et les gouvernemens particuliers, il devient nécessaire pour les intérêts les plus chers de l' humanité, de s' élever jusqu' à la contemplation des lois même de l' ordre, et de considérer la société en général, par le même procédé de l' esprit humain et la même raison qu' après avoir long-temps marché dans les sciences exactes, à l' aide de la géométrie linéaire et de l' arithmétique, il est devenu nécessaire pour aller plus loin, de considérer la quantité en général, et d' inventer l' *analyse*. de cette *théorie* simple et dont l' histoire offre à toutes les pages une juste et vaste application, on déduira comme des formules algébriques, des maximes générales par lesquelles on résoudra les problèmes que présentent les événemens de la société, passés et même futurs. Car le monde moral est gouverné comme le monde sensible, par des lois générales et

p13

constantes, qui, dans un temps donné, reproduisent des effets semblables, parce qu' elles agissent par des causes et avec des moyens semblables, et l' homme moral qui, de la pleine puissance de son libre arbitre, et par des volontés particulières et trop souvent désordonnées, contrarie, dans son cours passager, un ordre général dont il ne sauroit troubler l' immuable durée, est semblable à l' homme physique qui se meut à tout instant d' un mouvement particulier, contraire au mouvement général de la planète qu' il habite, sans l' arrêter ni même le déranger, et qu' elle emporte dans l' *espace*, même lorsqu' il se fixe dans un *lieu*. il suit naturellement de cette manière générale de considérer le pouvoir et le ministère dans la société, que je cherche la meilleure constitution possible de l' un et de l' autre, sans avoir égard aux dispositions personnelles des hommes, pouvoir, ministres ou sujets, dispositions

que l' administration seule doit prendre

p14

en considération. Ainsi, la théorie des lois mécaniques calcule d' une manière absolue et générale les mouvemens, les forces et les résistances, et laisse à la pratique de l' artiste à tenir compte de l' imperfection des instrumens et des qualités relatives des corps.

Je regarde donc comme erronée l' opinion, que les lois doivent être accommodées à l' imperfection des hommes et condescendre à leur foiblesse ; tandis au contraire que la loi, règle suprême et inflexible de nos volontés et de nos actions, nous est donnée pour soutenir par sa force notre foiblesse, et redresser nos penchans par sa rectitude. Je crois que les lois foibles ne conviennent qu' aux peuples naissans, et qu' elles doivent être plus sévères à mesure que la société est plus avancée, parce que pour la société, comme pour l' homme, les rapports s' étendent et les devoirs se multiplient à mesure que l' âge augmente. Je pense enfin, que l' homme de la société domestique

p15

ne peut parvenir à la perfection dans les moeurs, qu' autant que l' homme de la société publique parvient à la perfection dans les lois, *perfecti estote*, et que les révolutions, ces grands *scandales* du monde social, résultat *nécessaire* des passions humaines que le pouvoir néglige de réprimer, deviennent entre les mains de l' ordonnateur suprême, des moyens de perfectionner la constitution de la société, et rentrent ainsi dans les lois générales de sa conservation, comme les comètes, malgré l' excentricité de leur orbite, l' apparente irrégularité de leurs mouvemens, et le long intervalle de leurs apparitions, soumises à l' observation et au calcul, rentrent dans les lois générales du système planétaire.

Ce sont donc ces lois générales du monde moral que j' ai cherché à déterminer dans un autre ouvrage dont celui-ci n' est à quelques égards que l' extrait et

p16

l' abrégé, comme Képler et Newton ont cherché à découvrir et à calculer les lois générales du monde physique, lois générales de l' ordre entre les êtres moraux auxquelles la société obéit, même lorsque les passions de l' homme semblent contrarier sa marche et suspendre ses progrès. Ainsi, un corps lancé conserve la tendance à aller en ligne droite, même sous l' obstacle qui le détourne, et reprend sa direction lorsque l' obstacle vient à cesser. Je n' indique donc pas à l' autorité ce qu' elle doit *faire*, la nature *fait* assez ; mais plutôt ce qu' elle doit empêcher, car l' homme fait toujours trop, et j' aurai, ce me semble, bien mérité de la société, si montrant au pouvoir le but auquel il doit tendre invariablement, j' épargne au sujet les hésitations, les tâtonnemens de l' homme qui cherche sa route, la rencontre quelquefois, et faute de la connoître, l' abandonne aussitôt et s' égare le plus souvent. Je n' ignore pas l' éloignement qu' inspire

p17

à des personnes estimables pour tout ce qu' elles appellent métaphysique, l' abus qu' on en a fait de nos jours et qui a produit tant d' erreurs et de crimes. Peut-être aussi qu' une pente secrète au matérialisme, particulière à ce siècle, arrête l' esprit à la considération des effets sensibles et le détourne, même à son insçu, de s' élever à la recherche des causes ; car la métaphysique bien entendue n' est que la science des causes et la connoissance des lois de leur action. Cependant,

p18

je dirai au philosophe chrétien, que
la religion qu' il professe est le plus vaste
système de métaphysique, puisque le
fondement en est la croyance d' une
cause universelle, et quelle métaphysique
plus haute que celle de ses premiers
interprètes, saint Jean et saint Paul ? Je

p19

dirai au philosophe qui rejette le christianisme
pour ne suivre que sa raison
particulière, que tous les hommes à
conceptions, depuis Platon jusqu' à Ch
Bonnet, ont aimé et cultivé la métaphysique.
Or, ce sont les hommes à conceptions qui ont
éclairé le monde, et ce sont
les hommes à imagination qui l' égarent
et le troublent. Au fond, il y a de la
métaphysique dans tous les ouvrages d' esprit,
depuis les méditations de Descartes
jusqu' aux poésies de Dorat, comme il y
a de la mécanique dans tous les ouvrages
d' art, depuis les ancres des vaisseaux,
jusqu' aux mailles imperceptibles des chaînes
de montres. Mais si la métaphysique ne
doit pas se montrer dans les ouvrages
d' imagination, doit-on pour cela trouver
inutile ou dangereux le travail de ceux
qui, rappelant la société à ses élémens,
lorsqu' ils sont oubliés ou méconnus,
remontent jusqu' au principe de son
existence, et indiquent les moyens de sa
conservation ? Notre malheur est d' avoir

p20

voulu constituer la société avec de la
métaphysique des hommes à *imagination*,
de Bayle, de Voltaire, de Jean-Jacques,
d' Helvétius, de Diderot, etc. Etc., au
lieu d' en chercher les bases dans celle de
Descartes, de Mallebranche, de Leibnitz,
de Bossuet, de Fénelon, etc. ; semblables
en cela à un propriétaire qui appelleroit
son vernisseur pour construire la charpente
d' un édifice.
J' ai supposé l' existence d' une cause première

et intelligente contre l' *athéisme*,
opinion absurde, mais sur-tout opinion
désolante, qui ne naît jamais que chez
l' homme enivré par la prospérité, et ne
se répand que chez les peuples abrutis
par l' oppression.

J' ai défendu la nécessité de la religion,
et cependant je connois la défaveur attachée
à cette noble cause, et les efforts
que fait depuis long-temps la démocratie
de la médiocrité pour ébranler le trône
de la raison, si glorieusement occupé
par le génie. Encore un peu de temps,

p21

et ces hommes célèbres par leurs vertus
autant que par l' étendue de leurs connoissances
et la profondeur de leur esprit, qui
d' âge en âge ont soutenu l' existence d' une
cause première l' immortalité de notre être,
et la nécessité de la société de Dieu pour
fonder la société de l' homme, seront estimés
comme les seuls et les vrais sages ; et
l' on s' appercevra enfin que les vers passionnés
de *Zaïre* et la prose brillante d' *Héloïse*
ont fait auprès des imaginations foibles
et crédules tout le succès des sarcasmes
irrégieux et des discussions sophistiques
de leurs auteurs.

J' ai traité à la fois de la société religieuse
et de la société politique, parce
que je crois leur union aussi nécessaire
pour constituer le corps civil ou social,
que la simultanéité de la *volonté* et de
l' action est nécessaire pour constituer le
moi humain. Jusqu' à présent on a considéré
la religion sous un point de vue
particulier, et relativement à l' individu
dont elle doit régler les moeurs : à l' avenir

p22

on la considérera encore sous un
point de vue plus étendu, et relativement
à la société, dont elle doit régler et
sanctionner les lois, en donnant ce qu' on
ne peut trouver ailleurs, une *raison* au
pouvoir de commander, et un motif au

devoir d' obéir.

Et non-seulement la religion (je parle de la religion chrétienne) affermit la constitution des états, mais elle facilite l' administration des peuples, parce que présentant à tous de grandes craintes et de grandes espérances, et réunissant, par les liens d' une charité fraternelle, des hommes que séparent des inégalités personnelles et des distinctions sociales, elle rend le commandement plus débonnaire et la dépendance moins chagrine ; semblable à ces matières onctueuses qui dans les machines compliquées produisent la force sans effort, le mouvement sans bruit, et diminuent les résistances en adoucissant les frottements. C' est là l' incontestable avantage de la

p23

religion sur la philosophie, pour régler l' homme et gouverner la société, et le véritable motif de l' insuffisance de l' une et de la nécessité de l' autre. La philosophie, voisin officieux, qui sans autorité vient s' immiscer dans les affaires de la famille, n' a que des conseils à donner, et se retire s' ils ne sont pas suivis. La religion, comme un père sévère, souveraine dans la maison, y dicte des lois, parce qu' à elle appartient la sanction de toutes les lois, le pouvoir de punir et de récompenser. La philosophie, qui sent l' insuffisance de ses préceptes, avide de domination, met, comme les gens foibles, l' exagération à la place de l' autorité, et nous crie que la vertu porte avec elle sa récompense et le crime son châtiment : elle fait ainsi de la vertu un plaisir, et du vice une fatigue, un mal-aise, rêves subtils du stoïcien, dont s' accommode si bien l' heureux méchant, et qui ne sont qu' une dérision cruelle pour l' homme juste qu' il opprime. La religion, qui n' outre rien,

p24

parce qu' elle peut tout, nous apprend ce

que nous ne sentons que trop en nous-mêmes,
que la vertu est un combat et le
vice une lâcheté : elle place donc hors de
nous et dans un ordre de choses définitif
et inaccessible à nos passions, le prix du
vainqueur et la peine du vaincu ; idées
analogues à nos jugemens ordinaires, puisqu' elles
sont la règle de notre conduite
habituelle envers nos enfans, nos élèves,
nos domestiques, nos subordonnés, dont
nous punissons les fautes, dont nous récompensons
le zèle et la fidélité ; idées
raisonnables, donc utiles, donc vraies, et
vraies d' une vérité nécessaire, indépendante
des faux raisonnemens que nous
suggère un fol orgueil ; idées générales,
qui sont le fondement de la morale universelle,
et dont les conséquences plus ou
moins développées, et trop souvent altérées,
font la religion de tous les peuples.

CHAPITRE PREMIER

p25

*considérations générales sur l' état présent
et futur de la société.*

il s' est élevé de nos jours au milieu de
l' Europe chrétienne, au sein même de la
civilisation, un état indépendant, qui
de l' athéisme a fait sa religion, et de
l' anarchie son gouvernement. Armé
contre la société, cet état monstrueux a
présenté tous les caractères d' une société ;
son souverain a été un esprit prodigieux
d' erreur et de mensonge ; sa loi fondamentale,
la haine de tout ordre : il a
eu pour sujets tous les hommes tourmentés
de passions haineuses et cupides ;

p26

pour pouvoir et pour ministres des êtres
profondément corrompus, ou misérablement
séduits, qui, sous des dénominations,
ou des noms à jamais fameux,
unis par les mêmes sermens, et plus encore

par les mêmes forfaits, ont commandé cette terrible *action* avec tous les moyens du génie, l' ont exécutée avec le dévouement aveugle du fanatisme. à peine cette société de ténèbres a-t-elle été formée, et pour ainsi dire, constituée, que l' opposition *nécessaire* et métaphysique entre la vérité et l' erreur, entre le bien et le mal, qui a commencé avec l' être lui-même, et durera autant que lui, est devenue extérieure et physique, et que la France, où cet état infernal s' est un moment rendu visible, enivrée d' *un vin de prostitution* et comme transportée par une fureur sur-humaine, a envoyé ses principes, ses soldats et ses exemples à l' extinction de toute vérité, au renversement de tout ordre, et menacé de l' état sauvage l' univers civilisé. Le pouvoir de l' anarchie est détrôné, et les armées de l' athéisme ne sont plus ;

p27

mais les exemples survivent aux succès et les principes aux exemples. Une génération a commencé dans la haine du pouvoir et dans l' ignorance des devoirs, elle transmettra aux âges suivans la tradition funeste de tant d' erreurs accréditées, le souvenir contagieux de tant de crimes impunis ; et les causes de désordre, toujours subsistantes au milieu de la société, y reproduiront tôt ou tard leurs terribles effets, si les pouvoirs des sociétés n' opposent à ce profond système de destruction leur force infinie de conservation, si pour rendre à leur action sociale son efficace toute-puissante, ils ne reviennent à la constitution naturelle des sociétés ; si enfin ils ne déploient toute la force des institutions publiques, pour combattre, pour arrêter les funestes effets des institutions occultes. C' est sur-tout en France qu' il est possible, qu' il est nécessaire de ramener le pouvoir et ses ministres à leur constitution

p28

naturelle, c'est-à-dire, de constituer la société. La France a toujours servi de modèle en bien comme en mal aux autres nations ; et seule peut-être en Europe, elle est dans la situation où doit être une société pour se constituer définitivement ou parfaitement, parce qu'elle est, je crois, la seule qui soit parvenue aux limites que la nature a marquées à son territoire. Une nation arrivée à ce point ne doit plus, ne peut plus même avoir d'ambition que celle de s'y maintenir, ni se constituer qu'en état défensif contre l'ennemi du dehors, et plus encore contre l'ennemi intérieur, l'esprit d'orgueil et de révolte qui enchaîné, mais jamais détruit, toujours présent à la société parce qu'il est toujours vivant dans l'homme, entretiendra jusqu'à la fin, dans le sein de la société, comme dans le cœur de l'homme, une guerre intestine et opiniâtre. Car, qu'on ne s'y trompe pas : la société est un véritable état de guerre, de la vérité contre l'erreur, du bien contre le mal, de la nature qui veut la société de tous, contre l'homme qui tend à s'isoler

p29

de la société, ou plutôt à se faire à lui seul sa société, et le nom de *Dieu des armées* que prend l'être créateur et conservateur du genre humain, ne signifie que le dieu des sociétés.

Nous touchons à une grande époque du monde social. La révolution religieuse et politique à la fois, comme l'ont été toutes les révolutions, est une suite des lois générales de la conservation des sociétés, et comme une crise terrible et salutaire par laquelle la nature rejette du corps social les principes vicieux que la faiblesse de l'autorité y avoit laissé introduire, et lui rend sa santé et sa vigueur première.

Ainsi, la révolution rendra au pouvoir en France la force nécessaire pour conserver la société, cette force qu'il avoit perdue à mesure qu'il en avoit méconnu les véritables agens, et quelquefois exagéré l'action. " les troubles ont toujours

" affermi le pouvoir " , dit Montesquieu,
qui observe le fait sans remonter au
principe. Ainsi, la révolution ramenera
l' Europe à l' *unité* religieuse et politique,

p30

constitution naturelle du pouvoir de la
religion, et du pouvoir de l' état, dont
l' a écartée le traité de Westphalie. C' est
en effet dans ce traité à jamais célèbre,
que fut posé pour la première fois, et en
quelque sorte consacré le dogme *athée* de
la souveraineté religieuse et politique de
l' homme, principe de toutes les révolutions,
germe de tous les maux qui affligent
la société, *abomination de la désolation*
dans le lieu saint, c' est-à-dire dans la
société soumise à la souveraineté de Dieu.
Ce fut alors que les chefs des nations,
réunis dans l' acte le plus solennel qu' il y
ait eu depuis la fondation de la société
chrétienne, reconnurent l' existence publique
et sociale de la démocratie politique
dans l' indépendance illusoire de la
suisse et des provinces-unies, et celle
de la démocratie religieuse dans l' établissement
public de la religion réformée et
du corps évangélique, et légalisèrent

p31

ainsi en Europe des usurpations de pouvoir
religieux et politique qui n' avaient
jusques-là reçu qu' une sanction provisoire
et précaire dans des états partiels.
Les traités qui, tôt ou tard, mettront
fin à la guerre présente seront, quelle
qu' en soit l' époque, rédigés dans des
principes tout opposés. On y préparera
l' abolition de tous les gouvernemens
populaciers, la constitution de l' Europe en
grands états, peut-être même le renversement
du mur de séparation, qu' une politique
égarée par des haines de parti, avoit
élevé entre certains peuples et l' ancienne
croyance de l' Europe chrétienne. Déjà,
nous voyons en Angleterre l' opposition

à l' unité religieuse s' affaiblir, en même temps que par l' accession de l' Irlande, et peut-être par d' autres événemens qui se préparent, elle devient plus monarchique. La Russie, lasse du despotisme qui, comme dit Montesquieu, *lui est plus pesant qu' aux peuples mêmes*, s' élève à la constitution *une* et naturelle du pouvoir politique par la loi de la succession récemment promulguée ; et l' on apperçoit en même temps dans son gouvernement des dispositions non équivoques à se réunir à l' unité religieuse, à entraîner peut-être l' Orient dans son retour ; enfin, dans la France même, le pouvoir plus *un* cesse de persécuter la religion plus *une*, en attendant qu' il puisse lui prêter son appui ; et chaque événement de cette époque à jamais mémorable hâte la révélation universelle de cette vérité fondamentale de la science de la société : que *hors de l' unité religieuse et politique, il n' y a pas de vérité pour l' homme, ni de salut pour la société*. le génie le plus vaste, peut-être,

qui ait paru parmi les hommes, Leibnitz, qui vivoit au commencement de ce siècle, et qui, placé entre les revers qui affligèrent la vieillesse de Louis XIV et les troubles qu' annonçoit la minorité de son successeur, osoit au temps du plus grand épuisement de la France, prédire sa grandeur future, et écrire à son ami Ludolphe ces paroles remarquables : " voulez-vous " que je vous dise plus clairement ce que " je crains ? C' est que la France réduisant " sous sa domination tout le Rhin, ne " retranche d' un seul coup la moitié du " collège des électeurs, et que les fondemens " de l' empire étant détruits, le " corps lui-même ne tombe en ruine... " . Leibnitz traçoit dans ses *nouveaux essais sur l' entendement humain* ces lignes non moins prophétiques : " ceux " qui se croient déchargés de l' importune

" crainte d' une providence surveillante
" et d' un avenir menaçant, lâchent
" la bride à leurs passions brutales et

p34

" tournent leur esprit à séduire et à
" corrompre les autres ; et s' ils sont ambitieux
" et d' un *caractère un peu dur*,
" ils seront capables pour leur plaisir
" ou leur avancement de *mettre le feu*
" *aux quatre coins de la terre*, et j' en
" ai connu de cette trempe... etc. (*esp de*
" *Leibn.*) " . c' est-à-dire pour le
perfectionnement

p35

du général ou de la société,
opinion conforme au système de ce
grand homme, à cet optimisme religieux
et philosophique que Voltaire n' a pas
compris et qu' il a ridiculisé, et que tant
d' autres ont soutenu et n' ont pas expliqué.
C' est là, et là seulement cette *perfectibilité*
sociale que nous annoncent, sans
la connoître, des hommes dont les opinions
font rétrograder la société, au
moins par leurs conséquences, jusqu' à
l' état d' ignorance et de férocité, et que
repoussent, sans l' examiner, des écrivains
qui hâtent les progrès de la société, en
défendant contre l' irruption des barbares
les principes de la morale, de la raison et
du goût ; contradiction remarquable et
qui prouve que l' erreur et la vérité ne
sont souvent que le même objet vu de
deux points différens. Certes, les adversaires
de la *perfectibilité* sont excusables
de la méconnoître, lorsqu' elle leur est
présentée par des hommes qui en morale,
en politique, en littérature prennent le
monstrueux et l' *inouï* pour le nouveau,
qui croient avancer, lorsqu' ils ne font

p36

que tourner dans un cercle d' erreurs et de folies renouvelées des grecs, et ne voient de bonheur pour les peuples que les richesses, et de progrès dans la société que les arts.

Je me hâte de passer à l' exposition des principes sur lesquels la société est fondée. Ils sont abstraits comme les principes de toute science : s' ils n' étoient pas abstraits, ils ne seroient pas généraux : s' ils n' étoient pas généraux, ils ne seroient pas principes ; mais l' application sera toujours à côté de la théorie, et les faits particuliers, sans cesse ramenés, rendront sensibles les vues générales.

CHAPITRE II

du pouvoir suprême ou de la souveraineté.

j' appelle pouvoir sur la société l' être, quel qu' il soit, qui *veut* la conservation de la société, et qui *fait* pour sa conservation ; l' être qui manifeste une

p37

volonté, et commande une *action* conservatrice de la société ; l' être, en un mot, qui a, dans la société et pour la société, le vouloir et le faire.

Cette définition convient à toutes les opinions, et elle est reçue par tous les publicistes qui distinguent le *pouvoir* en *législatif* ou qui *veut*, et en *exécutif* ou qui *fait*.

cette définition convient à tous les états de la société, depuis la création elle-même, où un être appelé *Dieu* a, selon les théistes, *voulu* et *fait* toutes choses, *mandavit et creata sunt*, jusqu' à la simple famille, où un être, appelé *homme*, *veut* et *fait* pour la production et la conservation de sa famille.

Dans ce sens, *pouvoir* n' est pas différent de *cause*. de là vient, sans doute, que ceux qui nient l' existence de toute *cause première*, ont une secrète disposition à se soustraire à la dépendance de tout pouvoir public.

Comme l' être qui *pense* et qui *agit* a

seul le *vouloir* et le *faire*, seul il *a*, ou
plutôt seul il est pouvoir, seul il est

p38

cause. Les êtres que nous appelons matériels,
même ceux en qui nous apercevons un instinct
sans *volonté*, et des
mouvements sans *action*, n' ont que des
facultés, et ne sont qu' *occasion* des effets
qui arrivent.

Non-seulement l' être qui pense et qui
agit est seul *pouvoir*, mais il est toujours
pouvoir, par cela seul qu' il est pensant et
agissant. Ainsi, l' homme est toujours et
par-tout *pouvoir* sur lui-même et pour
sa propre conservation, même lorsqu' il
n' est pas pouvoir sur des êtres semblables
à lui.

p39

Ce pouvoir sur soi-même, le premier
et le plus rare de tous, qui place l' homme,
seul de tous les êtres visibles, *dans la*
main de son conseil ; ce pouvoir, égal
chez tous les hommes, et par lequel tous
les hommes, quand ils ne le laissent pas
usurper à leurs passions, sont véritablement
libres et égaux ; ce pouvoir sur soi,
insurmontable à tout autre qu' à Dieu,
qui lui laisse sa liberté, même en triomphant
de sa résistance ; ce *pouvoir* constitue
la dignité humaine, et rend l' homme
semblable à Dieu et supérieur à la matière.
Il est à remarquer que l' homme desire
plus vivement le pouvoir sur les autres,
à mesure qu' il en a moins sur lui-même.
De là les troubles que les méchants excitent
dans la société.

J' ai parlé de Dieu, et ce mot, *signe*
de contradiction, divise les hommes en
deux classes, de *théistes*, qui admettent
l' existence de Dieu, et d' *athées*, qui la
nient ; car où le théiste affirme, l' athée
ne fait que nier : c' est un conquérant qui
ne laisse après lui que des ruines.
Ces deux opinions ont une liaison trop

immédiate avec les questions qui nous occupent, pour qu' il nous soit permis de les passer sous silence.

Les théistes sentent que l' homme est *volonté* et *action*. ils observent en eux-mêmes toute volonté suivie d' une action comme de son effet, et hors d' eux-mêmes toute action déterminée par une volonté comme par sa *cause* : les *effets* sont sensibles, locaux, successifs, et disposés, suivant certaines lois, vers une fin qui est production et conservation. La *cause* ou volonté n' est ni sensible, ni locale, ni successive ; on *idée* la cause, on *imagine* l' effet, c' est-à-dire qu' il fait *image* dans notre esprit, ou qu' il existe en nous une sensation ; car *imaginer* ne

veut dire qu' *imager*. les théistes considèrent autour d' eux, et ils perçoivent par tous les sens un nombre immense d' effets sensibles, *imaginables* par conséquent, locaux, successifs, *ordonnés* aussi vers une fin de production et de reproduction. Ils apperçoivent donc tous les caractères d' une *action* immense, universelle, appelée *univers*, et y *idéent* par conséquent la raison d' une volonté puissante, universelle, cause première de tant d' effets.

Cette conséquence est raisonnable, puisque la raison n' est que la perception du rapport des causes aux effets et des effets aux causes, et qu' elle est bon sens ou génie, selon que les rapports qu' elle perçoit sont vastes, importants, et nouveaux. Cet être volonté universelle, cause première, a été connu de tous les peuples, et exprimé chez presque tous par un signe monosyllabique, signe le plus simple de l' idée la plus générale, c' est-à-dire la plus simple.

Les athées reçoivent aussi par tous les

sens l' *action* des objets extérieurs ; mais ils ne la supposent *point fait* ou *effet*, ne savent même *pas* si elle n' est pas *cause*, et n' y croient *point* de volonté : ils ne pensent, pour ainsi dire, que *négativement*, ce qui appauvrit leurs facultés intellectuelles, au point que jamais découverte utile à la société ou vaste conception n' est sortie du cerveau d' un athée : ils croient *concevoir* une action universelle sans volonté qui la détermine, parce que, dans le vague de la rêverie, ils *imaginent* un mouvement *indéfini* sans impulsion qui le commence ; mais comme la raison humaine, toujours raison, ou conséquente jusque dans ses erreurs, ne sauroit se fixer à une opinion qui contredit le principe fondamental de toute raison, l' éternelle et nécessaire correspondance de l' effet et de la cause, de l' action et de la volonté, les athées, non pas ceux qui affichent leur athéisme, mais ceux qui le raisonnent, tombent inévitablement dans le pyrrhonisme, nient l' effet après avoir nié la cause, nient l' action après avoir nié la volonté, nient l' univers,

p43

nient Dieu, se nient eux-mêmes. Là finit la raison humaine.
Les athées tiennent donc l' opinion *moyenne* entre les théistes qui admettent effet et cause, et les pyrrhoniens qui nient l' un et l' autre, ou plutôt qui doutent s' ils nient ; et l' on peut remarquer dans plus d' un genre que les opinions *moyennes*, qu' on décore quelquefois du nom de *modérées*, germent naturellement dans les esprits *moyens* : " esprits " *d' entre-deux*, dit très-bien Pascal, qui " font les entendus ; ce sont ceux-là qui " troublent le monde " , parce que la vérité n' est pas dans le milieu comme la vertu.
Les hommes, demande l' athée, ont-ils l' idée d' *infini*, d' *immense*, d' *éternel* ? oui. Car ces mots n' auroient pas cours dans le commerce des hommes instruits, et comme ces monnoies étrangères qu' on ne prend que pour la matière, ils ne

vaudroient que par le son, si les hommes
qui se les transmettent habituellement n' y
attachent une idée ; et si ces mots
éternité, immense, infinité, cause première et

p44

leurs semblables ne signifioient pas ce qu' ils doivent signifier, il n' y auroit aucune différence à les prononcer devant des hommes sensés, ou à dire comme le *médecin malgré lui*, quand il veut parler latin, *ossabundus, potarinum, quipsa, milus*. mais les hommes ont-ils toutes les idées, ou plutôt l' idée de tous les attributs de l' infini, de l' éternel, etc. ? Non, sans doute ; comme le paysan qui sait ce qu' est un cercle aussi bien qu' un géomètre, et qui en connoît même quelques propriétés, n' en connoît pas, comme le savant, toutes les propriétés ; comme les géomètres eux-mêmes connoissoient le triangle et ne connoissoient pas tout le triangle avant que l' on eût trouvé la propriété du rectangle connue sous le nom de *quarré de l' hypothénuse*. on voit encore qu' on pourroit classer les athées et les théistes, en hommes à *imagination* qui ne veulent admettre que ce dont ils peuvent avoir la sensation ou l' image, et en hommes à *conceptions* qui admettent tout ce dont ils peuvent *idéer* la raison.

p45

Les athées prétendent donc que l' homme a inventé Dieu comme une épouvantail pour asservir les peuples. On leur a répondu par des preuves tirées de la *nécessité* de l' être, qui ne sont pas à la portée de tous les esprits, ou par la considération de l' univers dont les philosophes ne veulent pas se contenter. On pourroit, ce me semble, aller plus loin et prouver, 1) que l' homme n' a pas pu inventer la divinité, parce que l' esprit de l' homme ne peut combiner que des rapports entre des êtres déjà connus, comme son industrie se borne à varier les formes d' une matière déjà existante ; qu' inventer un être, seroit le créer, et qu' ainsi que l' artiste le plus habile ne diffère plus du mal-adroit qu' en ce qu' il donne à la matière des formes plus heureuses, le philosophe le plus profond ne diffère de l' homme le plus borné qu' en ce que l' un saisit des rapports justes entre

les êtres, et que l' autre les ignore. Et de là vient qu' on a trouvé à la fois chez les sauvages les plus abrutis la connoissance de quelque être bon ou méchant supérieur à

p46

l' homme, et l' ignorance des rapports de l' homme avec la divinité.

2) qu' un homme ne peut pas parler aux hommes d' un être qui ne peut pas être, et être entendu d' eux de manière à régler leurs volontés et leurs actions ; car on ne peut parler aux hommes que de ce qu' ils connoissent : l' homme qui instruit développe les rapports et ne donne pas des idées, et l' on ne peut pas plus faire *idées l' impossible*, que faire *imaginer l' inexistant*.

3) une autre preuve de l' existence d' un être intelligent supérieur à l' homme, preuve plus sensible et dont le développement offrirait un grand intérêt, est tirée du langage des hommes. La métaphysique

p47

moderne a fait un grand pas en prouvant que l' homme a besoin de signes ou mots pour penser comme pour parler ; c' est-à-dire que l' homme *pense sa parole avant de parler sa pensée*, et c' est ce qui fait qu' il s' énonce avec peine toutes les fois qu' il veut rendre dans une langue étrangère ce qu' il pense dans sa langue maternelle. Il en résulte que l' homme n' a pas pu inventer les signes, puisqu' il ne peut inventer sans penser, ni penser sans signes. Ici l' expérience confirme le raisonnement, puisque nous voyons constamment la faculté de parler sans exercice, lorsque la faculté d' ouïr est sans activité. Il faut donc recourir à un autre être que l' homme pour expliquer, non la faculté d' articuler dont les animaux même ne sont pas totalement privés, mais l' art de parler sa pensée, particulier à l' homme seul et commun à tous les hommes ; cette vérité sera

tôt ou tard mise dans le jour qui lui convient.
Depuis long-temps J J Rousseau
y a été conduit en discutant le roman
absurde de Condillac. " la parole, dit-il,

p48

" me paroît avoir été fort nécessaire pour
" inventer la parole " ; et de meilleurs
esprits, plus exercés que le sien à ces
hautes spéculations, Bonnet, Hugh-Blair
et Sicard, conviennent " que les philosophes
" n' ont fait encore que balbutier
" sur l' objet important de la formation
" du langage " , et pensent, ou que le
créateur a communiqué à l' homme les
éléments du langage, laissant à la société le
soin de les développer, ou, ce qui revient
au même, que le *créateur a fait l' homme*
parlant.

je reviens à la société. Les théistes
la considèrent aussi comme une grande
action, puisqu' elle est *sensible*, locale,
successive, ordonnée, suivant certaines
lois, vers une fin qui est la conservation
des êtres. Toujours conséquens, ils voient
une volonté sociale qui dirige cette action
sociale, une cause qui produit cet effet.

p49

Cette cause, nous l' avons appelée *pouvoir*
suprême ou *souveraineté* ; et ici naît
le dogme de la souveraineté de Dieu,
selon les uns, *potestas ex deo est*, et
celui de la souveraineté de l' homme ou
du peuple, selon les autres : opinions
célèbres, exclusives l' une de l' autre,
puisque la raison dit qu' on ne peut pas supposer
une cause première sans lui attribuer
un pouvoir souverain, et que les
faits prouvent que l' opinion de la souveraineté
du peuple a toujours suivi ou
précédé, dans un état, la propagation
de l' athéisme.

S' il y a des athées qui rejettent la
souveraineté du peuple, et des théistes qui
l' admettent, c' est que les hommes, rarement
conséquens, sont presque toujours

meilleurs ou pires que leurs opinions.
Les théistes qui ne placent pas la
souveraineté dans Dieu, sont les *déistes*, qui
ont un nom commun avec les théistes, et
des principes communs avec les athées ;
semblables à ces petits princes qui, placés
entre des puissances belligérantes, sont
tantôt pour l' une, tantôt pour l' autre,

p50

et périssent par toutes deux. Les déistes
admettent le dieu créateur, et rejettent
le dieu conservateur et législateur. C' est
encore là une opinion *moyenne*.
les théistes, ou plutôt le théisme place
donc le pouvoir suprême sur les hommes
en société, hors des hommes dont il doit
régler la volonté et diriger les actions,
tel que ce célèbre mathématicien qui, pour
soulever la terre, demandoit un point
d' appui placé hors de la terre ; et l' athéisme
place le pouvoir suprême sur
les hommes dans les hommes mêmes qu' il
doit contenir, et veut ainsi que la digue
naisse du torrent.
Le germe de cette dernière opinion est
dans une idée fausse sur la société ; idée,
au reste, qui devoit naître dans un siècle
d' *agio*, et chez des esprits que la cupidité
a dirigés tous vers les spéculations
mercantiles. On a joué sur les mots, et
comparé la société politique, société
nécessaire, à une société de commerce, qui
n' est qu' une association contingente et
volontaire, et l' on a prétendu que les
hommes avoient mis en commun leurs

p51

intérêts sociaux, comme ils y mettent
leurs *intérêts* pécuniaires, leur *être* comme
leur *avoir*. mais ces politiques de comptoir,
qui abondent en Europe, n' ont pas
fait attention que, dans une association
commerçante, les hommes mettent en
commun de la cupidité pour la satisfaire
et de l' argent pour en gagner, au lieu
que dans la société, ils mettent chacun

leur cupidité, leur orgueil, leur ambition,
leurs passions enfin, et qu' il doit
en résulter un désintéressement général,
une obéissance générale, une modération
générale, une raison générale enfin qui
comprime toutes les passions, et les passions
de tous.

Et qu' on ne dise pas que si les hommes
portent dans la société leurs passions, ils
y portent aussi leur raison et leur bonté ;
car s' ils avoient seulement autant de raison
que de passion, c' est-à-dire autant de force
qu' ils ont de foiblesse, ils n' auroient besoin
d' aucun culte, d' aucun gouvernement,
d' aucun état public de société. Mais la
société publique est le moyen nécessaire
de la conservation du genre humain,

p52

puisque' en elle est le pouvoir qui réprime
les passions destructives des hommes. La
société est donc réglée et ordonnée par
la raison de l' être suprême, qui est dans
la société, ou plutôt en qui est la société,
comme dans le créateur des êtres et l' auteur
des moyens nécessaires de leur conservation ;
et bien loin que les hommes
livrés à eux-mêmes eussent consenti à se
placer dans un état qui exige le sacrifice
de leurs passions personnelles ; placés
forcément dans cet ordre social, toujours
antérieur à l' existence de chacun, puisque' il
résulte nécessairement de la multiplication
de tous, ils se refusent à ce sacrifice,
retiennent, chacun à part soi, cette mise
commune, semblables à des associés infidèles,
profitent, pour se nuire les uns aux
autres, des affaires qui les rapprochent,
et s' oppriment réciproquement par-tout
où ils ne portent dans la communauté
que ce qu' ils ont chacun de raison et de
bonté.

Ces deux systèmes sur la souveraineté
dans la société, correspondent parfaitement
à deux systèmes sur la souveraineté

p53

de l' homme sur lui-même ou sur sa
raison : les uns ne donnent d' autre règle
à sa raison que sa raison même ; les autres
lui donnent, dans une loi divine, une
règle supérieure à sa raison.
De là suivent, pour l' homme et pour
la société, deux effets entièrement semblables ;
l' impossibilité de redresser la raison
humaine si elle s' égare, et le peuple
souverain s' il abuse de son pouvoir : et
parce que tout être irréformable est nécessairement
infaillible, puisqu' aucun être
ne peut le faire appercevoir qu' il a failli,
les mêmes philosophes ont été entraînés
à soutenir la rectitude naturelle de la
raison humaine, et l' infaillibilité du peuple,
et en sont venus jusqu' à ces deux
principes, l' un religieux, l' autre politique,
textuellement avancés et hautement
soutenus par les réformateurs religieux
du quinzième siècle et par les législateurs
révolutionnaires du nôtre ; ces deux principes
semblables dans le sens et même
dans les termes, et dont je prie le lecteur
de méditer le parallélisme : l' un,
que la raison des hommes n' a pas

p54

*besoin d' autorité visible pour régler sa
croyance religieuse,*
principe de la révolution religieuse de
Luther et Calvin, qui abolit l' autorité
visible de l' église, et consacre *le sens
privé* et l' inspiration particulière ; l' autre,
*que l' autorité des hommes n' a pas
besoin d' avoir raison pour valider leurs
actes politiques,*
principe de la révolution politique
avancé par Jurieu contre M Bossuet,
et répété dans les mêmes termes à l' assemblée
constituante par des orateurs qui
ont péri victimes de ses conséquences.
Les théistes croient au contraire que
l' intelligence souveraine donne des préceptes
à la raison humaine, et la redresse
si elle s' en écarte ; qu' elle donne des lois
aux sociétés, et les y ramène, si elles
les violent, par les malheurs mêmes qui
naissent de leur désobéissance.

CHAPITRE III

du pouvoir subordonné, appelé proprement pouvoir.

Quoi qu' il en soit des deux systèmes que nous venons d' exposer sur le pouvoir souverain de *vouloir* et de *faire* pour la conservation de la société, il est vrai et dans toutes les opinions, que les hommes ne connoissent une *volonté* que par le signe qui l' exprime, et que les sens transmettent à leur esprit, et qu' ils ne reçoivent une *action* que par ses effets sur leurs sens.

Ce sont là les conditions ou lois générales de l' union des deux substances, êtres ou facultés qui constituent l' homme, la pensée et le mouvement, la volonté et l' action, l' ame et le corps ; et si cet ordre étoit dérangé, tous les rapports entre les hommes seroient renversés, toutes les lois illusoires et toute société impossible. En effet, Dieu exécute sa volonté ; il

agit donc par les lois générales qui sont l' expression de sa volonté, comme étant le résultat des rapports entre les êtres créés ; et tant que cette volonté subsiste, il ne peut rien contre ces lois, parce qu' il ne peut rien contre sa volonté. Il y a des lois générales qui gouvernent le monde sensible, ou des corps, et des lois générales qui gouvernent le monde social, le monde des intelligences. Ces lois ne peuvent pas être opposées les unes aux autres, car alors Dieu se contrediroit lui-même ; il n' y auroit plus ni ordre matériel, ni ordre social ; il n' y auroit plus rien : car les êtres ne sont que dans un certain ordre, et en vertu de certaines lois.

C' est une loi générale de l' ordre social ou moral, que l' homme tel que nous le connoissons (et nous ne pouvons pas connoître un homme autre que nous, ni raisonner dans cette hypothèse), que

l' homme, dis-je, connoisse la pensée par la parole qui l' exprime ; et c' est une loi générale de l' ordre physique et du monde des corps, que cette parole soit manifestée par des signes que le son transmet à l' ouïe

p57

ou que des figures tracées présentent aux yeux, et que cette parole soit parlée ou écrite par des êtres semblables à l' homme qui parle ou qui écrit.

Dieu, pour faire connoître à l' homme ses volontés, ne peut donc renverser les lois qui sont aussi ses volontés ; et il n' y auroit plus de société possible entre Dieu et l' homme, si Dieu agissoit par des lois étrangères à la nature de l' homme, et à son état présent ou futur. Dieu fera donc parler ou écrire des hommes pour instruire les hommes ; et de quels autres moyens, en effet, proportionnés à la nature humaine, l' être suprême pourroit-il se servir ? Car, qu' on y prenne garde, l' homme ne peut pas *imaginer* le *moyen* de l' action de la suprême puissance, parce que les sens corporels qui lui transmettent des images et des sensations, n' ont rien de commun avec l' être simple. Mais la raison de l' homme peut *concevoir* la *raison* des volontés de la suprême sagesse, parce que la raison humaine, qui n' est que la perception de la raison des êtres, est non égale, mais

p58

semblable à la suprême raison, *et faite à sa ressemblance*. Dieu ne pourroit donc instruire les hommes par lui-même, et sans la *médiation* d' êtres semblables à l' homme, qu' en parlant lui-même à toute la société, ou en éclairant chaque individu par une inspiration particulière.

1) mais Dieu ne pourroit se faire entendre lui-même et immédiatement de tout un peuple à la fois, sans changer les lois ordinaires des sensations humaines, détruire tout libre arbitre par cette action

humaine, puisqu' elle s' exerceroit sensiblement
sur des hommes, et surhumaine
tout à la fois, puisqu' elle seroit constamment
contre le système de l' homme ; car
comme un peuple s' éteint et se renouvelle
continuellement, il faudroit supposer,
à tout instant et en tout lieu, cette
instruction immédiate perpétuellement
subsistante dans la société pour l' instruction
successive de toutes les générations ;
supposition évidemment inadmissible,
qui, contrariant également la nature de
l' homme physique et l' ordre constant des
communications sociales, place l' homme

p59

hors de la société, ou la société hors du
temps.

" cette intervention extraordinaire,
" dit C Bonnet, ne seroit-elle pas un
" miracle perpétuel ? Et un miracle perpétuel
" seroit-il bien un miracle ? Et
" une pareille intervention seroit-elle
" bien dans l' ordre de la sagesse " ?

2) la supposition que Dieu fasse connoître
ses volontés sociales ou générales
à chaque individu par une inspiration
particulière, laisse la société sans garantie
contre l' enthousiasme qui raconte des
visions, ou la fourberie qui en invente ;
et ce moyen individuel et privé ne peut,
sans contradiction, être proposé pour
règle à la société. C' est ce qui a perdu
les sectes protestantes qui, à la place
d' une autorité visible *parlante* et *écrivante*
qu' elles ont rejetée, ont érigé le
sens privé et l' inspiration particulière en
loi générale et constante de la société ;
fanatisme insensé, qui peut consacrer
toutes les visions et légaliser tous les
forfaits !

Les deux moyens de communication

p60

immédiate de Dieu aux hommes, que
nous venons d' exposer, ou d' une pensée
sans parole et par inspiration à chaque

homme, ou d' une parole de l' être incorporel, entendue *immédiatement* par des êtres corporels, sont donc également contraires aux lois générales de l' ordre présent et dans lequel nous vivons. Ils ne sont donc pas ; et c' est proprement du fanatisme, que de supposer entre les êtres, comme le fait J J Rousseau, des moyens de communication hors de l' ordre naturel et constant. " ce que Dieu " veut qu' un homme fasse, dit-il, il ne le " lui fait pas dire par un autre, il le lui " dit lui-même, et l' écrit au fond de " son coeur... " .

Il y a dans ce passage autant d' erreurs que de mots. Où sera donc la règle publique et sociale des actions humaines ? Chaque homme sera donc *juge de ce qui est écrit au fond de son coeur*, puisque seul il y peut lire. Et sur quelle loi la société pourra-t-elle juger celui à qui Dieu *a parlé lui-même*, ou condamner des actions dont l' homme assurera avoir lu l' ordre

p61

écrit au fond de son coeur ? comment dans un état, les tribunaux jugeroient-ils les coupables, si le prince n' eût intimé à ses sujets les lois, qu' en parlant à l' oreille de chacun d' eux ?

Les sophistes, comme *Toussaint* et *Helvétius*, qui ont nié le pouvoir du père et les devoirs des enfans, et J Jacques lui-même qui a étouffé les sentimens paternels, n' avoient donc sur ce premier objet des affections de l' homme et de ses obligations, *rien d' écrit au fond de leur coeur ?* cette *écriture* peut faire *image* dans une déclamation et arrondir une phrase, mais on ne fonde pas la société sur une métaphore, et le christianisme qui entend bien mieux les intérêts de la société, et l' ordre des relations des êtres entre eux, loin de nous livrer chacun à notre *sens privé* et à nos inspirations personnelles, nous défend d' écouter les révélations *même d' un ange*, si elles étoient contraires à la parole ou à l' écriture, expression publique de la volonté du souverain, manifestée à la société. Cette théorie des lois générales de l' ordre

moral de l' univers sur lequel je me suis étendu à dessein, est la considération la plus vaste que la méditation puisse offrir aux pensées de l' homme. Le sentiment de la constante régularité de cet ordre général est le fondement de tout ordre particulier dont l' homme ici bas est l' instrument, quand il n' en est pas le ministre, et qui fait que l' homme domestique *travaille* avec la certitude de recueillir le fruit de son labeur, et que l' homme public *agit* avec la certitude qu' il résultera du bien de son action. Je sais que des chrétiens plus pieux qu' éclairés craignent d' ôter quelque chose à la puissance divine, s' ils ne lui accordent que d' être souverainement absolue, et qu' ils voudroient encore qu' elle fût perpétuellement arbitraire ; ils s' indignent dans l' amertume de leur zèle ou dans l' impatience de leur humeur, de voir luire le soleil sur les méchants comme sur les bons ; ils voudroient faire descendre le feu du ciel sur les villes coupables, et qu' une catastrophe générale punît des désordres particuliers ; mais le vrai philosophe

franchit par la pensée le court espace des lieux et des temps ; il voit l' ordre éternel, universel, *nécessaire*, dominant tout ce qui est temporaire et local, et l' homme rebelle à ces lois constantes, ramené à l' ordre par le châtement, s' il n' y est pas revenu par le repentir. Les sophistes qui abusent de tout ont dit, et sous toutes les formes, que la prière que l' homme adressoit à la divinité étoit inutile ou même absurde, puisqu' elle ne pouvoit changer les lois générales de l' univers. Sans doute, l' homme religieux ne demande pas à l' être suprême de suspendre la marche des lois générales, mais d' arrêter les effets de ses passions et de celles des autres qui l' empêchent d' être en harmonie avec ces mêmes lois générales qui vont à la vérité sans lui, mais hors desquelles il ne peut lui-même vivre bon

et heureux. Or, cette demande est raisonnable ;
parce que les passions humaines
peuvent être changées ou comprimées ;
puisqu' elles ne sont réglées par aucune
loi, et qu' elles agissent même contre
toutes les lois. Dieu, dira-t-on, connoît

p64

nos besoins. Sans doute, mais il veut que
nous les connoissions nous-mêmes, puisque
c' est la première condition nécessaire
pour être soulagé ; il veut sur-tout, que
nous implorions son secours, et ce rapport
du sujet au pouvoir est lui-même
une loi générale de l' ordre social, comme
le rapport du pouvoir au sujet. Au reste,
il est conséquent que ceux qui nient que
Dieu ait parlé aux hommes, ne veuillent
pas que l' homme parle à la divinité,
et qu' ils ne connoissent plus de devoir,
là où ils ne voient pas de *pouvoir*.
Dieu emploie donc des moyens dans
l' ordre de la nature humaine, pour intimor
aux sociétés humaines ses volontés
suprêmes ; il se sert d' un être humain
pour parler aux hommes, parce qu' il est
naturel, c' est-à-dire dans l' ordre des
communications établies, qu' *un* homme parle
pour que *tous* entendent, qu' *un* homme
commande pour que *tous* obéissent ; et
il est naturel encore et conforme aux perceptions
de notre raison, que cet homme
envoyé de Dieu pour instruire ses semblables,
accrédite auprès d' eux sa mission

p65

divine, et que toujours conformément à
la *nécessité* de la correspondance entre la
volonté et l' action, il paroisse le ministre
d' une action divine, puisqu' il s' annonce
comme l' organe des volontés divines.

p68

Ainsi *nécessité* (on sait que ce terme

ne signifie en philosophie que la conformité aux rapports naturels des êtres), *nécessité*, 1) que le souverain donne la *mission*, 2) que le pouvoir *parle* en son nom, 3) que les sujets *entendent* ses ordres ; trois lois générales, résultat des

p69

rapports de la nature physique et morale des êtres : donc trois vérités nécessaires, relatives l' une à l' autre, et absolument inséparables, que le plus profond interprète de la science de la société renferme toutes sous cette conclusion courte et pressante : *la croyance vient de l' ouïe. comment entendront-ils, si on ne leur parle ? comment leur parlera-t-on, si l' on n' est envoyé ?*

Le peuple aussi, quand il exerce sa prétendue souveraineté, envoie des hommes qui se prétendent organes de ses volontés et ministres de son action, des hommes à qui il permet de *vouloir*, et sur-tout *de faire*. Dieu à cause de *l' incorporité* et de la simplicité de son être, n' agit pas immédiatement et sans *médiateur*, sur l' homme sensible ; le peuple par la raison contraire et à cause de sa multiplicité même, ne peut être entendu quand il parle, ni *faire* quand il se meut ; et si les hébreux persuadés de la disproportion de l' action immédiate de la divinité à la foiblesse des organes humains, craignoient, nous dit leur historien, que

p70

Dieu leur parlât lui-même *de peur qu' ils ne mourussent*, nous savons, par une expérience récente, que la volonté du peuple souverain prononcée aussi du haut *de la montagne*, avec le bruit du tonnerre et le fracas de l' orage, donne infailliblement la mort à la société où elle se fait entendre. Les livres révévés des chrétiens confirment par leurs récits, et le paganisme par ses fables, cette croyance de l' univers, que la divinité incorporelle manifeste sa

présence à la société des êtres corporels,
par l'entremise d'êtres semblables à eux,
et le raisonnement en établit la nécessité,
je veux dire la conformité à
l'ordre constant et aux lois générales de
notre nature.
Ces êtres humains, organes des volontés
souveraines dans la société, et ministres
de l'action souveraine, s'appellent proprement

p71

pouvoir, puisqu'ils ont le *vouloir*
et le *faire* sur la société ; et l'on dit
effectivement le *pouvoir*, en parlant des
chefs visibles de toute société : pouvoir
paternel, ecclésiastique, politique, etc. ;
mais ce *pouvoir* est subordonné au pouvoir
suprême du souverain, Dieu ou
peuple, puisqu'il ne fait après tout, que
manifester sa volonté suprême, et exécuter
en son nom son action suprême.
Or, je vais plus loin, et j'avertis ici le
lecteur de chicaner opiniâtrément le principe,
de peur d'être forcé d'admettre la
conséquence.
Le pouvoir existe donc, sous un nom
ou sous un autre, dans toute société ; mais
j'avance comme un fait : *que l'unité même
physique de pouvoir existe toujours
dans toute société, c'est-à-dire, qu'il
n'y a jamais qu'un seul homme à la
fois qui énonce une volonté, et commande
une action dans la société.*
ainsi le fait prouve l'unité physique,
comme la raison démontre la nécessité
de l'unité morale ; car elle dit, que s'il
y avoit à la fois dans la société deux volontés

p72

et deux actions, il y auroit bientôt
deux sociétés.
Je n'ignore pas que les apparences et
le langage usuel sont contraires à cette
assertion ; mais il faut dans les sciences
morales, comme dans les sciences physiques
corriger le témoignage des sens,
expliquer les apparences, et remonter

aux élémens du langage. " l' homme
" sage, dit le prophète, ne jugera pas
" toujours sur le rapport de ses yeux ou
" de ses oreilles " .

1) à commencer par la société domestique
ou la famille, il est évident
qu' un homme unique est *pouvoir*, et
qu' il ne peut y en avoir deux. Les lois
de la nature physique établissent la nécessité
de cette unité physique et les lois de
la nature sociale qu' on appelle les lois
politiques et civiles, sur-tout les lois
romaines, la confirment et l' étendent.
Quelques sophistes ont méconnu le pouvoir
domestique ou paternel, et des lois

p73

rédigées sur leurs systèmes ont porté
atteinte à ce pouvoir, le premier dans l' ordre
du temps, de tous les pouvoirs humains,
et supposant *égaux* entr' eux des êtres
qui ne sont que *semblables*, ont brisé le
pouvoir marital, et affoibli, anéanti même
le pouvoir paternel. Les mêmes hommes
entraînés par les mêmes principes ont
méconnu la nature du pouvoir public,
et comme ils avoient soustrait les enfans
dès l' âge des passions à l' autorité domestique,
ils ont soustrait les peuples à l' autorité
publique dans la crise des révolutions,
en leur permettant de s' insurger
contre le pouvoir, et même de le déposer ; et ils
ont ainsi légalisé la révolte dans
la société domestique, et la révolte dans
la société publique, état affreux, impossible
même de société, et le *nec plus*
ultra du désordre social.
2) l' unité physique de pouvoir est

p74

évidente dans la monarchie, puisque
monarchie ne veut dire qu' *unité de pouvoir*.
il est intéressant de remarquer que
la nature de l' homme-pouvoir est exprimée
à découvert dans les langues des
peuples du nord de notre continent
qui, seuls dans l' univers connu, forts de

la nature et de ses lois, conservèrent la simplicité native de leur langue antique et la sagesse de leur constitution primitive, contre l' *artifice* de la langue des romains et les combinaisons laborieuses de leurs institutions démocratiques. Dans toutes les langues d' origine scytique, celtique, germanique, teutonnes etc. Et depuis la Moselle jusqu' au Kamtschatka, l' homme revêtu du pouvoir public s' appelle *Koenig, King, Kan, Chagan, Kien*, mots qui ont tous pour racine le verbe *koennen* qui dans leur langue signifie *pouvoir*, et que ces peuples disent familièrement l' *homme qui peut*, comme nous disons, emphatiquement, *potentat*. il n' est pas inutile d' observer que ces langues paroissent n' être que les divers dialectes d' une langue extrêmement

p75

ancienne de la haute Asie : berceau des hommes et des sociétés. L' étymologie et la remarque sont de Leibnitz.

3) l' unité physique de pouvoir est certaine même dans les états populaires, aristocratiques ou démocratiques ; car c' est au fond le même gouvernement. Le nombre des hommes qui prétendent au pouvoir ou l' exercent, peut importer beaucoup à la tranquillité d' un état, mais il ne change rien à la nature de sa constitution.

J' ai honte d' énoncer une vérité aussi simple : mais à travers toutes les formes dont se compose la législation dans un état populaire, le nombre de ses députés et le *parlage* de ses orateurs, je ne vois *qu' un* homme qui propose une loi et des hommes qui l' acceptent ; car si deux vouloient la proposer à la fois, il faudroit de nécessité physique, *donner la parole* à l' un et l' ôter à l' autre. Une assemblée législative n' est donc à la lettre et physiquement qu' une *loterie* de pouvoir où on le tire à chaque délibération. L' avis qui prévaut et qui passe en loi, est une *volonté* qui dirige

p76

l' *action* du gouvernement. Celui qui l' a émis a donc eu réellement, dans ce moment et pour cette circonstance, le *vouloir* et le *faire*. il a donc été le *pouvoir* du jour et du moment, et que le *vote* ait été public ou secret, qu' on ait voté par *appel nominal* ou par *assis et levé*, il a prononcé entre les votans, comme le *roi en son conseil*. quand un homme propose une loi et qu' un autre la combat, le pouvoir est incertain entre eux ; et s' il la modifie, et que la loi passe avec la modification, ce sont deux pouvoirs qui se sont rapidement succédés, puisque ce sont deux volontés qui sont chacune devenues *loi*.

voilà pourquoi toute assemblée doit être en nombre impair, ou avoir la faculté de s' y réduire en cas de partage, et qu' on suppose même ce nombre impair là où il n' est pas, en supposant un votant qui n' existe point, ce qu' on appelle donner à quelqu' un la voix prépondérante ; car le nombre impair est celui où l' *unité* excède, *domine* : sans cela, cent mille opinions pourroient ne jamais devenir

p77

une volonté, cent mille bras ne jamais faire une action, et cent millions d' hommes ne jamais former une société. C' est ce que dit ou veut dire Montesquieu : " le " peuple est monarque par ses suffrages, " qui sont ses volontés. Ce monarque a " toujours trop ou trop peu d' action : " quelquefois avec cent mille bras il " renverse tout, quelquefois avec mille " pieds il ne va que comme un insecte " . On voit la raison des troubles éternels dont les états populaires sont agités. *là où chacun peut à son tour être pouvoir, il est impossible que plusieurs à la fois ne veuillent être pouvoir.*

4) l' unité même physique de pouvoir existe nécessairement dans la société religieuse,

p78

ou la société de Dieu et de l'homme ; car en admettant l'existence de l'un et de l'autre, il y a entre l'être volonté et action infinies, et l'être volonté et action finies, similitude ; donc rapports, inégalité, donc dépendance ; rapports et dépendance, donc société. Il est évident que toutes les religions publiques, et même les sectes qui ont paru sur la terre soit avant, soit depuis la religion chrétienne, les sectateurs de *Moïse*, de *Zoroastre*, de *Confucius*, de *Mahomet*, de *Manès*, d' *Arius*, d' *Eutychès*, de *Montan*, de *Jean Huss*, de *Luther*, de *Calvin*, etc., reconnoissent tous *un homme* pour fondateur, législateur, réformateur : car tous ces mots ont ici le même sens, soit qu'il se soit dit inspiré de Dieu, soit que ses disciples lui aient cru des lumières supérieures à celles des autres hommes ; et même nos philosophes sont les échos de *Spinosa*, de *Bayle*, de *Voltaire*, de *J J Rousseau*, d' *Helvétius*, etc. Par-tout enfin l'homme qui soumet la volonté des autres hommes à ses opinions religieuses ou politiques,

p79

et leur action religieuse ou politique au culte ou au gouvernement qu'il établit ; cet homme, dis-je, a le *vouloir* et le *faire* sur d'autres hommes ; et quelque soit son nom, son rang et son titre, il rend les autres hommes sujets de son pouvoir. Cette unité physique de pouvoir, cet être humain existe dans la religion chrétienne, que ses *fidèles* regardent comme le développement et la perfection du théisme ; et ils ont, à ce sujet, une croyance fort ancienne et fort répandue. Cette croyance a une raison ; car rien n'est sans une raison d'être, et voici celle qu'ils en donnent. Le pouvoir existe comme un rapport entre le souverain et le sujet, pour les unir tous deux, les rendre *uns* de volonté et d'action, en conformant la volonté foible, imparfaite, variable, contingente du sujet à la volonté parfaite, générale, nécessaire du souverain, et rendre l'action

conservatrice du souverain réellement
présente et sensible au sujet.
Le pouvoir est donc *milieu, moyen,*
médiateur, car tous ces mots sont synonymes

p80

entre le souverain et le sujet ;
lien de l' un à l' autre, il doit *participer*
de l' un et de l' autre ; il doit être l' un et
l' autre, pour les unir tous deux : et
comme la raison conçoit qu' un corps peut
seul être moyen de *continuité* entre deux
corps, elle dit avec la même clarté qu' un
être esprit et corps peut seul être moyen
d' *union* entre un esprit et des êtres
esprit et corps. Ici le souverain est *Dieu*,
le sujet est *homme*, le pouvoir sera donc
dieu-homme rapport du souverain au
sujet, non pas *forcé*, mais *nécessaire*,
c' est-à-dire, conforme aux rapports naturels
entre les êtres dans la société, et
aux lois générales de leur union. Mais
si la raison de l' homme semblable à la
raison suprême conçoit la raison de cet
être divin, ses sens, trop disproportionnés
à la puissance infinie, ne rapportent rien
à sa pensée qui puisse lui faire *imaginer*
le moyen de cette prodigieuse opération.
Tel est l' être *dieu-homme*, que les chrétiens
reconnoissent et révèrent comme
le législateur et le pouvoir de la société
générale ou *catholique*, suivant la force

du mot grec *être-lien*, ou *médiateur*
entre deux êtres, *mediator unius non est* ;
entre deux êtres *semblables*, mais *inégaux*,
qui puisse les *unifier* en quelque
sorte en *divinisant* l' homme et *humanisant*
Dieu même, c' est-à-dire, en rendant
les volontés humaines conformes à
la volonté divine, et l' action divine ou
le culte, semblable en quelque sorte à
l' action humaine, sensible et extérieure
comme elle, *in similitudinem hominum*
factus et habitu inventus ut homo, qui
fasse ainsi, que l' homme connoisse Dieu
ou répare le crime de l' avoir méconnu,
empêche que Dieu par l' opposition nécessaire,
invincible qu' il a à toute imperfection
ne détruise l' homme, et conserve
ainsi *rédempteur*,
réparateur, *libérateur*

p82

de l' homme, Dieu à l' homme
et l' homme à Dieu.
Les chrétiens soutiennent que cette
croyance *inimaginable* dans ses moyens,
est non seulement compréhensible ou
raisonnable dans ses motifs, *rationabile*
obsequium, mais qu' elle est même
profondément philosophique, parce qu' elle
est parfaitement conforme aux rapports
naturels, ou à la raison des êtres, dont
la perception claire ou obscure, bornée
ou infinie, forme, ou plutôt est la raison
humaine et même la raison divine.
Il y a donc (je ne parle encore que
de la société religieuse), un pouvoir divin
et des pouvoirs humains, comme il y
a une souveraineté de Dieu et une souveraineté
de l' homme.
La société soumise au pouvoir divin
sera forte et durable ; celle soumise au
pouvoir de l' homme sera foible et variable :
là, selon les chrétiens, est la raison
de l' imperturbable fixité de la religion
chrétienne, de son insurmontable et tranquille
résistance à toutes les persécutions
et à la plus destructive de toutes celles

p83

du temps, du développement successif
des vertus qu' elle enseigne, et du perfectionnement
de tous les peuples qu' elle
éclaire, et la raison des éternelles variations
des sectes et de leur disparution
insensible. En effet, la société doit être
impérissable là où le pouvoir est immortel,
et elle doit être changeante et périssable
là où le pouvoir peut finir et n' est
que celui des hommes. Celle-ci est à peine
formée, qu' elle est en proie à la rivalité
des hommes qui aspirent au pouvoir, et
qui, avec un droit égal à *vouloir* et à
faire, se croient tous des talents
supérieurs pour *vouloir* et pour *faire*, et ne
reconnoissent aucun arbitre public de
leurs droits, aucun juge légal de leurs
talens, aucun régulateur certain de leurs
opinions, puisque le *sens privé* et
l' inspiration particulière sont des dogmes
fondamentaux de leur société. Ces sectes
peuvent se prolonger, mais elles ne sauroient
s' affermir : l' imperfection de ces
pouvoirs humains entraîne nécessairement
vers le néant la société qu' ils ont fondée.
Avec le temps, on juge le législateur ;

p84

l' enthousiasme se refroidit, l' illusion se
dissipe, l' homme seul reste et paroît, et
comme fait dire Voltaire au plus célèbre
de ces fondateurs de religions humaines :
mon empire est détruit si l' homme est reconnu.
Or, ce sont des faits ; et déjà l' Europe
voit la religion chrétienne renaître, pour
ainsi dire, de ses cendres, et les sectes
rivaes descendre lentement au tombeau.
L' indifférentisme introduit par la philosophie ne
tuera que l' erreur.
Il nous reste quelques réflexions à faire
sur le système social des chrétiens.
Ce système s' accorde parfaitement avec
ce que nous avons dit de l' origine du
pouvoir, organe des volontés du souverain,
et ministre de son action, puisque
l' homme-dieu, que les chrétiens révèrent
comme le législateur et le *pouvoir* de leur
société, dit en mille endroits, en parlant
de lui-même, *qu' il n' enseigne rien que
ce qu' il a appris de son père ; qu' il ne*

fait pas sa volonté, mais la volonté de celui qui l' a envoyé ; et ailleurs, que tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la

p85

terre ; et que les premiers et les plus savans interprètes de sa doctrine, ministres de son pouvoir, disent de lui en mille manières, que toute paternité (c' est ainsi qu' ils appellent le pouvoir) tire son nom et son titre de lui au ciel et sur la terre ; c' est-à-dire qu' il est la source et le type de tout pouvoir divin et humain.

Ici se présente d' elle-même une réflexion d' une haute importance.

La raison ne peut pas admettre le système des chrétiens, et supposer au milieu de la société des êtres pensans, un pouvoir pareil à celui d' un homme-dieu parlant et agissant dans la société au nom de Dieu même, sans observer des effets généraux, proportionnés à la grandeur et à la perfection d' une cause aussi générale. Si ce pouvoir n' a pas toujours été réellement présent à la société, son influence, depuis qu' il a daigné se manifester aux hommes, a dû être sensible sur le perfectionnement de la société et le sort de l' humanité même. La question ainsi posée se réduit à des faits sociaux ou généraux, c' est-à-dire extérieurs et visibles. Or, on

p86

peut avancer comme un fait évident de nos jours, après la longue expérience que l' univers a faite du christianisme, comme un fait dont la certitude est une démonstration historique de la vérité de la religion chrétienne, qu' à considérer les temps anciens et modernes, il y a oppression de l' humanité dans toute société politique et religieuse où il n' y a pas connoissance, adoration et culte de l' homme-dieu. qu' on y prenne garde : je dis l' humanité, et non pas l' homme ; c' est-à-dire que l' oppression est dans les lois, même lorsqu' elle n' est pas dans les moeurs ;

qu' elle est dans l' état public (religieux ou politique) de la société, même lorsqu' elle n' est pas dans son état domestique ou dans la famille : ce qui veut dire que l' oppression de toutes les foiblesses de l' humanité, de la foiblesse du sexe par le divorce, la polygamie, la prostitution religieuse ; de la foiblesse de l' âge, par l' exposition publique ou le meurtre des enfans, les amours infâmes, etc. ; de la foiblesse de la condition, par l' esclavage, les jeux sanglans de l' arène, la mutilation,

p87

les sacrifices de sang humain, l' antropophagie, l' oppression morale, par les absurdités de l' idolatrie, du mahométisme, de la divination, des sortilèges (car les peuples toujours deviennent crédules en cessant d' être croyans) ; que toutes ces oppressions, dis-je, ont pesé légalement et sans réclamation, et pèsent encore sur l' humanité, toutes à la fois ou seulement quelques-unes, dans toutes les nations qui n' ont pas été ou qui ne sont pas chrétiennes, et même *se retrouvent et s' apperçoivent encore aujourd' hui, quoique sous des formes plus adoucies, chez tous les peuples qu' une fausse philosophie a écartés de la pureté et de la perfection du christianisme.* les ignorans qui vont sans cesse exagérant les désordres des chrétiens et les vertus des sages du paganisme, ne s' apperçoivent pas qu' ils ne remarquent des vices chez les chrétiens, que parce que la société chrétienne est essentiellement vertueuse, comme ils ne remarquent des vertus ailleurs, que parce que les autres sociétés sont essentiellement vicieuses. En

p88

effet, chez les chrétiens, si le désordre est dans les moeurs, l' ordre est dans la loi sur laquelle l' autorité peut et doit toujours redresser les moeurs : au lieu que chez les peuples idolâtres ou non chrétiens,

lors même que les mœurs sont réglées, le dérèglement est dans la loi à laquelle les mœurs finissent toujours par se conformer ; car la loi corrompt, par ce qu'elle ne défend pas, comme par ce qu'elle ordonne. C'est ce qui fait que chez les romains la loi qui permettoit le divorce triompha enfin des mœurs qui le repousoient. Les anciens disoient : *quid leges sine moribus vanae proficiunt* ? parce que dans leur état imparfait de société, des mœurs devoient corriger les lois vaines, puisqu'elles étoient corruptrices ; et nous devons dire : *quid mores sine legibus...* ? parce que dans notre état parfait de société des lois sages sont et doivent être la règle de mœurs corrompues, puisque l'état public, ou la société régie par les *lois* doit protéger, défendre et conserver l'état domestique ou la société régie par les *mœurs* : et si les mœurs ne sont pas meilleures dans

p89

les états chrétiens, c'est uniquement la faute des hommes dépositaires des lois, règle inflexible des mœurs ; et les révolutions sont à la fois, le résultat nécessaire et le châtement exemplaire de leur négligence. Ainsi, l'enfant chrétien ne naît pas avec plus de lumières que l'enfant idolâtre : l'homme chrétien ne vit pas avec moins de passions que l'homme païen ou mahométan. Peut-être même qu'un plus grand développement de son intelligence et un frein plus présent et plus sévère à ses actions, rendent ses passions plus industrieuses et plus irritées, et augmentent ainsi la force de son âme en ajoutant à l'activité de ses desirs ; mais, la société chrétienne est meilleure que la société qui ne l'est pas, et l'enfant naît et l'homme vit au milieu d'un état de choses où il trouve le pouvoir, c'est-à-dire la volonté qui fait *vouloir* le bien, et la force qui le fait *accomplir*. s'il y a des désordres dans les mariages entre chrétiens, il n'y a pas d'adultère légal ou de divorce ; s'il y a des enfans abandonnés, ou même victimes inconnues de l'incontinence,

il n' y a plus d' exposition publique et d' infanticide *légal*. s' il y a des hommes opprimés par la violence, il n' y a plus d' esclaves par la loi ; s' il y a des rivalités entre les peuples, il n' y a plus, comme l' observe Montesquieu, de droit barbare de guerre ; enfin, s' il y a des passions violentes sur la terre, il n' y a plus dans les états chrétiens de lois injustes et oppressives, hors dans ceux où les doctrines philosophiques les ont introduites, malgré la religion chrétienne.

Je me résume : la souveraineté sur la société est dans Dieu selon les uns, dans le peuple selon les autres. Le pouvoir religieux ou politique sur la société est dans un être humain, organe de la volonté du souverain, et ministre de son action. Ici, J J Rousseau est tombé dans

une contradiction manifeste. " pour que le gouvernement soit légitime, dit-il, il ne faut pas que le gouvernement (c' est-à-dire le pouvoir) se confonde avec le souverain, mais qu' il en soit le ministre. Alors, la monarchie elle-même est république " . Rien de plus vrai. Mais, cet écrivain en faisant du peuple ou des hommes le souverain, et encore de l' homme le pouvoir ou le gouvernement, confond visiblement le pouvoir et le souverain, et détruit ainsi la légitimité du gouvernement qu' il veut établir, au lieu que ceux qui regardent Dieu comme le souverain, et un être humain comme le pouvoir, mettent évidemment entre le souverain et le pouvoir cette distinction qui constitue, selon Rousseau et la raison, la légitimité de la société.

Ici se présente une haute question : le pouvoir est-il institué par les sujets, et y a-t-il entre les sujets et le pouvoir un pacte ou contrat social ? Non. 1) il n' y a pas de pacte social dans la famille entre le père et les enfans qui ne naissent pas

volontairement de tel homme plutôt que de tel autre.

2) il n' y a pas de contrat social dans la société religieuse, ni dans la religion chrétienne où le pouvoir homme-dieu est d' une nature supérieure aux hommes, ni dans les autres religions où l' acquiescement aux opinions d' un homme est involontaire, puisqu' il est l' effet d' une conviction quelconque, coupable sans doute, lorsqu' elle est le fruit d' une ignorance volontaire dans les uns, ou d' une indocilité présomptueuse dans les autres.

3) il n' y a pas de contrat social dans la société politique. 1) il n' y a pas lieu au contrat avant l' institution du pouvoir ; car il faudroit pour cela que l' institution du pouvoir fût arbitraire. Or, le pouvoir est *nécessaire* ; il ne dépend pas de la société de l' admettre ou de le rejeter, puisqu' une société ne peut exister sans pouvoir. Bien plus, une loi, ne fût-ce que celle qui régleroit les formes à suivre pour faire la loi ; un homme, ne fût-ce que celui qui l' auroit proposée,

auroit toujours précédé cette prétendue institution du pouvoir, et le peuple auroit obéi avant de se donner un maître.

bien loin, dit M Bossuet, que le peuple en cet état (sans loi et sans pouvoir) pût faire un souverain, il n' y auroit pas même de peuple.

2) il n' y a pas lieu au contrat après l' institution du pouvoir, puisqu' il n' y a plus alors entre les parties cette égalité nécessaire pour la validité du contrat, et qu' il n' y a plus entre le *pouvoir* et le *sujet* d' autre rapport naturel que celui de la dépendance. Les sujets doivent au pouvoir, mais le pouvoir doit au souverain pour l' intérêt des sujets. La raison des devoirs ne se trouve que dans le pouvoir ; et c' est parce que les pères ne doivent directement rien à leurs enfans, que les enfans ne peuvent directement rien sur

leurs pères, et que Dieu s' est réservé la punition des pouvoirs ; *et je l' exercerai*, dit-il lui-même. Même dans un contrat entre parties égales, les hommes ne se doivent les uns aux autres que parce qu' ils doivent tous également au pouvoir qui a

p94

reçu leurs engagements ; et ôtez Dieu de ce monde, il n' y a plus d' autre raison au devoir que la violence, parce qu' il n' y a plus d' autre titre au pouvoir. Enfin, si l' on prétend que le peuple peut choisir un homme pour le revêtir du pouvoir, il est aisé de répondre que jamais peuple n' a choisi sans une raison qui est elle-même une loi, et presque toujours la plus impérieuse de toutes, la loi des événemens. Mais, même dans ce cas, ou le peuple propose des lois conformes à la nature de la société, et alors ce sont les volontés de l' être suprême qu' il exprime ; ou il propose des lois contre la nature des sociétés, des lois qui sont sa volonté propre, comme le seroit celle de faire passer le pouvoir aux femmes, ou d' en revêtir une partie des sujets, et alors la nature ne ratifieroit pas le contrat, et les troubles qui naîtroient de ces lois mêmes viendroient, tôt ou tard, punir le peuple qui l' auroit proposée, et le pouvoir qui l' auroit acceptée. Le pouvoir est donc préexistant à toute société, puisque le pouvoir constitue la

p95

société, et qu' une société sans aucun pouvoir, sans aucune loi, ne pourroit jamais se constituer. Il est donc vrai de dire que le pouvoir est primitivement de Dieu : *potestas ex deo est*, qui en a mis la *nécessité* dans la nature des êtres, et la règle ou la loi dans leurs rapports. Mais comme il y a une souveraineté de Dieu, et une souveraineté de l' homme, il y a un exercice divin ou légitime du pouvoir, et un exercice humain, vicieux

et purement légal, selon que les lois que le pouvoir porte comme la volonté du souverain, et qui dirigent l' action sociale, sont justes ou injustes, conformes ou non à l' ordre et aux rapports naturels des êtres dans la société ; car une société sans aucune loi seroit une contradiction dans les termes, parce qu' il y auroit impossibilité dans l' idée.
Nous traiterons donc des lois dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV

p96

des lois.

la loi est l' expression de la *volonté* du souverain promulguée par le pouvoir, pour être la règle du sujet.
Elle est donc la volonté de Dieu selon les uns, la volonté des hommes ou du peuple selon les autres, et tous ont raison, en quelque sorte, puisqu' elle est (j' entends la loi juste) la volonté de Dieu *parlée* par l' homme, pour être *entendue* des hommes ; mais la loi a des élémens ou sa *raison*, et c' est ce qu' il faut considérer.
Il existe des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres moraux ou sociaux ; et ces rapports résultent de leur similitude et de leur co-existence.

Entre les êtres physiques, il existe des rapports de distance, d' étendue, de mouvemens

p97

dont l' ensemble forme le système général du monde physique assure sa conservation, et s' appelle aussi la nature des êtres physiques.
Entre les êtres moraux, il existe des rapports d' amour, de volonté et d' action, dont l' ensemble forme le système général du monde moral et social, et maintient l' ordre qui doit régner entre les êtres qui

le composent, " cet ordre, dit Mallebranche, qui est la loi inviolable des esprits " , et qui s' appelle la nature des êtres moraux ; " l' ordre de la nature, dit C Bonnet, est le résultat général des rapports que j' aperçois entre les êtres " .

Ces rapports sont naturels, puisqu' ils sont par cela seul que les êtres sont : ils sont nécessaires, puisque les êtres ne peuvent sans eux être conservés dans l' état propre à leur nature physique et morale.

Ainsi, sans le mouvement qui vivifie, anime et féconde toutes les parties de l' univers matériel, il n' y auroit plus bientôt ni végétation, ni reproduction, ni

p98

vie ; et sans les rapports d' amour, qui unissent entr' eux les êtres intelligens, il n' y auroit plus d' ordre entre ces êtres ni par conséquent de société.

Ces rapports sont donc parfaits, puisqu' ils sont ce qu' ils doivent être pour assurer la reproduction des êtres physiques et l' ordre entre les êtres moraux.

Ces rapports naturels, nécessaires, parfaits sont l' ouvrage de la volonté de Dieu même, qui en créant librement les êtres a produit les rapports nécessaires qui existent entr' eux. Ainsi, le potier ne peut former un vase sans lui donner une figure et un poids quelconques ; et en le plaçant dans son atelier, il le met en rapport *nécessaire* de distance avec tout ce qui l' entoure. Cette réflexion sert à concilier en Dieu la volonté indépendante, qui crée, avec l' action

p99

nécessaire qui conserve tant que la volonté a résolu de conserver.

Les rapports entre les êtres sont en eux-mêmes et indépendamment de la connoissance que nous en avons, mais ils n' existent pour nous que lorsqu' ils

sont exprimés et connus. Alors, ils s'appellent lois. Et, comme il y a des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres moraux, il y a des lois pour les uns comme pour les autres, et l'on dit, *les lois du mouvement*, comme l'on dit, *les lois de la société*. nous ne parlerons ici que de ces dernières, mais il y a peut-être de grandes analogies entre les unes et les autres. S'il y a une vérité générale universellement convenue entre les hommes, une vérité qui fasse *établissement*, comme dit Leibnitz, c'est que les lois sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres. *lex est ratio profecta à naturâ rerum*, dit Cicéron.
" les lois sont des rapports nécessaires qui dérivent de la *nature* des êtres, dit Montesquieu ". Les rapports *naturels*

p100

et les lois doivent tomber toujours de concert sur les mêmes points, dit J J Rousseau ". Les lois de la *nature* résultent essentiellement des rapports qui sont entre les êtres, dit C Bonnet ". Tous les publicistes, absolument tous, tiennent le même langage ; et cette uniformité est un signe certain de la vérité. La loi n'est donc pas uniquement le rapport, mais le résultat et la manifestation des rapports. Ainsi c'est un rapport naturel que le fils hérite de son père, et il devient *loi*, lorsqu'il *résulte*, qu'il *sort* au dehors, qu'il est *produit* ou manifesté dans un testament. De là vient que l'homme n'est pas coupable uniquement pour manquer à un rapport naturel, mais qu'il faut encore qu'il ait eu connoissance de la loi qui manifeste ce rapport. *in lege cognitio peccati*.
donc, les lois sont, selon les théistes, l'expression de la volonté de Dieu, auteur des rapports qui sont entre les êtres, comme créateur des êtres eux-mêmes. L'état de société est celui où les rapports entre les êtres sont manifestés dans

p101

les lois, expression de la volonté du souverain.

" si les lois sont le résultat des rapports parfaits entre les êtres, et l' expression de la volonté de l' être infiniment parfait ; l' être imparfait et fini, l' homme, quand même il pourroit dans son imperfection découvrir ce rapport, n' a point en lui la raison de son expression ou de la loi, c' est-à-dire qu' il n' y a pas de raison pour qu' il donne sa volonté pour loi à des êtres égaux à lui " , dit le vrai théiste, qui toujours conséquent à lui-même, voit le législateur suprême dans le souverain pouvoir, comme il a vu le souverain pouvoir dans la cause première. " il est donc nécessaire que Dieu daigne révéler à l' homme la connoissance de ces rapports en les manifestant par des lois, expression de sa volonté. Mais, entre des êtres intelligens, il existe un rapport naturel qu' une expérience journalière et constante nous découvre, c' est que l' homme, s' il a des idées, ne les connoît, n' en a la conscience que par les signes qui

p102

les revêtent, et que les sens qui les reçoivent transmettent à son esprit, et principalement par la parole, signe exclusif des idées générales ou sociales ; et le créateur lui-même législateur suprême de la société, ne déroge pas aux lois dont il a mis la nécessité dans la nature physique et morale de l' homme, et qu' il a posées comme le fondement de toute société.

Dieu fera donc entendre une parole à l' homme ; et comme cette parole entendue d' un homme ou d' une famille, dans un lieu, et dans un temps déterminé, doit être, sans altération, entendue de tous les hommes, dans tous les lieux et tous les temps, puisque cette parole leur enseigne ce qu' il leur importe le plus à tous de savoir, leurs rapports avec les êtres semblables, Dieu rendra cette parole fixe, universelle et perpétuelle par l' *écriture*, qui n' est

qu' une parole fixée pour tous les lieux,
tous les temps, et tous les hommes.

p103

Il doit donc y avoir, continue le
théiste, une *parole* divine pour l' instruction
de l' homme, fixée par une
écriture divine qui puisse conserver et
transmettre cette parole pour l' instruction
des sociétés. Et comme la raison
me démontre la nécessité de cette
parole et de cette écriture, les faits m' en
apprennent l' existence " .

Effectivement les théistes conservent
avec une grande vénération un livre où
ils croient lire la parole divine, ce qu' ils
appellent l' *écriture* par excellence, parce
qu' ils y trouvent écrites, à ce qu' ils
croient, les lois, résultat des rapports
les plus naturels, et qui, outre, sa
prodigieuse antiquité, à laquelle aucune
écriture humaine ne peut atteindre,
présente des caractères frappans d' une intelligence
sublime, et d' une connoissance
profonde des devoirs de l' homme et des
lois de la société.

Telle a été dans tous les temps et chez
tous les peuples, la foi de l' univers
aux communications divines faites à
l' homme par la parole, *parlée* ou *écrite*,

p104

que tous les anciens législateurs ont assuré
que la divinité leur avoit *parlé* pour
les instruire de ses volontés, et que dans
tous les temps, les peuples les plus célèbres
ont révééré des livres ou des *écritures*,
comme dépositaires de la parole divine.
Certes, elles avoient de nobles sentimens
de la dignité de l' homme, ces nations
qui vouloient et croyoient n' obéir
qu' à Dieu ; et ils en ont une idée bien
abjecte, ces hommes qui veulent absolument
n' obéir qu' à l' homme, et qui
s' appellent *libres*, quand ils reçoivent des
lois de leur égal et *égaux*, quand ils lui en
imposent : comme si l' homme et tous les

hommes ensemble avoient sur l' homme
un pouvoir dont la raison fût en eux-mêmes,
et non dans la divinité souveraine de tous les
hommes, et que l' homme
eût une raison d' obéir à un pouvoir qu' il
ne regarde, ni comme l' organe, ni comme
le ministre, pas même comme l' instrument
du souverain universel. C' est en
vain que ces hommes si dociles nous
disent qu' ils ne se soumettent à une loi,

p105

que parce qu' ils l' approuvent ; car outre
qu' ils obéissent souvent à des lois qui ont
été portées sans eux, ou même contre
leur volonté exprimée, ils ne font pas
attention que l' adhésion à une loi est
toujours forcée. En effet, que cette adhésion
ait pour principe l' ignorance, ou
les lumières, un esprit convaincu, est
suivant la force même de l' expression,
un esprit soumis, vaincu, asservi. Or,
ce joug imposé à l' homme pensant, indifférent
dans les sciences physiques *livrées*
à nos vaines disputes, l' homme n' a en
lui-même aucune *raison* de le recevoir
de l' homme dans les sciences morales d' où
dépend le règlement des volontés et la
direction des actions sociales, parce qu' en
sa qualité d' homme, il n' a pas une volonté
inférieure à celle d' un autre homme,
et il n' en trouve pas davantage la raison
dans l' homme de qui il fait la volonté,
et qui ne naît pas avec d' autres besoins,
et ne vit pas avec d' autres passions.
On voit la raison pour laquelle les nouvelles
doctrines en morale excitent, entre
les hommes, bien d' autres débats que les

p106

nouveaux systèmes en physique ; et
comme l' a dit un philosophe, les hommes
disputeroient des vérités géométriques
les plus évidentes, si de leur démonstration
il naissoit des devoirs dans la société.
à la nécessité des communications
faites aux hommes par une parole divine,

parlée et écrite, est inséparablement liée la nécessité que l' homme ait reçu de la divinité l' art de parler, et même l' art aussi prodigieux de l' écriture, non de l' écriture *des images*, appelée hiéroglyphique, symbolique, etc., etc., qui n' est que le dessin des objets et qui a été connue de tous les peuples-enfans ; mais l' écriture des *idées*, l' écriture phénicienne ou plutôt hébraïque, et qui est celle des peuples civilisés ; écriture qui fixe le son, qui parle aux yeux et *donne un corps à la pensée* ; " art divin, s' écrit Cicéron, qui a renfermé dans un petit nombre de signes les combinaisons infinies de la voix humaine : *ex hac ne tibi terrenâ,... etc.* "

p108

puisque les rapports naturels entre les êtres sociaux sont manifestés aux hommes par une *parole* et une *écriture* divines, et que le résultat de ces rapports s' appelle *loi*, il y a donc deux modes de *lois* ; lois *parlées* ou traditionnelles, lois *écrites* ou publiques ; et de là suivent deux états de société.

La société est un fait extérieur, visible par certains caractères qui la constituent société ; et je vois effectivement dans l' univers deux espèces de société, et dans chaque espèce, deux états successifs de

p109

société parfaitement correspondans l' un à l' autre dans chaque espèce.

Je vois par-tout, 1) une société entre l' homme et l' homme, c' est-à-dire entre des êtres *semblables*, mais non *égaux* ; société rendue sensible par une *action* soumise à certaines lois, résultat de certains rapports entre les êtres, et dirigées vers une fin, qui est la *production* et la *conservation* d' êtres semblables ; et je retrouve dans cette société les trois personnes sociales caractéristiques de toute société, le *pouvoir*, le *ministre* et le *sujet*.
2) une société de l' homme, cause

seconde, être subordonné, avec l' être
suprême, cause première ; êtres par conséquent
semblables, mais non égaux ;
société rendue sensible par une *action*
soumise à certaines lois, résultat de certains
rapports entre les êtres, et dirigée
vers une fin, qui est de *produire* et de
conserver dans l' être fini la connoissance
de l' être infini ; et je retrouve encore
dans cette société le caractère distinctif de
toute société, le *pouvoir*, le *ministre*,
le *sujet* ; société divine, société humaine,
deux espèces de société.

p110

Chacune de ces deux espèces présente
deux états parfaitement correspondans
dans chaque espèce, l' état domestique et
l' état public de religion ou société divine,
l' état domestique et l' état public de société
humaine.

Dans l' un, état naissant, primitif, originel,
élémentaire, la société divine ou
humaine, est purement domestique, et
s' appelle famille et religion naturelle, et
mieux, peut-être, *native* ou patriarcale.
Dans cet état de société, la loi, volonté
du souverain, se transmettoit par une
tradition domestique ; l' action sociale
(appelée culte dans la religion) étoit
domestique, ou renfermée dans l' intérieur
de la famille ; les personnes sociales
étoient intérieures ou domestiques. Dieu
même, pouvoir de cette société, ne permettoit
aucune représentation extérieure
de son être divin, comme on peut le remarquer
dans les livres saints. Le *ministre*
ou le prêtre étoit le père de famille ; les
sujets, les personnes de la maison.
On voit la raison pour laquelle, dans
les premiers âges de la société, et lorsqu' une

p111

nation n' étoit encore qu' une famille
nombreuse, le sacerdoce étoit toujours
uni à la royauté ; usage qui se
retrouvoit même à Rome, où un membre

du collège des pontifes portoit le titre de *roi*, pour pouvoir offrir un sacrifice national ; usage qui s' apperçoit encore dans les états les mieux constitués, et que je crois la secrète raison de la cérémonie du sacre des rois. " car tout ce qui est, dit un auteur, tient toujours de ce qui a été " .

Dans l' autre, état subséquent, développé, accompli, la société divine ou humaine est publique, et s' appelle religion *révélée* ou manifestée, et état politique ou gouvernement. Dans cet état de société, la loi, volonté du souverain, est presque toujours extérieure ou *écrite* ; car dans toute société publique, le pouvoir finit par écrire la tradition et rédiger les coutumes. L' action sociale (appelée culte dans la société religieuse) est extérieure, les personnes publiques *sensibles* même dans la religion ; et l' on peut remarquer que dans la société judaïque,

p112

Dieu rendoit sa présence *sensible* dans le tabernacle ; et que dans la société chrétienne, l' homme-dieu s' est rendu extérieur, et rend encore *sa présence réelle sous des signes ou espèces sensibles*. les ministres sont des hommes distingués des autres par une profession publique ; les sujets, *fidèles* ou *féaux*, sont le corps même de la nation.

Or, aussi haut que l' on remonte, à l' aide de l' histoire, dans les temps passés, ou aussi loin que conduisent les voyages chez les peuples modernes, on retrouve un culte domestique dans la famille, et un culte extérieur dans l' état. " jamais état ne fut fondé que la religion ne lui servît de base " , dit J J Rousseau.

C' est ici qu' il faut remarquer l' influence des mots sur les idées. De ce que la religion domestique est exclusivement appelée *naturelle*, on en a conclu que la religion révélée n' étoit pas naturelle ; et de ce que la religion chrétienne s' appelle exclusivement *la religion révélée*, on en a conclu que la religion domestique n' étoit pas révélée. Toutes les deux religions,

ou plutôt ces deux états de religion, sont *naturels*, l' un à l' état de famille isolé, l' autre à l' état public ou politique, et tous les deux sont *révélés*, l' un par la parole, l' autre par l' écriture. La religion naturelle, ou domestique, *produit* au dehors la connoissance qu' a l' homme de la divinité, en faisant de son culte une action extérieure et sensible. La famille *produit* l' homme, et lui donne l' existence. Ce sont des sociétés de *production*. la religion révélée *maintient* et étend la connoissance de Dieu ; l' état politique *conserve* la famille, et perfectionne tout ce qui a rapport à l' homme. Ce sont des sociétés de *conservation*. aussi nulle part on ne voit des familles subsister rapprochées sans former, d' abord momentanément, et bientôt d' une manière permanente, un état public, comme on ne voit encore la religion naturelle se conserver dans aucune société que dans la société publique du christianisme. Donc l' état domestique est l' état foible, puisqu' il a besoin d' être conservé, et l' état public est l' état fort, puisqu' il conserve.

L' un est l' état *natif, originel*, l' autre, l' état accompli, naturel ; car la force, la bonté, la perfection sont la vraie nature de l' être perfectible. Ce sont là des faits qui prouvent des raisonnemens, et des raisonnemens qui expliquent des faits ; mais l' art des sophistes consiste à combattre des vues générales par des faits isolés et obscurs, et des faits généraux et publics par de petites raisons. La religion naturelle ou primitive est donc à la famille considérée hors de tout gouvernement, et antérieurement à tout établissement public de société, ce que la religion révélée ou publique est à l' état politique. La raison saisit avec une irrésistible évidence le *rapport* de cette *proportion* sociale, et c' est ce qui lui démontre le contre-sens des réformateurs

religieux calvinistes, théophilantropes,
philosophes, qui, aujourd' hui que la famille
ne peut plus être considérée hors
de l' état politique, puisqu' à quelque
époque qu' elle remonte elle trouve toujours
cet état antérieur à elle, veulent

p115

rétablir la religion naturelle (car on sait
que les calvinistes mettent le sacerdoce
dans le père de famille) ; comme si une
religion domestique étoit *naturelle* à un
état public de société : discordance impossible,
comme il le seroit à une famille
isolée dans une île déserte d' offrir sans
ministres le sacrifice de la religion chrétienne,
et d' en exercer toute seule le
culte public.

La religion judaïque, passage nécessaire
de la religion patriarcale à la religion
révélée, ne convient pas davantage
à l' état présent de la société. Les habitudes
imparfaites de l' adolescence ne s' accommodent
plus avec la dignité et les lumières
de l' âge viril. Ce culte grossier et local a
fait place au culte pur et universel ; et ses
sectateurs dispersés ne retrouveront plus
ses ministres, et ne releveront jamais ses
autels.

p116

Telle est la simplicité des voies de
l' auteur de la nature, législateur de toute
société, et la fécondité de son plan, que
la société domestique ou de production
est le germe et l' état primitif de la société
publique ou de conservation, et la société
de conservation le développement, l' accomplissement,
la perfection de la société
de production. Ainsi, la famille par-tout
a précédé le gouvernement politique, et
dans la religion, ce qu' on appelle *l' état
de grace* a suivi, accompli, perfectionné
l' état de nature.

cette distinction d' état domestique ou
familier et d' état public, explique le monde
ancien et le monde moderne, sous le

rapport de la religion, de la politique,
de la littérature même, et fait voir, par
exemple, pourquoi les anciens réussissoient
mieux que les modernes dans le
genre *familier*, dont ils transportoient

p117

les détails *naïfs* même dans les genres
les plus relevés, et pourquoi les modernes
réussissent mieux dans le genre
public ou noble, et qu' ils en ont porté
la dignité jusque dans les sujets les plus
familiers ; et c' est ce qui fait qu' on trouve
des détails si ignobles dans l' *iliade*, et
tant de dignité et d' élévation dans
certaines fables de la Fontaine.

Il y a donc eu, selon les théistes et la
raison, une parole de Dieu aux hommes,
fixée, confirmée, développée peut-être
par l' *écriture*. cette parole doit convenir
à tous les hommes et à toutes les sociétés,
à tous les besoins des uns, à tous les états
des autres ; et de même que l' état domestique
et primitif de société est le
germe de l' état public, les lois simples
et primitives seront le germe des lois
subséquentes et développées de la société
perfectionnée.

*tu adoreras ton dieu, et tu le serviras
lui seul.*

p118

loi fondamentale de la souveraineté
de Dieu sur les hommes, et qui exprime
les rapports généraux de la créature intelligente
et corporelle avec son créateur,
rapports qui consistent à l' adorer par son
esprit, à le servir par ses sens, à l' aimer
par conséquent ; car l' amour est le principe
de nos volontés et de nos actions
sociales.

L' amour est donc le principe du pouvoir,
ou plutôt il est le pouvoir lui-même,
puisque il donne à l' esprit et au corps le
vouloir et le faire ; et comme l' amour de
soi est le principe du pouvoir dans la
société de soi ou société domestique,

l' amour des êtres semblables à soi *est le principe du pouvoir dans la société des êtres semblables à soi*, ou la société publique. Cette proposition fondamentale de la science de la société renferme des conséquences très-étendues, et elle contredit directement le principe de la philosophie moderne, qui fait de l' intérêt privé, ou de l' amour de soi, la base de la société des autres, et qui veut ainsi unir les hommes entre eux, précisément par

p119

ce qui est la source intarissable de leurs divisions.

La loi du *service* que l' homme corporel doit à l' être suprême, est développée par la loi qui suit, loi fondamentale du culte public, puisqu' elle y consacre chaque septième jour. On retrouve des traces de cette loi dans toutes les sociétés.

Elle est aujourd' hui tolérée en France ; mais on n' y parle plus d' adoration ni de culte public envers la divinité, depuis que J J Rousseau, reconnu fou par ses plus zélés partisans, a dit " qu' à quinze ans son *émile* ne savoit pas s' il avoit une ame, et que peut-être à dix-huit ans il n' étoit pas encore temps qu' il l' apprît " .

tu honoreras ton père et ta mère afin que tu vives long-temps sur la terre.

la première loi étoit la loi du *souverain*, celle-ci est la loi du *pouvoir* ; car le pouvoir, domestique politique et religieux, n' est que la *paternité* d' une famille

p120

ou domestique ou publique, ou particulière ou générale, le raisonnement le prouve, et le langage usuel y est conforme. Il appelle Dieu *le père* de l' univers, et les chefs des nations les *pères* de leurs peuples. Les livres sacrés autorisent cette interprétation, puisqu' ils nomment expressément le pouvoir *une paternité* ; et M Bossuet lui-même trouve dans cette

loi le motif de l' obéissance que nous devons
au pouvoir politique et à ses ministres.
Ce précepte ne s' adresse donc pas seulement
à l' homme, individu qui chez les
juifs, comme chez les chrétiens, ne *vit pas*
toujours plus long-temps sur la terre, quoiqu' il
honore ses parens, mais il doit s' entendre
sur-tout de l' homme social ou de la
société domestique ou publique, qui subsiste
plus long-temps heureuse et forte, à
mesure qu' elle *honore* son pouvoir, ce qui
même ne peut subsister du tout si elle ne lui
rend l' *honneur* et l' obéissance qui lui sont

dûs. Cette interprétation est autorisée par les livres sacrés qui se servent de la même expression d' *honorer* en parlant des rois, *regem honorificate* ; elle n' est donc pas nouvelle ou différente de celle qu' on donne ordinairement à ce passage, elle est seulement plus générale ; et puisque le décalogue renferme, selon M Bossuet, *les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine*, il est évident que cette explication n' en est que la conséquence naturelle et le développement.

Dieu ne parle à l' homme que de dépendance, et point de liberté, parce que sa véritable liberté n' est que sa dépendance.

tu ne tueras pas.

tu ne commettras point d' adultère.

tu ne déroberas point.

tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

tu ne désireras rien qui soit à lui,

etc., et les autres.

Ces lois expriment les rapports des hommes entr' eux, soit comme êtres intelligens et en rapport de pensée, soit

p122

comme êtres physiques et en relation de propriétés.

Ces lois, ces rapports, les hommes ne les auroient jamais découverts, car relativement à Dieu, pour l' adorer et le servir, il faut en avoir l' idée, donc le signe qui l' exprime ; car les signes servent à penser comme à parler. Or, sans communication point de signes, point de parole, point d' idée par conséquent. Relativement à l' homme, il n' auroit pas découvert de lui-même la loi qui lui défend de nuire à son prochain, parce que cette loi est en contradiction formelle et continuelle avec le principe même de l' homme, l' amour de soi et son intérêt propre, et qu' aujourd' hui même qu' il la connoît, cette loi, il n' a pas assez de raison, ni la société assez de force pour obtenir de lui qu' il la mette en pratique.

L' homme, il faut le dire, a horreur de sa destruction, bien plus que de la destruction des autres. Même chez les peuples

adoucis par la civilisation, une exécution à mort est le spectacle qui attire le plus de curieux, et le métier de la guerre est,

p123

comme l' a dit Voltaire, le plus naturel
à l' homme, et celui auquel il s' accoutume
le plus aisément.

On confond beaucoup trop, et sur-tout
les femmes, la foiblesse de ses nerfs
avec la tendresse de son ame. La sensibilité
à ses propres maux ne part pas, il s' en
faut bien, de la même source que la
compassion aux peines d' autrui ; c' est de
l' amour de soi, de l' égoïsme, le mortel
ennemi de l' amour des autres, et de là
vient qu' on est toujours moins sensible
aux malheurs d' autrui, à mesure qu' on
l' est davantage à ses propres souffrances.

Un homme connu par les graces de son
esprit définit la vertu dans un ouvrage
qui vient de paroître, *une disposition
naturelle, inhérente à tous les hommes
à faire du bien aux autres*, et il en
trouve la source dans la *sensibilité physique*.
si cela étoit, il n' y auroit pas plus de
mérite à pratiquer la vertu qu' à cultiver
la musique, ni plus de faute à être vicieux
qu' à avoir l' odorat obtus ou l' oreille fausse.
La vertu n' est pas une *disposition*, mais
une *action*. l' homme a une disposition

p124

à se faire du bien à lui-même, *native,
inhérente* à l' individu, et il fait, contre
cette disposition même, du bien aux
autres par des motifs *naturels* à l' homme
social. La *sensibilité physique* qui est
plutôt foiblesse que force de tempéramment,
fait les coeurs *tendres* ; la raison éclairée fait
seule les hommes *vertueux* ou forts, et l' on
peut assurer en général, qu' à commencer
par Caton, la *sensibilité physique* n' est
jamais la mesure de la vertu, de la force
d' ame, *virtus*. je reviens aux lois.

Ces lois sont la base de toute législation morale,
civile et criminelle chez
tous les peuples, et on les appelle exclusivement
naturelles, quoique toutes
les lois doivent être *naturelles*. ce sont
les lois fondamentales du genre humain,
le titre primordial de la fondation de la
société, et les moyens généraux de sa
conservation, " lois, dit Cicéron, aussi
anciennes que la divinité, et qui ont

précédé la naissance des villes et des empires " ; idées du bien et du mal, dit Mably, qui ont précédé l' établissement de la société, " comme le rocher

p125

sur lequel on a bâti la maison, en précède la première pierre.
à cette source ont puisé tous les peuples, absolument tous, même les peuples souverains, et il n' en est aucun dans l' univers qui ait ignoré ce principe de toutes les lois, dont une tradition obscure a conservé la trace partout où l' *écriture* n' en a pas conservé le texte.
Ces lois fondamentales, germe de toute législation, renferment les premiers *principes du culte de Dieu et de la société humaine*, mais elles n' en développent pas les conséquences ; elles prescrivent, il est vrai, mais elles n' enseignent pas comment il faut obéir ; elles disent qu' il faut *adorer* le souverain et *honorer* le pouvoir, mais elles se taisent sur la manière dont l' un veut être *adoré* et l' autre *honoré* ; elles défendent de *tuer* et de *voler*, mais elles n' expliquent pas si le meurtre est toujours illégitime, et toute disposition de la propriété d' autrui criminelle ; en un mot, elles énoncent le *vouloir*, mais elles n' apprennent pas et ne donnent pas le *faire*.

p126

de là suit la nécessité de lois particulières, religieuses et politiques, morales et civiles, explicatives des lois générales, qui en fassent l' application aux différens rapports de l' homme dans la société, et qui, pour établir l' *union* entre les hommes, mettent l' *uniformité* dans les devoirs, comme la nature elle-même met l' *unité* dans le pouvoir.
Ces lois particulières, la raison dit qu' elles ne doivent pas être en contradiction avec les lois générales ; qu' elles doivent, au contraire, en être les conséquences

plus ou moins éloignées, mais
toujours justes, et être, comme les lois
générales elles-mêmes, le résultat des
rapports naturels entre les êtres et l' expression
de la volonté de leur auteur.

" les lois seront bonnes, dit Mably,
lorsqu' elles seront le rejetton des lois
naturelles. Les lois politiques, dit Jean-Jacques,
seront fondamentales elles-mêmes,
si elles sont *sages* ". et il
appelle ailleurs une loi sage, une loi
conforme à la nature. " ce n' est que dans
la nature, dit Cicéron, qu' on peut

p127

trouver la règle qui sert à distinguer
une loi sage de celle qui ne l' est pas " .
Tous les publicistes, absolument tous,
tiennent le même langage : tous s' accordent
à reconnoître la nature, qui
n' est que l' ensemble des rapports entre
les êtres et des lois qui en résultent,
comme la seule régulatrice des lois. Mais
lorsqu' il faut déterminer le sens qu' ils
attachent chacun à ce mot *nature*, ils se
divisent, et ne s' entendent plus. Les uns,
comme Mably et J J Rousseau, suivis
par la foule des sophistes modernes, ne
voient la nature de l' homme que dans
l' état imparfait et purement domestique
de société, l' état sauvage, celui où la
famille n' est soumise à aucun état public
" de société ; *philosophie vaine et trompeuse*
qui veut ramener le monde à
ses élémens, dit saint Paul aux colossiens, "
et faire rétrograder la religion
révélée à la religion naturelle, et
l' état politique à la famille. De là viennent
les éloges extravagans que J J Rousseau
donne à l' homme des bois et à
la société sauvage, et à la faveur dont

p128

jouit la religion naturelle auprès de nos
modernes philosophes. " ils voient la
nature, dit très-bien Leibnitz, dans
l' état qui a le moins d' art (c' est-à-dire

de développement) ne faisant pas attention que la perfection emporte toujours l'art avec elle ". C'est aussi dans l'état accompli et parfait qui demande le plus d'art que ce grand philosophe, après Aristote et la raison, place la nature de l'homme né pour se perfectionner, parce qu'il est perfectible. Et c'est parce que cet état naturel et accompli opposé à l'état natif ou *originel* est, pour l'homme moral comme pour l'homme physique, un état d'effort, d'*art* et d'action, qu'on dit communément, et avec une grande vérité, qu'il n'y a rien de si difficile à atteindre que le *naturel*, soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans les manières. *verum*, dit Quintilien, *id est maximè naturale quod natura fieri optimè patitur*. chez tout peuple où les lois particulières, religieuses ou politiques seront, comme dit Mably, *un rejetton de lois naturelles*, où elles seront *sages, donc*

p129

fondamentales elles-mêmes, comme dit J J Rousseau, là le pouvoir où le père sera *honoré* ; car les lois particulières, religieuses ou politiques ne sont au fond que la constitution du pouvoir, l'homme social *vivra long-temps sur la terre*, c'est-à-dire que la société politique ou religieuse subsistera ; " mais, dit J J Rousseau, que je ramène ici par force à mes principes, si le législateur se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la *nature* des choses, l'état (religieux ou politique) ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit *détruit* ou *changé*, et que l'invincible nature ait repris son empire " .

Voilà la théorie, et voici l'application :

1) le seul peuple de l'univers habité qui ayant conservé par l'*écriture* la connoissance de la *parole* divine, a fait l'application des lois générales aux circonstances particulières de son état social ; ce peuple, dis-je, a *honoré* le pouvoir puisqu'il l'a attendu, *et il a vécu long-temps sur la terre*, mais lorsqu'il a

cessé de l' *honorer* en refusant de le reconnoître, il a cessé de *vivre* en société et s' il vit encore il vit sans aucun *pouvoir*, esclave de tous les pouvoirs, étranger à tous les lieux, suspect à tous les états, distingué de tous les peuples : il vit ce peuple " que cinq mille ans n' ont pu détruire, ni même altérer, et qui est à l' épreuve du temps, de la fortune et des conquérans " !

2) tous les peuples, sans en excepter un seul, qui n' ont pas connu la première *écriture*, n' ont conservé qu' un souvenir confus, des traits à demi effacés, *extrema quaedam lineamenta*, dit saint Augustin ; une tradition altérée de la première *parole* dont la mémoire ne peut entièrement se perdre dans une société, et forme le caractère distinctif de la sociabilité et comme le fil imperceptible qui guide chaque peuple à son tour dans la route de la civilisation.

Tous ces peuples ont reçu des lois qui n' étoient pas des *rejettons des lois naturelles*, des lois qui n' étoient ni *sages*, ni *fondamentales* elles-mêmes, parce

qu' elles ne dérhoient pas naturellement des lois fondamentales. Ces sociétés, ou plutôt ces peuples ont tremblé devant des pouvoirs humains, et n' ont pas *honoré* des pouvoirs naturels ; *ils n' ont donc pas vécu long-temps sur la terre*, et n' ont fait qu' y passer, funestes à eux-mêmes et terribles à leurs voisins.

3) tout peuple, je parle des peuples modernes, qui ayant connoissance de la première *parole*, par la première *écriture*, en a fait la base de sa législation, *a vécu long-temps sur la terre*, et a vécu plus fort et plus perfectionné, *plus naturel en tout*, à mesure que ses lois particulières ont été des conséquences plus naturelles des lois générales, des *rejettons* plus semblables à leur tige, des lois par conséquent *plus sages* et plus *fondamentales* elles-mêmes d' une société, comme

les lois primitives sont fondamentales du genre humain ; et pour comparer ici l' une avec l' autre, les deux sociétés qui partagent l' univers, la société chrétienne et la société mahometane ou idolâtre, qu' on rapproche le développement toujours

p132

croissant, la force expansive, les lumières, et j' ose même dire, les vertus du monde chrétien, malgré quelques éclipses partielles et des désordres individuels, de l' état d' abrutissement, de barbarie et d' oppression du monde anti-chrétien, et l' on verra l' un destiné à *vivre long-temps sur la terre*, parce qu' il *honore* celui qui en est le *pouvoir* universel, s' y fortifier et s' y étendre et l' on verra l' autre, mahométan ou idolâtre, qui ne le connoît pas, on ne lui rend pas l' honneur qui lui est dû, condamné à disparaître de la terre, se diminuer et s' affaiblir ; et puisqu' on ne peut s' empêcher d' attribuer l' état foible et chancelant de la société mahometane à l' absurdité de son théisme,

p133

qu' on ait la bonne foi d' attribuer la force et les progrès des nations chrétiennes à la perfection de leur religion, de cette religion élevée qui, éclairant immédiatement l' intelligence humaine sur les rapports les plus vastes et les plus importants, ceux de l' homme avec l' être infini, y produit un foyer de lumière qui l' éclaire sur ses rapports secondaires avec les autres êtres. Et qu' on n' allègue pas les connoissances relevées de quelques sages du paganisme ; car outre qu' ils ne savoient rien, puisqu' au

p134

fond ils doutoient de tout, je demanderois quelle influence ont eue leurs

systèmes ou leurs doctrines sur le bonheur du peuple et l' état de la société ?

Si l' on m' opposoit la prodigieuse durée de l' empire de la Chine, je répondrois que la Chine n' est encore qu' une société naissante, puisque toutes les foiblesses de l' humanité y sont opprimées : ce qui fait que cet empire, malgré son énorme population, est le plus foible des états ; sans cesse ravagé par les révolutions, ou asservi par la conquête. La vie d' une société est sa civilisation et non sa durée. Je vais plus loin, et à comparer entr' elles les sociétés chrétiennes, je remarque plus de force, et une existence plus longue et plus glorieuse sur la terre dans la nation où le pouvoir public et religieux étoit le plus *honoré*, je veux dire la France, où la constitution politique étoit plus naturelle que par-tout ailleurs, et la religion mieux entendue et plus sévère : et Condorcet, lui-même, s' en plaint ; et je vois les sectes réformées et les états populaires, ces sociétés qui

p135

cessent d' honorer le pouvoir public, puisqu' elles ne le connoissent plus que de nom, et que gouvernées par des pouvoirs particuliers, elles substituent ainsi le pouvoir de l' homme à celui de la nature et de son auteur, je les vois, dis-je, livrés en naissant à l' esprit de contention et de révolte, vivre, ou plutôt végéter dans la haine et la guerre, pour finir bientôt dans l' anarchie et dans l' athéisme, et annoncer par là que les lois récentes qu' elles avoient reçues n' étoient pas *des rejettons des lois naturelles*, qu' elles n' étoient ni *sages*, ni *fondamentales*, et que loin de *les faire vivre long-temps sur la terre*, elles ne pouvoient que hâter leur dégénération et consommer leur ruine.

C' est ici que paroît avec la dernière évidence la vérité de ce que nous avons avancé, que l' homme imparfait et borné ne se seroit jamais élevé de lui-même à la connoissance des rapports fondamentaux, des rapports parfaits qui existent entre les êtres, et sur lesquels repose la société, et

que, moins encore, il auroit pu les faire

p136

passer en lois, et y assujettir les autres hommes, puisqu' il n' en a pas même su tirer des conséquences justes et naturelles lorsqu' ils lui ont été révélés, et qu' il a détruit les lois générales par ses lois particulières.

Ainsi, de cette loi fondamentale, dont une tradition ineffaçable avoit conservé le souvenir, *tu adoreras ton Dieu, et tu le serviras lui seul*, tous les peuples anciens, hors un seul, et même des peuples modernes, ont tiré la conséquence qu' il falloit adorer et servir une multitude de Dieux, ou servir Dieu en opprimant l' homme ; et de-là l' idolatrie avec ses extravagances, et le mahométisme avec sa barbarie ; et même sous nos yeux, des hommes se croyant éclairés, en tirent la conséquence, les uns qu' il y a un dieu, mais qu' indifférent à nos actions et aux événemens de ce monde, il demande de nous une adoration purement spirituelle, sans culte extérieur et commun ; les autres, qu' il n' y a point de dieu, et que toute adoration est un préjugé, et tout culte une superstition.

p137

Ainsi, de cette loi *tu honoreras ton père et ta mère*, certains peuples sauvages en ont conclu qu' il falloit tuer et manger leurs parens parvenus à une grande vieillesse, pour les délivrer des misères de la caducité ; et même au milieu des peuples policés, des philosophes plus sauvages encore, ont avancé que l' enfant ne devoit plus rien à son père et à sa mère une fois qu' il étoit parvenu à l' âge de raison et de force, précisément à l' âge où il peut les *honorer* et les secourir ; tandis que dans la société politique d' autres insensés, raisonnant sur les mêmes principes, concluoient qu' une nation parvenue à sa maturité ne doit plus *honorer* d' autre législateur qu' elle-même, et faisoient de toutes ces erreurs la base de leur législation religieuse et politique, domestique et publique.

Ainsi, lorsqu' il étoit dit aux hommes, *tu ne tueras point*, des peuples entiers,

et des plus célèbres, obéissoient, obéissent encore à la loi du meurtre légal des enfans, ou de l' exposition publique. Ceux-ci établissent le divorce pour enlever à leur

p138

prochain la femme qu' il n' est pas même permis de desirer : ceux-là enfin qui n' ont pas ignoré cette loi fondamentale, *tu ne déroberas à ton prochain rien qui soit à lui*, ont porté des lois pour le dérober lui-même, et réduire sous le plus dur esclavage des familles, des nations entières. C' est donc en tirant des conséquences justes des lois primitives et fondamentales, que l' être humain, pouvoir dans toute société, porte des *lois sages et fondamentales elles-mêmes*, des lois *rejettons des lois naturelles, et qui font vivre long-temps l' homme sur la terre* ; des lois enfin qui sont l' expression de la volonté générale du souverain législateur de l' univers. " ces lois, dit Charles Bonnet, sont en quelque sorte le langage de l' auteur de la nature, et l' expression *physique* de sa volonté " . Ici, le croiroit-on ? Je me trouve d' accord avec la fameuse *déclaration des droits*. " la loi, dit-elle, est l' expression libre et solennelle de la volonté générale " .

p139

Mais les auteurs de cette mémorable déclaration entendoient par la volonté générale la volonté *collective* de plusieurs individus, ou la volonté populaire, imparfaite comme l' homme, et plus imparfaite quand elle sort du choc des intérêts et des passions entre plusieurs hommes ; et j' entends par volonté *générale* la volonté de l' être le plus général pour la conservation de la généralité des êtres, volonté parfaite, seule capable de régler des volontés imparfaites. La force vitale d' une société, qu' on me permette cette expression, est donc le caractère auquel nous pouvons

reconnoître la sagesse de ses lois et la constitution naturelle de son pouvoir ; et c' est aussi ce caractère que l' homme-dieu, pouvoir de la société religieuse, nous

p140

donne comme le signe auquel nous reconnoîtrons la société qu' il a fondée ; cette société, de laquelle il dit lui-même *que les portes de l' enfer ne prévaudront jamais contre elle, parce qu' il est avec elle tous les jours jusqu' à la consommation ;* cette société qu' il compare à l' édifice bâti sur le rocher que les vents impétueux des nouveautés humaines, les efforts des passions, et la rage même de l' orgueil ne sauroient renverser. Cette subsistance, au milieu des combats, malgré la variation continuelle des choses humaines, cette vie de force plus encore que de durée (car le mahométisme dure et ne vit pas) ne pouvoit pas être un signe pour les contemporains de la naissance même de la société. Il est de nécessité absolue qu' ils en aient vu d' autres ; et au défaut même de l' histoire, la raison nous diroit que l' être, dépositaire des volontés divines devoit participer à l' action divine, et faire ce que les hommes ne pouvoient pas faire pour accréditer auprès d' eux des vérités hautes et sévères qu' ils ne vouloient pas croire, et que si

p141

la religion chrétienne a perfectionné la société, et résisté aux hommes et au temps, elle est divine ; si elle est divine, son souverain est Dieu même ; son pouvoir est de Dieu, et que cela posé, la raison apperçoit la *nécessité* des oeuvres extraordinaires du fondateur, même avant que l' histoire en établisse la certitude. Mais si les oeuvres merveilleuses du fondateur de la religion chrétienne font moins d' impression sur nous par l' habitude d' en entendre parler, ou par la distance des temps qui, à cause de l' imperfection

de notre esprit, affoiblit, non la certitude, mais la croyance des faits, comme l' éloignement des lieux, à cause de la foiblesse de nos organes, rend plus obscure, non la lumière, mais la vision de la lumière, l' âge du monde où nous vivons, et l' expérience bientôt de deux mille ans, nous donne des motifs de crédibilité plus forts encore parce qu' ils sont plus généraux, des motifs qui, par un effet contraire, deviennent tous les jours plus convaincans, et que la révolution qui s' est faite en France, et qui se prépare

p142

en Europe, portera à un degré d' évidence irrésistible ; ensorte que si les contemporains de l' homme avoient, pour croire les oeuvres sur-humaines du législateur, les sujets du pouvoir ont, pour croire, les effets divins de la législation. C' est donc l' homme-dieu, selon les chrétiens, qui est venu promulguer par une nouvelle *parole*, fixée dans une nouvelle *écriture*, une nouvelle loi, l' *amour de Dieu et du prochain*, loi fondamentale d' une nouvelle société divine et humaine, loi, développement *naturel* de la loi primitive, puisqu' il dit lui-même qu' il n' est pas *venu la détruire, mais l' accomplir*, loi primitive à laquelle il remonte directement, lorsque changeant d' autres lois, conséquences peu naturelles ou imparfaites données passagèrement à un peuple enfant, et qui ne conviennent plus au peuple d' hommes qu' il veut former, il dit : *il a été dit à vos pères... vous ne tuerez pas : et moi je vous dis... vous aimerez jusqu' à vos ennemis*, etc. Ces rapports, si l' homme les pouvoit

p143

entrevoir, aucun autre législateur que Dieu ne pouvoit leur donner force de loi. La législation des nations chrétiennes n' en est que l' application plus ou moins

développée, la société politique n' existe
que pour les faire observer, et telle est
l' influence du christianisme sur la législation
des états, et le sort de l' humanité,
que dans toutes les sociétés, même politiques,
à commencer par celle des juifs,
il a resté, et il reste encore jusqu' au parfait
établissement du christianisme, des
lois imparfaites, conséquences fausses,
quelquefois absurdes, des lois fondamentales ;
et ce fait au-dessus de toute contradiction
est la preuve de l' assertion que
j' ai présentée comme un axiome de la
science de la société : *que l' humanité a été
opprimée dans tout état public de société
où l' homme-dieu* (représentant l' humanité
toute entière) *n' a pas été reconnu.*
l' homme chef de l' état politique, *ministre*
de la divinité pour faire le bien
et punir le mal, *minister dei in bonum,*
si autem malum feceris, time, mais
pouvoir visible à l' égard des hommes

p144

sensibles, tant qu' il ne contredit pas formellement
le pouvoir supérieur dont
il est le ministre, ne doit donc promulguer
de lois que celles qui sont les conséquences
naturelles des rapports naturels
qui existent entre les personnes sociales
constitutives de toute société, *pouvoir,*
ministre, sujet, des lois qui fassent *adorer*
le souverain et *honorer* le *pouvoir,*
et qui empêchent d' attenter à l' homme
dans sa personne et dans sa propriété,
c' est-à-dire pour réduire les lois à leurs
principes, et la société à ses élémens ;
lois qui répriment l' action des passions,
destructives de la connoissance de Dieu
et de l' existence de l' homme ; car ce
ne sont pas des lois, mais des réglemens
passagers et toujours provisoires, des
arrangemens locaux et de circonstances,
que toutes ces lois de *fiscalité* et de
commerce qui encombrant le code des états
et la tête des administrateurs, et qui trop
souvent opposés aux vrais intérêts de

p145

la société, ne sont qu' un compromis
entre la cupidité du prince et la cupidité
des sujets.

Le pouvoir doit donc attendre, pour
porter la loi, que la nature, ou l' ensemble
des rapports naturels entre les êtres,
qui, même à l' insçu de l' homme, dirigent les
événemens, lui en indique la
nécessité. La nature, qui dans ce sens,
n' est autre chose que la volonté du créateur
des êtres, auteur de tous les rapports
qui existent entr' eux, prend donc,
pour ainsi parler, l' initiative des lois nécessaires,
comme l' homme prend l' initiative des lois qui
ne le sont pas.

Ainsi, les *mœurs*, ou lois naturelles à
l' état domestique de société, insensiblement
développées, deviennent *naturellement*
les lois politiques *naturelles* à
l' état public, telles que sont l' *unité* et la
masculinité du pouvoir, le droit de
primogéniture et l' inaliénabilité des domaines,
lois fondamentales de l' état,
comme elles le sont de la famille, lois
dont les autres lois, moins importantes,
ou plus tard importantes, sont les conséquences

p146

plus ou moins éloignées. Ainsi,
à partir des germains, dont les *mœurs*
ont été si bien décrites par Tacite, et
qui offrent les premiers pas d' une société
hors de l' état domestique, et pour ainsi
dire, son entrée dans le monde civilisé,
on peut, en venant jusqu' à nous, suivre
les progrès de la société, et le développement
de nos lois politiques. Mais lorsque
l' homme a porté quelque loi qui n' est
pas le résultat d' un rapport naturel, la
société tombe dans un état de langueur
et de trouble qui avertit naturellement
le pouvoir de la nécessité de retirer une
loi qui introduit dans l' état un usage vicieux ;
et si le pouvoir, averti par ces
symptômes fâcheux de l' état de souffrance
du corps social, néglige d' y porter
remède, la nature le ramène à son devoir
par des révolutions, comme elle
punit par les maladies, ou même par la
mort, l' homme physique à qui elle annonçoit

depuis long-temps, par le dérangement
de ses fonctions, la présence
de quelque levain vicieux, parce que
l' homme et la société écartés des voies

p147

de la nature, " ne cessent d' être agités,
jusqu' à ce que l' invincible nature ait
repris son empire " . La nature est donc
le premier et devrait être l' unique législateur
des sociétés. De là vient que presque
aucune des lois politiques constitutives de
l' Europe monarchique, et particulièrement
de la France, n' a de date certaine
ni d' auteur connu, et que l' histoire
ne nous montre de législateur que dans
les états populaires, dont les lois, ou ce
qu' ils appellent ainsi, portent souvent,
comme à Rome, le nom de leur auteur :
lex valeria, *opimia*, etc. C' est l' instinct
de cette vérité qui faisoit dire à Mably :
" je crois avoir remarqué que les états qui
se sont formés *avec le plus de lenteur* ont
acquis plus de consistance ; alors chaque
établissement trouve tous les esprits
disposés à le recevoir " , parce que

p148

chaque loi a été précédée par quelque
chose qui l' a rendue nécessaire, et qui en
faisoit prévoir et desirer la promulgation ;
et malheur à la société où il se fait des lois
inattendues !
On voit la raison du peu de consistance
qu' ont pris en Europe certains états qui
se sont formés rapidement, comme ces
fruits mûris à force de chaleur artificielle,
qui n' ont ni couleur, ni saveur ; et sans
parler de la France démocratique, qui a
eu une croissance si rapide et une mort
si subite, voyez la Hollande formée en
peu d' années et détruite en peu d' instans !
Le pouvoir qui promulgue une loi nécessaire,
résultat d' un rapport naturel
entre les êtres, comme par exemple celui
de la succession masculine, exprime donc
une volonté du souverain, conservatrice

des êtres qu' il a créés ; et celui qui promulgue
une loi non naturelle, une loi
destructive de la société, comme seroit
la loi qui appelle les femmes au pouvoir,
cause interminable de troubles civils et
de guerres étrangères, désobéit à l' auteur
de la nature, ou plutôt obéit à un

p149

autre souverain, à l' homme, et à ses
caprices.

Ainsi, plusieurs lois portées en France
sur l' ordre des *ministres* du pouvoir, depuis
la loi qui leur permet, il y a plusieurs
siècles, d' aliéner leurs terres, jusqu' à celle
qui, de nos jours, en bornant les degrés
de substitution, leur a défendu de perpétuer
les biens dans leurs familles, et
par-là a défendu aux familles elles-mêmes
de se perpétuer, toutes ces lois, dis-je,
n' étoient ni nécessaires, ni naturelles :
elles ont été portées contre les *ministres*,
et par conséquent contre le pouvoir,
contre la société.

Mais si le pouvoir ne doit porter que
des lois dont la nature elle-même indique
la nécessité, que penser de la profonde
ignorance ou de la téméraire présomption
de ces hommes qui disent :
assemblons-nous, et inventons une société ; comme
des ouvriers diroient : *défrichons ce terrain*
inculte, ou construisons un édifice ;
et qui, faisant des lois par cela seul
qu' ils sont assemblés pour en faire, font
des lois sur tout, font des lois contre

p150

tous, et les font nécessairement désastreuses, par
cela seul qu' elles n' étoient
pas *nécessaires*.

après les détails dans lesquels nous venons
d' entrer, il en coûte à l' homme qui
a quelque justesse dans les idées, de discuter
l' opinion de la souveraineté du
peuple, *néant*, c' est-à-dire abstraction sans
réalité, système où Dieu n' est pas, où
l' homme seul est tout, et même les extrêmes,

pouvoir et sujet, faux puisqu'il est impraticable de l'aveu même de ses défenseurs, et où l'on est toujours placé entre une inconséquence et un blasphème. En effet, si l'on fait craindre aux apologistes de cette souveraineté que l'ignorance et les passions humaines n'égarent la faculté législative de l'homme ou du peuple, ils vous répondent, tantôt avec Jurieu : *que le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes*, tantôt que le peuple est *juste et bon* et qu'il ne sauroit *faillir*, et par cela seul ils reconnoissent une *justice* et une *bonté* au-dessus du peuple, puisqu'il y conforme ses pensées

p151

et une règle antérieure au peuple, dont il ne peut s'écarter dans ses actions ; et ils sont ainsi ramenés à la souveraineté de Dieu, justice, vérité, bonté essentielles, auteur nécessaire de tout ordre. D'autres, plus conséquens, soutiennent qu'il n'y a de juste que ce que le peuple permet, d'injuste que ce qu'il défend ; et comme dans un pareil système il faut tout accorder ou tout rejeter, ils sont, malgré eux-mêmes, poussés jusqu'à soutenir que la loi de Sparte, qui permettoit au jeune citoyen, comme un exercice, l'assassinat de son esclave, est aussi juste que celle qui prescrit à un père de donner des alimens à ses enfans ; et s'il objectoit qu'il y a dans l'homme un sentiment naturel qui l'avertit de la barbarie de cette loi, on lui répondroit que les spartiates n'éprouvoient pas sans doute ce sentiment naturel, lorsqu'ils la recevoient de leur législateur, et la mettoient à exécution, ou que s'ils l'éprouvoient, il y a donc un certain ordre *naturel*, différent de la volonté de l'homme, puisqu'il est antérieur à ses actions, indépendant de

p152

de l'homme par conséquent, et dont un

sentiment intime lui révèle l' existence,
ce qui rameneroit encore la souveraineté
de l' être suprême : on lui répondroit par
l' opinion qu' ont eue sur la souveraineté
du peuple, quand il en exerce les actes,
les philosophes anciens, Cicéron sur-tout,
et même les modernes, tels
que J J Rousseau et Mably, lorsqu' ils
daignent descendre des régions éthérées
de leur théorie sociale ; on lui répondroit
encore mieux par l' exemple de l' Angleterre
et de la France, où les lois les plus
oppressives ont été portées, au nom du
peuple, contre Dieu et contre l' homme,
par ceux qui se disoient ses mandataires ;
leçon terrible, événement à jamais mémorable,
où l' on a vu, dans les deux
siècles qui viennent de s' écouler, deux
puissantes nations ravagées par leurs propres
lois comme par une tempête, résister
à leurs ennemis, et succomber sous leurs
législateurs.

CHAPITRE V

p153

des ministres et de leurs fonctions.
il faut ici rappeler les principes pour
en suivre l' enchaînement. Le pouvoir
suprême, infini ou général dans Dieu,
collectif dans les hommes, appelé, dans
l' un ou l' autre système, le *souverain*,
veut et *agit* d' une manière *générale* ou
collective relative à la *généralité* des êtres,
ou à une *collection* quelconque d' êtres.
Ainsi, les hommes, là où le peuple
se dit souverain, veulent et agissent d' une
manière *collective* dans leurs assemblées
populaires, soit pour porter des lois,
soit pour élire des hommes.
Mais l' être infini, général, ou Dieu,
et l' être collectif appelé *peuple*, se servent
d' un être *intermédiaire* pour faire
entendre leur volonté à l' être fini, particulier,
individu, et lui appliquer leur
action, et faire ainsi de cette volonté et
de cette action générales ou collectives,

une volonté et une action spéciales et déterminées.

Le pouvoir subordonné, appelé dans les deux systèmes, *chef, autorité*, et dans cet ouvrage, le *pouvoir*, est cet être *intermédiaire* entre Dieu et les hommes, ou entre le peuple et l'individu, c'est-à-dire entre l'être général et infini et l'être particulier et fini, ou bien dans le système populaire, entre les hommes collectifs et l'individu ; et il est l'organe de la volonté du souverain, et le ministre de son action envers le sujet.

La volonté, acte de l'être simple sur des êtres simples ou intelligens, est indivisible, et l'on ne peut distinguer, dans la volonté, de commencement, de milieu ni de fin. La volonté n'est bornée ni par la distance des lieux, ni par l'éloignement des temps, ni par le nombre des hommes. L'homme veut par-tout, et même là où il n'est pas ; toujours, et même après lui ; sur tous, et le même acte de ma volonté qui fait mouvoir mon bras, fait agir une armée. La volonté embrasse donc la généralité dans sa simplicité, et à cause de

sa simplicité même ; elle comprend le présent et l'avenir, l'objet prochain et l'objet éloigné, le tout et la partie, et la volonté qui fit sortir du néant et exister au dehors l'univers sensible, n'est pas plus composée que la volonté qui tire mon corps du repos et le transporte dans un autre lieu.

L'action exercée sur les corps, sur l'être composé, est par cela même composée et divisible. Elle commence, elle continue, elle finit ; elle est circonscrite à une portion de l'espace, bornée à une portion de la durée, exercée sur une portion de la matière ; une action se fait dans un certain lieu, pendant un certain temps, sur un certain sujet : et l'action de lancer une pierre, demande bien moins de lieux, de temps et de matière que celle de construire un édifice.

De la simplicité et de l'indivisibilité de
la volonté, il suit qu'elle est incommunicable ;
l'homme pensant ne charge jamais
quelqu'un de vouloir pour lui, puisqu'il peut
toujours vouloir lui-même.
C'est la pensée de J J Rousseau, " la

p156

volonté ne peut jamais être représentée " .
De ce que l' action est divisible et composée,
il suit que l' homme agissant peut
charger quelqu' un de faire pour lui,
parce qu' il ne peut pas toujours faire
lui-même.

Ainsi, l' on ne donne jamais de *procuration*
à quelqu' un pour *vouloir*, mais
pour *faire*, puisqu' on *veut* d' avance ce
qu' il *fera*.

ainsi, la volonté peut avoir des conseillers
qui l' éclairent, mais l' action doit avoir
des ministres ou *serviteurs* qui l' accomplissent.

Nous avons vu que l' action publique
du pouvoir s' appelloit *gouvernement* dans
l' état politique, *culte* dans l' état religieux.

Cette action, parce qu' elle est publique,
excède l' action où les forces d' un
homme seul, et ne peut être exécutée
que par plusieurs hommes, publics, comme
le pouvoir dont ils sont les ministres.

Ces ministres exercent donc par les
ordres du pouvoir public la fonction de

p157

faire pour accomplir la volonté publique
exprimée par la loi.

Deux choses sont nécessaires, pour
l' exécution de la loi, 1) la connoissance de
ce qu' elle prescrit, et que j' appelle *jugement*,
2) la destruction des obstacles qui
s' opposent à l' exécution de la loi connue
et que j' appelle *combat*.

ainsi juger et combattre par le
commandement du pouvoir sont la fonction
essentielle de ses ministres.

Cette division comprend, comme on
voit, les deux branches principales de
tout gouvernement, l' état *judiciaire* et
l' état *militaire*. la fonction de *combattre*
doit être précédée et réglée par celle de
juger, comme le corps doit être gouverné
par l' esprit, et c' est ce que signifie
cet axiome de jurisprudence, *que force*
doit demeurer à justice.

ainsi les ministres de la religion *jugent*
dans leurs décisions l' homme qui répand
une fausse doctrine et le *combattent* par
leurs censures, et même à l' égard de
chaque homme *fidèle* ou sujet du pouvoir

religieux, le prêtre *juge* le coupable

p158

dans le tribunal secret et le *combat* ou le punit par la peine qu' il lui impose.
Les ministres politiques, appelés *juges, guerriers, magistrats, fonctionnaires publics*, jadis *noblesse etc.*, et considérés dans leurs fonctions publiques, *jugent* l' ennemi intérieur de l' état, et le *combattent* par le glaive de la loi, ou repoussent par les armes l' ennemi étranger.
Les *ministres* sont donc *nécessaires* dans toute société, comme un rapport *naturel* entre le *pouvoir* et le *sujet*.
aussi, ils ont existé sous une forme ou sous une autre, sous un nom ou sous un autre, dans toutes les sociétés religieuses et politiques. Ainsi, les tyrans ont des satellites pour contraindre leurs esclaves comme le pouvoir a des ministres pour gouverner ses sujets. Ainsi *Moloch* avoit ses prêtres qui lui immoloient physiquement des victimes humaines, comme le dieu des chrétiens a son sacerdoce qui lui immole d' une manière mystique une victime humaine, seule digne de lui, et les sectateurs *purs* de la religion naturelle, qui traitent de *scélérat* l' homme

p159

qui ose s' interposer entre l' homme et la divinité, n' ont-ils pas eux-mêmes dans leur culte *théophilantropique* des hommes distingués des autres hommes par leur costume, leur place, leurs fonctions et leur solde ; des hommes interprètes des volontés de leur dieu-nature sur les hommes, puisqu' ils les instruisent dans la connoissance d' une loi qui doit éclairer leurs volontés et régler leurs actions, et *ministres* du culte des hommes envers leur divinité, puisqu' ils lui offrent, au nom des assistans, avec l' hommage des coeurs, les prémices des fleurs et des fruits ; car le sacrifice de l' homme intérieur et extérieur et l' offrande de sa

propriété sont l' action sociale et nécessaire
de toute religion, l' hommage que
l' homme fait de lui-même et de ses biens
au créateur de l' homme et de l' univers,
et qui, raisonnable ou non, mais rendu
par-tout où il y a des hommes et des nations,
prouve à la fois l' ancienneté de la
tradition, et l' universalité de la croyance.
Le pouvoir domestique, lui-même, a
ses ministres, soit dans la *mère* ministre

p160

de l' action productrice, soit dans les *serviteurs*
ou *domestiques* ministres de l' action conservatrice
de la famille, qui travaillent pour la nourrir ;
car le *travail* est aussi
effort et *combat* : *in sudore vultus*
tui comedes panem tuum.
pouvoir, ministre, sujet, trois personnes
constitutives de toute société,
même domestique, et essentiellement
distinguées l' une de l' autre : mais *ces trois*
personnes ne constituent qu' un corps social,
proposition dans laquelle un lecteur
attentif appercevra une des grandes analogies
qui lient le système général des
effets à la nature infinie de la cause.
C' est parce que les *ministres* sont une
personne et les *sujets* une autre,
qu' autrefois aux états-généraux, on votoit *par*
ordre, et qu' on n' imaginoit pas de compter
plusieurs *têtes* là où il n' y a qu' *une*
personne.
c' est ici le lieu d' observer que ce
qu' on appelloit en France les états-généraux
composés de trois ordres, n' étoit
que la réunion des trois sociétés,

p161

religieuse, politique et domestique, dont
se compose l' état civil de toute nation.
C' est parce que le ministère social est
la fonction perpétuelle de *juger* et de
combattre, qu' il est appelé *ordre* ou
personnes *ordonnées*, disposées pour une
fonction qui demande de la *subordination*
dans les volontés, et une certaine *ordonnance*

ou disposition dans les actions. Il s'appelle aussi *milice*, ou personnes dévouées, à *me lito*, je me dévoue ; d'où l'on a fait *mi lito*, je combats, je sers, par le seul changement d'e en i ordinaire dans toutes les langues. On sait qu'en France les hautes charges de la magistrature donnoient le titre de *miles*, chevalier, et qu'encore les fonctions militaires s'appellent *service*. ce dévouement dans les ordres, qui fait de leurs membres autant de *serviteurs* ou de ministres de la société, donne le mot de l'énigme que Rousseau se propose, et qu'il n'ose résoudre. " quoi donc ! La liberté (de tous) ne se maintient qu'à l'appui de la servitude (de quelques-uns), peut-être ". Si le ministère

p162

public est *nécessaire* dans toute société, le respect des peuples pour ceux qui l'exercent n'est donc pas un préjugé sans raison, puisqu'il est le sentiment naturel de la *nécessité* du ministère ; et dans les révolutions de la société, qui ne sont qu'un déplacement de personnes sociales, sa haine contre le ministère pourroit n'être pas une prévention sans motif, si elle n'étoit que le sentiment de la dégénération du ministre ; et comme le pouvoir n'est présent à la société que par son action, et qu'il n'agit que par ses ministres, l'amour des sujets pour le pouvoir ou leur haine suivent inévitablement de leur respect ou de leur haine pour les ministres du pouvoir, et c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer les progrès effrayans de l'esprit de révolte répandu en Europe contre le pouvoir religieux et le pouvoir politique.

Ainsi, les abus qui s'étoient introduits dans le clergé, et qui depuis long-temps demandoient une réforme *dans le chef et dans les membres*, suivant l'expression des conciles, furent la première cause des

p163

progrès de la révolte de *Wiclef*, de *Jean Huss*, de *Luther* et de *Calvin*, pères de la philosophie moderne ; et dans l'ordre politique, les jouissances domestiques préférées aux fonctions publiques, ou plutôt recherchées uniquement dans les fonctions publiques, et la vanité de la naissance mise trop souvent avant les devoirs de la noblesse, ont été une des causes de la révolution, et peut-être la plus prochaine, en excitant la jalousie des sujets contre les ministres ; car les hommes n'envient que les jouissances, et jamais les devoirs.

Le ministre n'est donc plus élevé que pour être mieux apperçu, et il doit également défendre l'état par son action publique, et édifier la famille par son exemple personnel.

Le pouvoir doit donc rappeler le ministre à la gravité de ses fonctions, s'il

p164

veut maintenir le sujet dans l'obéissance, comme l'artiste perfectionne ses instrumens quand il veut perfectionner son ouvrage. Un peuple ne se déprave ou ne se corrige que par l'exemple de ses chefs ; c'est une colonne d'armée qui change de route lorsque la tête change de direction ; et jamais la société ne périt que par la faute du pouvoir chargé de la conserver.

De-là viennent les noms de *nobles*, *notables*, *noblesse*, *nobilité*, *notabilité*, de *notare*, *noto*, qui doivent se faire remarquer ; *gentilshommes*, *gentis homines*, *gentlemen*, hommes de la nation, parce qu'ils sont spécialement dévoués à son service, qu'ils doivent à la société le sacrifice de leurs passions comme celui de leurs personnes, et que leur vie privée doit être son modèle, comme leur vie publique est sa propriété.

Les ministres sont donc plus sujets que les sujets eux-mêmes, puisque, *sujets* comme eux à toutes les lois communes aux membres d'une même société, ils sont de plus *sujets* aux lois particulières

à leur profession : et certes il pourroit se prolonger, mais il ne sauroit s' affermir, le gouvernement qui méconnoîtroit la *nécessité* de ministres dévoués, corps et biens, au soutien du pouvoir et au service des sujets.

CHAPITRE VI

de l' état variable de société, ou du système des individus, système de l' homme ; et de l' état fixe ou du système des familles, système de la nature.

la souveraineté, soit qu' on la voie en Dieu, ou qu' on la suppose dans l' homme, se manifeste dans la société par un pouvoir émané de Dieu, ou délégué par l' homme, et ce pouvoir institué suivant certaines lois, expression de la volonté du souverain, et dirigé par elles, agit au-dehors par des ministres qui participent eux-mêmes de la nature du pouvoir, comme le pouvoir lui-même participe de la nature de la souveraineté.

Le *pouvoir*, avons-nous dit, est toujours exercé par un être humain, et par un être unique. Mais, si ce caractère est commun à toutes les sociétés, à quel signe pourra-t-on distinguer le pouvoir émané de la souveraineté de Dieu, ou le pouvoir prétendu délégué par la souveraineté de l' homme ?

Je dois répéter ici que j' entends par *pouvoir* émané de la souveraineté de Dieu et conforme à sa volonté, le *pouvoir* constitué, sur ou par des lois politiques ou religieuses (seules constitutives de l' un ou de l' autre pouvoir), lois qui sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres dans l' une ou l' autre société, par conséquent l' expression des volontés de l' être créateur des êtres, et auteur des rapports *naturels* qui les conservent. Car,

la société humaine est *naturelle* à l' homme, comme la société divine ou religieuse : elle est donc dans la volonté de l' auteur de toute la *nature*, et par conséquent il y a en Dieu des volontés politiques, comme il y a des volontés religieuses et même des volontés physiques, parce

p167

qu' il y a entre l' homme et l' homme des rapports politiques, comme il y a entre Dieu et l' homme des rapports religieux, comme il y en a entre les êtres matériels des rapports physiques.

Laissons cependant l' épithète de divin exclusivement au pouvoir de la société religieuse, puisqu' il est *réellement*, c' est-à-dire *sensiblement* Dieu même (*car le sensible*, comme dit Mallebranche, *n' est pas le solide*), et appelons le pouvoir politique, *naturel*, lorsqu' il est constitué ou établi sur les lois naturelles, car il n' y a *d' établi* que ce qui est conforme à la nature.

Le caractère le plus marqué qui distingue le pouvoir *naturel* du pouvoir qui ne l' est pas, du pouvoir humain ou populaire, est, je ne dis pas la durée, mais la fixité de l' un, la variation de l' autre, car il y a fixité dans la nature et variation dans l' homme.

Le pouvoir est fixe par la perpétuité de l' homme qui l' exerce ; car, puisque le pouvoir doit toujours être exercé par un homme, il y a un rapport évident

p168

entre la fixité de l' homme et la fixité du pouvoir, comme il y en a un entre la fixité du pouvoir et l' immutabilité du souverain, de Dieu même.

Mais, lorsque le pouvoir est fixe, la volonté qu' il promulgue ou la loi, j' entends la loi politique, la loi du pouvoir, est *fixe*, ou *fondamentale*, et Montesquieu appelle les lois *fondamentales*, des lois *fixes* : si la *volonté* publique ou

la volonté est fixe, l' *action* publique de cette volonté (gouvernement ou culte), est fixe ; donc la société est fixe ou stable, donc la volonté de l' être immuable est accomplie, puisque cette volonté a pour objet la conservation des êtres dont la société est le moyen.

La perpétuité des hommes-ministres est donc une conséquence, non forcée, mais naturelle ou nécessaire, de la perpétuité de l' homme-pouvoir, parce qu' il est naturel que le moyen participe de l' agent qui l' emploie.

La perpétuité de l' homme s' appelle hérédité, et il y a ainsi une famille *pouvoir*, des familles *ministres*, des familles

p169

sujettes ; la société est toute entière dans les familles, et l' on trouve dans les trois personnes qui la composent ce caractère d' analogie qui est le type constant, et comme le cachet dont la nature marque tous ses ouvrages. Dans la société, " ou le peuple en corps, dit Montesquieu, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance " , il n' y a nulle *fixité* dans la volonté de ce souverain, " puisqu' un peuple, dit J J Rousseau, peut toujours changer ses lois, même les meilleures, car s' il lui plaît de se faire mal à lui-même, qu' est-ce qui a le droit de l' en empêcher ? "

et comment y auroit-il de la *fixité* dans la volonté du souverain, puisqu' il n' y en a pas dans le souverain lui-même, puisqu' un peuple, même souverain, peut être conquis ou asservi, et que cette souveraineté, semblable à une ombre vaine, lui échappe toujours au moment qu' il croit la saisir ?

Si le souverain n' est pas fixe, le pouvoir ne l' est pas davantage et passe avec

p170

rapidité d' un homme et d' un parti à un
autre homme et à un autre parti ;
si la volonté ou la loi n' est pas fixe,
l' action n' est pas plus fixe que la volonté,
les ministres ne sont pas plus fixes que
l' action ; nulle fixité dans les choses, nulle
hérédité dans les personnes, nulle perpétuité.
Il y a des familles sujettes, mais il
n' y a que des individus pouvoir ou ministres,
discordance dans les élémens
mêmes de la société dont elle ne tarde
pas à ressentir les funestes effets.
La fixité est *une*, et si elle n' étoit pas
toujours ce qu' elle est une fois, elle ne
seroit pas *fixité* ; la variation est infinie,
la fixité est donc force, stabilité, conservation :
la variation est foiblesse, mutabilité,
destruction. Ainsi, il y aura plus
de force dans une société, j' entends de
force de stabilité, à mesure qu' elle s' approchera
plus de l' état fixe, naturel, ou du
système des familles ; et il y aura moins
de force de conservation, à mesure qu' elle
s' éloignera de cette fixité, et que l' état
variable, ou le système des individus y
sera dans un mouvement plus rapide.

p171

Ces principes expliquent la force progressive
de certains états, la foiblesse et
la détérioration progressive de quelques
autres ; et sans sortir du même peuple
et du même territoire, on y voit également
la raison de la prépondérance de
la monarchie française, et la raison de
l' extravagance et de la foiblesse de la démocratie
de *Danton* et de *Marat*.

ces mêmes principes peuvent s' appliquer
à la force de la religion catholique
dont on trouve la raison dans la fixité du
pouvoir et dans la perpétuité du ministère,
et à la foiblesse des sectes qui s' en
sont séparées, dont on apperçoit le motif
dans les variations de leur doctrine, et
l' amovibilité de leur ministère.

Les principes que nous venons d' exposer
expliquent plusieurs accidens de
la société.

Nous avons dit, par exemple, que les
ministres devoient participer de la nature
du pouvoir ; et parce que ce rapport est

naturel, on le retrouve dans le plus grand nombre des sociétés.
Lorsque le pouvoir est amovible ou

p172

variable, comme dans les états populaires, le ministère où les fonctions publiques sont amovibles comme le pouvoir, et même plus variables à mesure que le pouvoir passe plus rapidement d'un homme ou d'une faction, à un autre homme et à une autre faction.

Lorsque le pouvoir se prolonge sur une même tête, et qu'il devient *viager*, il constitue une espèce de monarchie viagère, vulgairement appelée *despotisme*, expression qui ne désigne pas par elle-même un vice d'administration, mais une forme de gouvernement, et Titus, Trajan et Marc-Aurèle n'étoient que des despotes. Alors, les fonctions publiques se prolongent dans les mêmes mains, et même elles deviennent *viagères*, comme le pouvoir.

Lorsque le pouvoir devient fixe par l'hérédité, les professions sociales ou les ministres deviennent aussi héréditaires, c'est-à-dire que les ministres se constituent avec le pouvoir, et dans cet état ils s'appellent *noblesse*, et forment *ordre* ou *milice* ; établissement public, propriété de

p173

l'état, qui correspond parfaitement à l'ordre du sacerdoce, ministère du pouvoir religieux, fixe et perpétuel par la consécration, comme la noblesse l'est par l'hérédité. On voit à présent la raison pour laquelle les fonctions de *juger* et de *combattre*, et les propriétés ou *bénéfices* qui y étoient attachés, étoient simplement *viagères* sous les deux premières races des rois de France, et pourquoi elles sont devenues héréditaires sous le nom de *noblesse*, ainsi que les bénéfices sous le nom de *fiefs*, au commencement de la troisième, parce qu'alors seulement le *pouvoir* électif dans une famille devint fixement héréditaire dans l'aîné des mâles. Dans les premiers temps d'une nation, et lorsqu'elle travaille à étendre son territoire plutôt qu'à se constituer en société, le pouvoir n'est presque jamais héréditaire, ou ne l'est qu'entre les individus d'une même race, sans distinction

d' âge, de degré, quelquefois de sexe. La raison en est simple. Un état naissant a besoin de talens, et le régime variable ou le système des individus est plus favorable

p174

à leur développement, comme nous le verrons bientôt. D' ailleurs l' incapacité d' un chef ou sa minorité étoufferoit cette société encore au berceau : mais dès qu' une nation est étendue, établie, formée enfin, et qu' elle est assez forte pour supporter la constitution, alors elle se constitue, devient société, et la fixité ou l' hérédité s' établit par-tout, parce que l' état a besoin de vertus, et que le régime ou le système des familles est plus favorable aux vertus publiques, qui se transmettent par l' éducation et par l' exemple. Alors l' état, gouverné par des lois *fixes et fondamentales*, résiste aux troubles d' une minorité, et à la langueur d' un règne foible ; et pourvu que cette foiblesse dans l' autorité ne soit que *passive*, et qu' elle ne veuille pas *faire*, la cour sera agitée par des intrigues, mais l' état ne sera pas renversé par des révolutions.

C' est par la même raison naturelle que le pouvoir, variable jusqu' à un certain point, et électif dans les deux premières races des rois de France, ne devint fixe

p175

et héréditaire que sous la troisième : qu' en Russie, Pierre premier, par instinct de génie, ou plutôt par la nécessité des choses, abolit en 1722 la succession héréditaire, dont les chances auroient pu arrêter les développemens de cette société naissante à la civilisation, et que Paul premier la trouvant formée, s' est hâté de la constituer en rétablissant, par une loi récemment promulguée, la succession héréditaire, retour à l' ordre naturel, qui a accru dans cette société la force de stabilité, en ôtant à sa force d' expansion, et

sans lequel ce vaste empire seroit, au premier revers, tombé peut-être dans une effroyable dissolution.

La Pologne a suivi une marche inverse et elle a dû décheoir à proportion que la Russie s'est élevée. La succession au pouvoir avoit été dès l'origine élective en Pologne comme dans les autres états de l'Europe, et par la même raison. Elle y étoit ensuite devenue héréditaire, et sous cette forme, la Pologne marchoit à la civilisation à peu près du même pas que les autres nations catholiques, et sur-tout

p176

plus vite que la Russie. Mais à l'extinction de la dernière race de ses rois, cette société retomba dans l'enfance et revint au système électif, non par aucune raison naturelle, mais par des raisons purement humaines, l'ambition de ses grands et la jalousie de ses voisins. Alors commença pour la Pologne une série de malheurs qui ont toujours été croissans depuis les nouveautés religieuses qui s'y introduisirent à la faveur de la déconstitution de son pouvoir, jusqu'à sa destruction réelle, opérée de nos jours, et qui dure encore ; et cette malheureuse société récemment élective au milieu d'antiques états héréditaires, n'a fait que languir, et a péri enfin, comme un jeune arbre planté dans une vieille forêt. Quoique la nature du ministère participe ordinairement de celle du pouvoir, et que cela même doive naturellement se trouver ainsi, cependant il arrive quelquefois que l'un des deux est fixe, et non pas l'autre, soit que cette discordance soit le produit d'une révolution, comme en Pologne, ou l'effet de l'habitude

p177

chez un peuple à demi-constitué comme en Turquie. Alors, l'état souffre, parce qu'il n'y a point de fixité, ni par conséquent de force réelle dans

un gouvernement dont l' action est *dirigée* par un pouvoir variable comme en Pologne, ou *exécutée* par des ministres variables, comme chez les turcs ; et c' est ce qui produit cette action dérégulée qui écrase le sujet, et ne peut défendre l' état. Ainsi, en Pologne, le pouvoir est trop foible *contre* des ministres qui sont les maîtres. En Turquie, le pouvoir est trop fort *pour* des ministres qui ne sont que de vils esclaves : et ces deux effets si opposés en apparence, auroient dans l' une et l' autre à la fois, les mêmes effets, l' oppression de l' homme, et la dissolution de l' état, si l' oppression de l' homme n' étoit tempérée en Pologne par l' influence de la religion chrétienne, et la dissolution de l' état retardée en Turquie par l' influence de la religion mahométane ; car le culte, même le moins raisonnable, par cela seul qu' il consacre dans la société une idée quelconque de souveraineté

p178

divine, donne toujours de la force au pouvoir politique, selon la judicieuse remarque de M Bossuet, en parlant du paganisme. Le ministère politique héréditaire s' appelle *patriciat*, lorsqu' au lieu d' être uniquement ministère du pouvoir, ou fonction publique, il est pouvoir ou *paternité* (car *patriciat* et *paternité* ont la même racine), et qu' il participe à la législation, comme chez les Romains, et encore en Angleterre, en Suède, en Pologne, à Venise, dans le corps germanique, etc. Ces sociétés ne sont pas constituées ou *naturelles*, parce que les *trois personnes sociales* n' y sont pas entre elles dans leurs rapports naturels, et que les mêmes *personnes* y sont à la fois *pouvoir* et fonction du pouvoir ou *ministres*. aussi ces

p179

états, qui tous ont eu plus ou moins de force d' agression, n' ont montré presque

aucune force de résistance.

La variation du pouvoir, restreinte à un petit nombre de familles, s'appelle proprement *aristocratie* ; étendue à un plus grand nombre d'individus, elle forme la *démocratie*.

J J Rousseau prétend que " la démocratie peut embrasser tout un peuple ou se resserrer jusqu'à la moitié ". On ne sait trop pourquoi, à moins que ce ne soit pour éviter l'absurdité qu'il y auroit à compter dans un état populaire plus de pouvoirs et de ministres que de sujets.

Il est reconnu aujourd'hui que ces gouvernemens de *plusieurs*, ou *populaires*, sont l'état le plus fâcheux de société, et même qu'une société ne peut

p180

subsister dans cet état. Les gouvernemens populaires, ou *polycratiques*, que l'on voyoit de nos jours, étoient des *municipalités* de l'Europe monarchique, plutôt que des sociétés indépendantes. La Suisse et même la Hollande avoient en France et en Allemagne le pouvoir qui les conservoit, et la chute de ces gouvernemens a entraîné leur dissolution. Mais telle est la différence d'une société constituée ou naturelle à celle qui ne l'est pas, que la France ne peut se rétablir de sa révolution qu'en ramenant le pouvoir à l'unité, et que la Suisse et la Hollande ne peuvent renaître qu'en s'écartant du système variable de leur gouvernement précédent.

La fixité dans le pouvoir est donc l'état le plus fixe de société, donc le plus durable, donc le plus fort, le plus naturel, le plus conforme par conséquent à la volonté de l'être créateur et conservateur des êtres ; et comme par les lois immuables, *nécessaires* de la conservation des êtres, expression de la volonté divine, les êtres tendent à se placer dans l'état le plus naturel, l'état *qui les fait être*, c'est-à-dire

p181

qui les conserve, et à accomplir ainsi la volonté de leur auteur, le pouvoir de la société tend nécessairement, et indépendamment des hommes, à se constituer, et à constituer ses ministres, ce qui veut dire que la société tend d'elle-même à se fixer. J J Rousseau avoue cette vérité, et la marche progressive du pouvoir vers la fixité, lorsqu'il dit : " le gouvernement passe de la démocratie à l' aristocratie, de l' aristocratie à la royauté ; *c' est là son inclinaison naturelle*, le progrès inverse est impossible " : et il la méconnoît, lorsqu'il s' étonne " du penchant qu' ont toujours eu les polonais à faire passer la couronne du père au fils, ou au plus proche parent " . Il est intéressant d' observer chez les deux peuples anciens les plus célèbres, les effets opposés des deux systèmes opposés de société. L' effet le plus constant et le plus sensible, est que toutes les sociétés qui ont connu quelque fixité, ou dans le pouvoir, ou dans les ministres, ont laissé des monumens immortels de leur existence, et

p182

que les autres n' ont fait que passer et n' ont laissé d' elles que des souvenirs, c' est-à-dire, que celles-là ont eu de la force, et que les autres n' ont eu que des passions. Chez les grecs démocratiques, il n' y eut de fixité ni dans le pouvoir, ni dans les ministres : aussi ces peuples-enfans, habiles imitateurs de la nature physique dans leurs arts, mais violateurs de la nature sociale par leurs moeurs infâmes et par leurs lois atroces, vécurent avec bruit plutôt qu' avec honneur, succombèrent sans gloire, et périrent tout entiers ; et ce qui prouve ce que j' ai avancé sur les effets de la fixité du pouvoir, est que parmi tant de peuples la raison ne compte que deux

p183

nations, les macédoniens et les spartiates, sociétés mieux constituées, dont l' une subjuguait la moitié du monde, et domina la Grèce elle-même par la force qu' elle tiroit de ses lois politiques, et dont l' autre en fut l' honneur et le modèle par la gravité de ses mœurs.

à Rome, la jouissance du pouvoir, bornée à quelques familles, ne tarda pas à s' étendre à toutes, et cela devoit arriver ainsi. Mais à Rome, il y eut constamment un établissement fixe ou héréditaire, tantôt pouvoir, tantôt ministre du pouvoir dans l' ordre des patriciens et dans celui des chevaliers ; et même il y eut de temps en temps, et dans les besoins extrêmes, un homme revêtu d' un pouvoir fixe, ou plutôt pour un temps *fixé*, sous le nom de dictature, " faculté précieuse, dit Montesquieu, qu' avoit le sénat d' ôter la république des mains du peuple " , et il auroit pu ajouter : " de se l' ôter à lui-même " ,

p184

puisque sous le *pouvoir* du dictateur, les sénateurs n' étoient plus que de simples ministres, comme sous le *pouvoir* du sénat, les ministres étoient les chevaliers, chargés même de la garde du sénat, puisqu' ils entouroient en armes le lieu de ses séances, et qu' ils exercèrent souvent la fonction de *jurer*, et toujours celle de *combattre*. l' établissement héréditaire cessa à Rome par l' extinction des familles elles-mêmes, dans les troubles qui remplirent les derniers temps de la démocratie populaire, et les cruautés qui signalèrent les premiers temps de la démocratie militaire qui lui succéda, mais il avoit fait toute la force de Rome, et il avoit été le principe de sa grandeur. " l' usage des noms héréditaires, dit le président Desbrosses, dans son traité du *mécanisme des langues*, a prodigieusement influé sur la façon de penser et sur les mœurs ; on sait quel admirable effet il a produit chez les romains... etc. "

p185

aussi les romains nous ont laissé leurs lois,
les grecs ne nous ont laissé que leurs
arts ; les uns commandent encore aux
citoyens, les autres servent de modèle
aux artistes.

J' aurois pu fortifier cette preuve par
l' exemple des égyptiens qui les premiers
ont rendu fixes dans l' état, le *pouvoir* et
les *devoirs*, ou les fonctions, en les rendant
héréditaires dans les familles, et
qui sont venus jusqu' à nous par des
restes si imposans de leur grandeur et
de leurs connoissances ; et plus encore
par l' exemple du peuple juif, contemporain
de tous les peuples, et même le
nôtre, qui dans sa constitution théocratique
a connu l' hérédité des professions
sociales, car les familles lévétiques,
différentes des familles sacerdotales étoient
chargées du ministère public, et exerçoient
la double fonction de *juger* et
de *combattre*.

p186

l' Europe est trop avancée en âge, si
j' ose le dire, elle a fait une trop longue
expérience des avantages et des inconvéniens
des deux systèmes généraux de
société qui comprennent toutes les constitutions
particulières, pour qu' il soit
possible d' y rétablir, au moins pour
long-temps et dans les grands états, le
système variable en y rendant le pouvoir
électif ; état funeste qui livre nécessairement
une société à l' influence constante
des puissances voisines, et au retour
périodique des troubles civils, fait d' une
nation un vaste marché où l' on met un
prix à toutes les ambitions, et un taux
à toutes les consciences, et conduit ainsi
un peuple par la corruption à l' asservissement !
Il n' y avoit pas de pays en
Europe où régnât une vénalité plus scandaleuse,
que celui dont les grands excitoient
le vif enthousiasme de J J Rousseau
pour avoir dit en latin : *malo*
periculosam libertatem quam tranquillam
servitutem. ce sophiste ne savoit pas
que la liberté, au contraire, est toujours
tranquille, et la servitude toujours orageuse,

p187

et lui-même n' a-t-il pas vécu malheureux et agité, pour avoir préféré sa sauvage indépendance à l' accomplissement des devoirs que la société impose à tous les hommes ? On objecte contre le système fixe les hasards de l' hérédité : ces chances quelquefois fâcheuses pour un état particulier conservent l' équilibre général, en préservant la société universelle du double danger de la continuité des règnes trop forts, et de la continuité des règnes trop foibles. On peut même assurer que l' élection, si elle pouvoit être libre, donneroit au total plus d' hommes foibles que l' hérédité ; car les hommes forts ravissent le pouvoir bien plus souvent qu' ils ne l' obtiennent.

Le système héréditaire ou fixe est dans la nature de la société publique, parce qu' il est dans la nature de la société domestique.

J' ignore si *Baboeuf* ou le père *Duchesne*, dans le délire de l' égalité démocratique, ont soutenu qu' il est aussi honorable d' être charbonnier ou tisserand

p188

que d' être magistrat ou guerrier ; mais je sais que le peuple plus vrai dans ses sentimens que les sophistes dans leurs opinions, juge bien différemment de cette prétendue égalité. Il fait à l' artisan un mérite d' avoir fait élever son fils dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre, et il mépriseroit le magistrat ou le guerrier qui auroit fait de son fils un artisan. Telle est la force de cette disposition naturelle aux hommes, moyen le plus puissant des progrès de la société, que la famille sujette tend naturellement à sortir de l' état purement domestique pour passer dans l' état public de société. Dans une société

p189

constituée, une famille une fois parvenue à ce but s' y fixe, parce qu' elle trouve dans l' inamovibilité du pouvoir un obstacle insurmontable à toute ambition ultérieure. L' on voit en effet dans les états constitués les familles s' élever l' une après l' autre jusqu' au ministère public de la société, et très-peu retomber dans l' état privé ou domestique. Elles périssent plutôt qu' elles ne descendent. Tous les raisonnemens des *niveleurs*, ou des esprits chagrins ne prévaudront jamais contre cette raison naturelle et supérieure qui dit à l' homme, qu' il est plus digne de lui, plus conforme à sa destination d' *agir* sur l' homme pour le service de la société publique, que de *travailler* sur la matière pour le service de la société domestique : et c' est la raison pour laquelle les hommes en état de domesticité ne jouissent nulle part de tous les droits des autres citoyens. Le lecteur n' a pas oublié sans doute une proposition que nous n' avons fait qu' énoncer et qui demande des développemens. C' est que le système amovible ou

p190

variable de société, est plus favorable aux talens qui créent les empires, et le système fixe plus propre à produire les vertus qui les conservent : et c' est ce qui fait que l' un convient aux états naissans, et l' autre aux états formés, puisque même l' état ne se forme qu' à mesure que la constitution se fixe. Cette explosion de talens militaires ou oratoires, les seuls dont il s' agisse ici, est l' effet naturel de l' amour de soi, et de la passion de dominer, dont aucun obstacle ne comprime l' essor dans une société sans constitution fixe de pouvoir, puisque le pouvoir pouvant être exercé par chacun, y est comme un prix offert à tous. De là viennent les efforts héroïques de courage et les succès d' une éloquence populaire que l' on remarque dans l' histoire de tous les états démocratiques. " les vertus guerrières, dit Montesquieu parlant de Rome, restèrent après qu' on eut

perdu toutes les autres " .
Mais ces mêmes talens perdent l' état
qu' ils ont créé, parce qu' ils en font une
arène sanglante ouverte à tous les combattans,

p191

qui en s' arrachant mutuellement
le pouvoir, l' empêchent de parvenir à
cette *fixité* sans laquelle il n' est pas de
repos pour la société publique, ni même
d' existence assurée pour la famille.
Heureusement pour l' espèce humaine,
au système variable, au système de
l' homme qui crée par les talens, succède
inévitavelmente le système fixe, le
système de la nature qui conserve par
les vertus, système qui s' établit naturellement
et par la disposition naturelle de
tout homme à laisser à ses enfans les
avantages qu' il a acquis, et à les mettre
sur la voie d' en acquérir de nouveaux,
et par la tendance nécessaire de la société
vers sa constitution naturelle, l' inamovibilité
du pouvoir, et la fixité de son
action. Or, ce système est, comme nous
l' avons dit, plus propre à produire la
vertu dans les hommes sociaux, *pouvoir*,
ministres, *sujets*.
la vertu, prise dans le sens le plus
étendu, n' est que la fidélité aux lois de
la société domestique ou publique, politique
ou religieuse. Il y a donc des

p192

vertus domestiques et des vertus publiques ;
et toutes les vertus sont divines,
parce que Dieu est le souverain législateur
de toutes les sociétés constituées.
Mais pour ne nous occuper ici que des
sociétés des hommes entre eux, la famille
et l' état, les vertus domestiques sont
très-distinguées des vertus publiques.
Ainsi, l' intégrité du juge et le courage
du guerrier, qui conservent l' état, ne
sont pas les vertus propres d' une femme ;
et la chasteté qui conserve la famille n' est
pas la vertu propre du guerrier ou du

magistrat, et c' est même ce qui fait que dans certaines conditions on se dispense trop aisément de certains devoirs. Dans les sociétés politiques ou religieuses, qui n' ont laissé de pouvoir fixe ou constitué que là où elles n' ont pu le détruire entièrement, que dans la famille, et qui, *ramenant le monde à ses élémens*, comme nous l' avons dit ailleurs, ne nous parlent que de *religion naturelle* ou domestique, et de l' homme domestique ou même sauvage, on ne parle aussi que de *mœurs*, de *moralité*, ou de vertus domestiques ;

p193

et il règne en général un grand *étalage*, pour ne rien dire de plus, de *tendresse* conjugale, paternelle, filiale, de *sensibilité* pour ses amis et ses amies, de *bienfaisance* envers les malheureux. C' est encore par le même principe que dans les mêmes sociétés on compense les fonctions publiques par des jouissances domestiques, et que le sujet est plus nourri et sur-tout plus amusé, dans les gouvernemens qui lui interdisent toute participation aux fonctions du pouvoir. Dans plusieurs de ces sociétés politiques et religieuses, non-seulement on recommande presque exclusivement la pratique des vertus domestiques, mais on la pousse jusqu' au rigorisme le plus dur, et souvent le plus risible, dans le même temps que l' on détruit toute vertu publique en consacrant l' oppression par les lois. Ainsi les dévots *puritains* interdisaient toutes

p194

sortes d' amusemens le dimanche, et défendoient comme des *vanités payennes*, les petits pâtés qui se mangeoient à Noël ils fatiguoient de leur morale farouche et de leurs éternelles prédications la jeunesse facile de Charles II dans le même temps qu' ils légalisoient l' oppression du sexe foible par la faculté du divorce, et qu' ils exhaloient contre des hommes, leurs

compatriotes, cet horrible *covenant*,
" composé, dit Hume, des plus furieuses
et des plus virulentes invectives que
jamais les êtres humains aient
employées pour enflammer leurs coeurs
d' une haine sans relâche, contre des
créatures de leur espèce " . La France
révolutionnaire n' a pas été exempte de ces
atroces et ridicules inconséquences, et
elles nous ramènent involontairement aux
usages de ces républiques anciennes où
l' homme respectant son *égal*, et opprimant
son *semblable*, autorisoit par ses
lois le meurtre de l' enfant, du gladiateur,
de l' esclave, punissoit d' un supplice affreux
la foiblesse d' une vestale, lors même
que pour de grands crimes, il n' infligeoit

p195

qu' à regret, une légère peine au citoyen.
Le pouvoir fixé ou constitué, *va tout
seul*, dit M Bossuet, *et avec la nature*.
comme il est transmis sans effort, il
s' exerce sans violence ; car le pouvoir
qui doit toujours être fort, est dans l' état
comme dans la famille, quelquefois
violent dans le premier âge de la société,
et lorsque le sujet encore enfant refuse
de se soumettre au joug de l' obéissance.
Jamais, avec le pouvoir constitué, de ces
interrègnes qui remettent périodiquement
la société en problème, elle n' a pas à
redouter ces furieux accès d' ambition et
de vengeance qui détruisent les familles
en troublant la paix des états : heureuse
si elle pouvoit se défendre des attraits
de la volupté, de cette philosophie foible
et sensuelle, de cette morale d' *opéra*
qui lui présente le plaisir sous toutes les

p196

formes, et fait entrer par toutes les portes
ce dangereux ennemi qui sappe sans bruit
les fondemens même de la société : et
endort les sentinelles, *pouvoir* et *ministres*,
pour les livrer sans défense aux
passions des sujets.

La fidélité dans les ministres est encore une suite nécessaire de la perpétuité du pouvoir, parce que la fixité de l'attachement dépend de la fixité de son objet.

En effet, si l'on remarque dans les ministres des états populaires plus de ces qualités brillantes qui produisent de grands événemens, on trouve dans les ministres héréditaires des pouvoirs constitués, plus de cette fidélité inébranlable qui résiste aux révolutions. On peut en trouver la raison dans la nature même de la société. La vertu n'est que l'habitude du bien, et l'habitude se forme par les mœurs ou les coutumes qui, transmises d'âge en âge, perpétuent dans la famille la tradition des leçons et le souvenir des exemples ; car les mœurs ne sont que les lois domestiques conservées par la tradition. Les vertus publiques

p197

deviennent donc ainsi des vertus domestiques, sur-tout lorsqu'elles sont fortifiées par le respect pour le corps ou l'ordre auquel la famille appartient ; ce qui produit la double force de l'esprit de famille et de l'esprit de corps, pour retenir l'homme dans le devoir ; *esprit de corps*, ressort puissant, mais ressort terrible, qui réagit infailliblement contre la main foible, inhabile à le diriger.

Enfin, la fixité dans le pouvoir et dans les ministres produit une fidélité, une affection générale envers le gouvernement dans toutes les classes sujettes, et particulièrement dans celles qu'une antique hérédité d'occupations honorables ou utiles, et une fortune légitimement et lentement acquise, rapprochent de l'ordre politique, et qu'elles disposent à y entrer à leur tour, lorsqu'il vient à perdre de ses membres par les professions mêmes auxquelles ils sont dévoués.

Mais un effet très-remarquable de l'hérédité des professions publiques, est de rendre aussi héréditaires les professions domestiques ou arts mécaniques, et de

p198

mettre ainsi les familles qui exercent le même métier dans un corps ou *corporation*, comme la nature elle-même continue le même métier dans la même famille ; institution parfaite connue dans la monarchie égyptienne, et adoptée sous le nom de *maîtrises* ou *jurandes* dans tous les états chrétiens. Cette loi est le moyen le plus efficace que l'administration puisse employer pour surveiller et contenir, par le pouvoir un peu dur des *maîtres*, une jeunesse agreste et grossière, que la nécessité d'apprendre un métier soustrait de bonne heure au pouvoir paternel, et que son obscurité dérobe au pouvoir politique. On peut regarder la suppression des maîtrises comme un coup mortel porté à la société par ce philosophisme ignorant et perfide qui depuis long-temps en vouloit à toute fixité

p199

pour pouvoir plus aisément détruire toute perpétuité, tout ordre.
C'est donc avec raison que Montesquieu, disant plus vrai qu'il ne pensoit, a donné l'*honneur* pour mobile au gouvernement constitué. L'honneur bien entendu n'est en effet que la fidélité à ses devoirs publics ou privés ; et l'on dit également l'honneur d'une femme, l'honneur d'un magistrat ou d'un guerrier, et l'honneur même d'un artisan.
C'est donc très-mal à propos qu'il a distingué l'honneur de la vertu, unique mobile, selon cet auteur, du gouvernement populaire. Cette erreur, relevée par Mably et J J Rousseau, qui remarque avec raison *que la vertu doit avoir lieu dans tout état*, a eu des suites graves, et a égaré, dans notre révolution, bien des hommes vertueux, dont les vertus employées comme les talens à soutenir un mode de choses essentiellement vicieux, n'ont servi qu'à *ordonner* le désordre, faire mépriser les talens, et calomnier jusqu'à la vertu !
Un des grands avantages des ordres et

des corporations est de donner au pouvoir de grandes facilités pour régler les familles en réglant le corps auquel elles appartiennent, et de régler l'individu en réglant la famille dont il est membre. Le pouvoir n' a, lorsqu' il faut régler, de prise que sur les corps ; et voilà pourquoi l' on voit des corps parfaitement disciplinés composés d' individus qui ne le sont guère.

Le pouvoir doit donc donner aux corps, et sur-tout aux corps chargés du ministère public, des *constitutions* particulières, des *constitutions* qui règlent les devoirs des corps envers l' état, ceux de la famille envers le corps, ceux de l' individu envers la famille : le pouvoir doit régler les corps, sur-tout celui du ministère public, *parce qu' il doit tout régler dans des hommes qui doivent être la règle de tous*. le *pouvoir* le peut, parce qu' il ne seroit pas pouvoir, s' il ne *pouvoit* pas tout ce que demande la conservation et la perfection de la société.

Il a existé en Europe une *constitution* particulière de l' ordre politique, connue sous le nom de *chevalerie*, qui n' a cessé qu' à l' établissement des troupes soldées, et de la magistrature acquise à prix d' argent ; institutions récentes qui ont séparé deux fonctions naturellement inséparables et jadis réunies, et qui ont soldé aux dépens du fisc ce qui étoit, et qui doit être attaché à la propriété de la glèbe. Les princes ont vainement tenté dans toute l' Europe de remplacer cette institution sublime à laquelle la France doit la considération dont elle a joui depuis, par une chevalerie de cour, sorte de *confrairies politico-religieuses*, qui n' obligent qu' à porter des marques distinctives, et à paroître à des cérémonies publiques, motifs dont la convenance ne compense peut-être pas le danger politique qu' il y a à diviser un ordre essentiellement indivisible, et à affaiblir ainsi la force de l' état

p202

et l' action de son pouvoir. Car, là où la *distinction* n' est pas rigoureusement nécessaire, la *division* est inévitable. Mais, si le système fixe, ou celui des familles, doit être le système de la constitution qui se maintient par les vertus, le système variable, ou le système des individus doit être celui de l' administration, qui, avec des vertus, demande encore des talents. Je m' explique : le ministère de *juger* et de *combattre* pour la conservation de la société est la fonction générale de l' ordre qui y est dévoué, et la destination naturelle de chacun des membres qui le composent. Cette destination qu' ils tiennent de leur naissance, là où cette hérédité est une loi de l' état, forme leur caractère politique, et un noble naît dans ces sociétés avec le caractère de *dévoué* au service de l' état, par la seule et même raison que dans une famille où une maîtrise d' architecte seroit substituée à perpétuité, l' enfant naîtroit avec le caractère de maître architecte. Ce caractère ou devoir de servir l' état dans la fonction de *juger* et de *combattre*,

p203

ne demande pour les rangs inférieurs de cette milice, que des vertus, celle de l' obéissance sur-tout, la première et la plus facile de toutes, puisqu' elle s' accommode à tous les caractères, comme à tous les tempéramens ; mais les grades supérieurs demandent des talents, et ne doivent pas plus être héréditaires que ne le sont les talents. Un état populaire ne connoît aucune fixité, pas même dans le devoir ; et comme il a fait un législateur d' un maître à danser, il renvoie un général au métier de comédien, ou à celui de brasseur de bière ; mais l' état monarchique donne souvent dans l' excès opposé et rend héréditaires des grades de fonctions qui ne doivent être que viagers. Cet abus s' introduisoit en France, non dans les lois qui, même pour une place inférieure de

la fonction de *juger*, vouloient que le fils qui succédoit à son père reçût l' approbation de la compagnie, et de nouvelles *provisions* du gouvernement, mais dans les usages, et à dater de la vieillesse de Louis XIV, il semble qu' il s' établissoit peu à peu, une succession presque régulière

p204

à des places importantes de l' administration de l' église ou de l' état, qui auroient fini par devenir patrimoniales et entrer, comme autrefois, dans des partages de famille ; et comme on ne consultoit pas toujours les intérêts de la société dans cette hérédité, on ne respectoit pas mieux les lois de la nature, et l' on accordoit fréquemment des dispenses d' âge, coutume immorale qui fait à la longue plus de mal à l' état en affoiblissant le respect dû à l' ancienneté d' âge, que le sujet dispensé ne peut, quel qu' il soit, lui être utile par ses talents.

La perpétuité d' emplois importants dans les mêmes familles a encore l' inconvénient de diviser l' ordre du ministère public en deux classes nécessairement opposées, l' une des familles qui obtiennent toujours, et l' autre des familles qui méritent quelquefois. L' ordre du ministère public se change ainsi en une véritable *oligarchie*, et il n' y a qu' un pas à faire pour que l' état entier tombe dans la démocratie dont les *oligarques* les plus favorisés deviennent assez souvent les plus ardens instigateurs.

p205

tout ce qui divise, détruit : c' est l' oracle du fondateur de toute société ; et si la devise de l' état populaire est *diviser pour régner*, la devise de la société constituée est *régner pour réunir*.

l' ordre dévoué au ministère public est donc, là où il est dans sa nature, un corps de familles chargées des fonctions publiques de *juger* et de *combattre*, et un séminaire d' hommes propres à remplir

les grades éminens de ces fonctions,
d' hommes qui doivent trouver dans leurs
familles des leçons de fidélité à l' état,
dans leur corps des exemples d' honneur,
et dont l' éducation et les habitudes doivent
développer les talens et fortifier les
vertus. Je ne dis pas que cela soit toujours
ainsi, mais je dis que cela doit être,
que cela peut être, que cela même a été,
et qu' il n' est pas impossible que cela soit
encore. Je ne répéterai jamais assez que
je m' occupe de la société et du général,
et point du tout de l' homme et
du particulier.

Ici se présente une réflexion importante.
L' état populaire appelle au *pouvoir*

p206

tous les individus, et il l' expose, comme
un prix, à la vue de toutes les ambitions.
L' état constitué appelle aux *fonctions du
pouvoir* toutes les familles, et il les propose
comme un devoir à celles qui demandent
à être admises dans l' ordre
chargé du ministère public. De cette
différence, prise dans les principes mêmes
de deux systèmes, le système des individus
et le système des familles, il résulte
naturellement qu' il y a plus d' agitation
dans l' état populaire, et un mouvement
de progression plus lent, mais plus uniforme
et plus réglé dans un état constitué, et
que dans celui-ci il arrive moins
fréquemment que dans l' autre que l' individu
s' élève des derniers rangs de la
société aux premières places du gouvernement.
Il faut, dans un état constitué,
que la famille, après avoir acquis, dans
l' état domestique, assez de fortune pour
n' y plus songer dans l' état public, entre
dans l' ordre chargé du ministère public,
et qu' elle y fasse, pour ainsi dire, son
séminaire et ses *exercices* avant que quelqu' un
de ses membres mérite d' occuper

p207

les premiers grades de la *milice* : institution

naturelle assurément, et qui, pour former le vrai citoyen, réunit les vertus que donne l'esprit de famille et de corps aux talents que l'homme tient de la nature. C'est précisément ce qui fait que si l'on remarque des qualités plus brillantes dans les héros des états populaires, on trouve plus de fidélité, de désintéressement et de modération dans les grands hommes des sociétés constituées ; car les vertus rendent les talents plus utiles en les rendant plus modestes. L'état doit donc favoriser cette tendance qu'ont toutes les familles à passer de l'état purement domestique à l'état public, tendance louable en elle-même, puisque l'état domestique de société, n'est que la société *de soi*, et que l'état public est la société *des autres*, et qui ne cesse pas d'être louable, même quand les motifs personnels de l'homme seroient vicieux. L'ennoblissement a un autre effet plus général, plus moral et par conséquent plus politique ; car le politique et le moral sont une même chose : il empêche l'accumulation

p208

excessive des richesses dans les mêmes familles, et établissant un autre moyen de considération que l'argent, il donne aux sentimens, aux opinions, à l'esprit public enfin, une direction plus noble, plus digne de l'homme, et par là même plus utile à la société. Or, assurément on ne pouvoit se plaindre en France que de l'excessive facilité de l'ennoblissement ; et tandis qu'un meunier hollandais, ou un aubergiste suisse sans activité, comme sans desirs, bornés à servir l'homme pour de l'argent, ne voyoient dans l'avenir, pour eux et leur postérité, que le moulin et l'enseigne de leurs aïeux, un négociant français, riche de deux cents mille écus entroit au service de l'état, achetoit une charge et une terre, plaçoit un fils dans la robe et un autre dans l'épée, voyoit déjà en perspective la place de président à mortier et celle de maréchal de France, et fondoit une famille politique qui prenoit l'esprit de l'ordre à la première génération,

et les manières à la seconde. " c' est,
dit Montesquieu, une politique très-sage

p209

en France, que les négocians n' y
soient pas nobles, mais qu' ils puissent
le devenir " . S' il y avoit un abus, c' est
que la famille-sujette devenoit souvent
famille-ministre avant d' avoir fait une
fortune assez considérable, je ne dirai
pas, pour soutenir son rang, mais pour
en remplir efficacement les devoirs. Car,
dans une société opulente, telle que le
sera toujours notre France, il n' y a pas
de condition plus dure et plus douloureuse,
que celle d' un noble indigent, sur
qui pèsent toutes les charges de l' état public
de société, sans qu' il puisse jouir des
facilités que présente pour s' enrichir la vie
domestique et privée.
On a déclamé contre l' usage des ennoblissemens
à prix d' argent, mais on n' a
pas fait attention qu' il est raisonnable et
naturel de faire preuve de fortune pour
être admis dans un corps où tout moyen
de faire fortune, où le desir même de la
fortune doit être interdit, et que l' homme
en société étant essentiellement propriétaire,
toute profession nécessaire à la société
doit supposer la fortune ou la donner.

p210

Ce qui prouve combien se sont trompés et ont
trompé les autres ceux qui ne
voyoient en France ni liberté, ni égalité,
et qui ne voyoient que liberté et qu' égalité
dans les états populaires, est que
c' étoit précisément dans les états où le
pouvoir n' est pas constitué, en Suisse
particulièrement, que les familles sujettes,
fixées dans la dépendance, ne pouvoient
parvenir à être *familles* de l' état ;
c' est-à-dire, à y gouverner à leur tour. Cette
servitude, il est vrai, étoit compensée,
dans ces petites démocraties, avec de
l' *aisance* et des jouissances domestiques,
comme elle l' étoit dans les démocraties

anciennes avec du *pain* et des *spectacles* ;
et ces peuples s' en contentoient. Ainsi,
tandis qu' il eût fallu faire une révolution
dans la constitution du canton de Zurich,
pour qu' un riche propriétaire de la campagne
pût devenir bourgeois et membre
du sénat, en France où la dignité de
l' homme étoit connue et respectée bien
avant qu' on en eût proclamé les droits,
les lois politiques favorisoient la juste
émulation qui portoit les familles à s' élever

p211

de l' état purement domestique de société
jusqu' à l' état public ou au ministère politique.
Une fois qu' elles y étoient parvenues,
la carrière étoit ouverte à leurs
desirs, et toutes les places étoient dues
à leurs services. La première de toutes
les décorations, qu' on appelloit *les ordres
du roi*, ne demandoit que cent ans d' admission
dans le ministère public ; et bien
loin qu' aucune loi exclût même du rang
suprême un individu, une famille ou une
classe de français, la constitution les y
appelloit tous, sans aucune distinction,
en cas d' extinction de la famille qui l' occupoit,
et déclaroit le *pouvoir* lui-même
*une substitution à laquelle tout français
étoit appelé*. on dira peut-être que les
occasions de s' élever du rang obscur au
faîte des honneurs sont extrêmement
rares dans les états constitués ; et je répondrai
sans balancer que les hommes
dignes de cette élévation sont toujours
plus rares que les occasions.
Ce que nous avons dit de la nécessité
de ne pas rendre héréditaires dans les
familles les places éminentes de l' administration,

p212

à cause des talens qu' elles
exigent, ne sauroit être appliqué à la
plus éminente de toutes, au *pouvoir*,
qui, dans un état formé, ne demande
que la vertu, ou le respect pour la constitution
et les lois domestiques, politiques et religieuses.

Les grands talens
sans une extrême sagesse qui en dirige
l'usage, y sont même plutôt dangereux
qu'utiles ; car les talens veulent *faire*, et
dans un état formé et constitué, il ne
faut que maintenir, et *faire* est synonyme
de *révolutionner*.

Le pouvoir constitué est dans la société
comme la clef de la voûte contre laquelle
toutes les parties viennent s'appuyer, et
qui soutient leur effort, et les maintient
en place par sa position seule. En général,
il suffit d'un grand homme qui donne
la première impulsion à la machine de
l'état, et ses successeurs ont toujours assez
de talens lorsqu'ils savent en régler et en
entretenir le mouvement.

Ainsi, Charlemagne a donné à l'Europe
chrétienne l'impulsion qu'elle conserve
encore, et chacune des sociétés qui la

p213

composent a fait d'autant plus de progrès
vers la perfection sociale, qu'elle a été
plus fidèle à la direction reçue de ce
puissant moteur ; génie étonnant, qui
connut ces lois fondamentales de la société
que nous cherchons encore mille
ans après lui ; grand pour les contemporains
témoins de ses exploits, mais
bien plus grand pour les âges suivants,
qui recueillent le fruit de ses vastes
pensées : tel que ces tours antiques dont
l'œil ne peut qu'en s'éloignant embrasser
les proportions et mesurer la hauteur.
Les succès prodigieux des guerriers
français rendront à l'ordre politique des
membres que la révolution lui a enlevés ;
car c'est ainsi que finissent toutes les
révolutions. Alors les haines étant éteintes,
et peut-être les préventions dissipées, *on*
rendra à chacun selon ses oeuvres, et l'on
remarquera que la noblesse française,
considérée en ordre et dans ses fonctions
publiques, ou individuellement et dans
sa conduite privée, a retenu le caractère
distinctif de sa profession, *la fidélité au*
pouvoir constitué, soit qu'elle en ait défendu

p214

l' unité aux états généraux, ou
que, laissée à elle-même, elle ait montré
pour les principes démocratiques un éloignement
trop prouvé par ses longs et
irréparables malheurs ; tandis que le militaire
français s' opposoit, avec des efforts
surhumains de courage, de discipline et
de talent, au démembrement de l' état,
et même en reculoit les bornes par ses
conquêtes. Les nations voisines observeront,
comme un trait caractéristique de
l' esprit national qui régnoit en France,
et qui n' a pu y être étouffé même sous
les ruines révolutionnaires, que les uns
aient vu avec un secret orgueil les succès
de la France, lors même qu' ils sembloient
leur fermer à eux-mêmes le retour dans
leur patrie, et que les autres aient détesté
la tyrannie, alors qu' entraînés par
la force irrésistible des circonstances, ils
obéissoient aux tyrans, également braves
contre l' étranger, et généreux lorsqu' il
leur étoit permis de l' être, envers d' infortunés
compatriotes que la tourmente
révolutionnaire jettoit entre leurs mains ;
et rétablie enfin de cette crise violente,

p215

passage nécessaire peut-être de l' adolescence
de l' homme social à sa virilité, la
France, telle que le père de famille, réunira
tous ses enfans, et sous les yeux de la
religion invitée à cet auguste banquet,
elle distribuera entre tous les consolations
et l' indulgence ; elle ordonnera d' oublier
les fautes, elle fera plus, elle fera
pardonner les vertus ; mais non contente
d' effacer au dedans les traces du désordre,
elle en réparera au dehors le scandale ;
et devenue le modèle des nations, et la
pierre angulaire de la société après en
avoir été le fléau, elle poursuivra à travers
les siècles, sa marche majestueuse
dans la route de la civilisation, forte de
ses anciennes vertus, plus forte peut-être
par ses derniers égaremens.

DISSERTATION

La dissertation suivante nécessaire pour l' intelligence de quelques passages du chapitre ii, relatifs à l' existence de Dieu, ne pouvoit, à cause de sa longueur, entrer dans le texte ni même l' accompagner ; on a préféré de la rejeter à la fin de l' ouvrage comme une *pièce justificative* des propositions qui y sont avancées.

J' espère rendre *sensibles* au lecteur des vérités, ce semble, purement intellectuelles et le faire convenir qu' ainsi

p216

que la *théorie* des principes de la société devient évidente par une *application* continuelle aux faits extérieurs et sensibles de la société, de même la *théorie* des principes de l' être intelligent reçoit un haut degré de certitude des faits extérieurs et sensibles de l' être lui-même, faits qui sont l' *expression* naturelle de ses pensées. Dans ces deux théories, celle de l' être et celle de ses rapports en société, consiste toute la méthaphysique. Elle est donc une science de *réalités* ; et si certains auteurs qui ont traité de l' être sont vagues et obscurs, et si certains écrivains qui ont traité de la société sont faux et dangereux, c' est que les premiers ont voulu expliquer l' être pensant par l' être pensant, au lieu de l' expliquer par l' être parlant, qui est son *expression* et son *image*, puisque la parole n' est que la pensée rendue extérieure : et que les autres ont voulu expliquer la société par des hypothèses de leur imagination, au lieu d' en chercher les principes dans les faits historiques qui rendent la société extérieure et sensible ; car les faits de la société expriment la nature bonne ou mauvaise de ses lois, comme les actions de l' homme expriment la nature bonne ou mauvaise de sa volonté.

Cette dissertation, toute abrégée qu' elle est, est donc aux principes de l' homme, ce que l' essai qui la précède est aux principes de la société. On appercevra sans doute dans l' une et dans l' autre le plan ou l' extrait de plus grands ouvrages, et peut-être de bons esprits y puiseront-ils quelques idées salutaires, propres à rattacher à un centre commun les opinions flottantes dans le chaos des contradictions et le vague des incertitudes. Ainsi, après une défaite qui a dispersé les combattans, le soldat se rallie autour du premier drapeau qui lui indique

un moyen de défense, en lui annonçant un commencement d'ordre et de disposition.

J'invite le lecteur à relire les pages 43, 44, 45, 46, dont la proposition énoncée à la page 46 peut être regardée comme l'extrait : *que l'homme ne peut pas plus idéer l'impossible, qu'imaginer l'inexistant.*

L'homme *parle* de ce qu'il *imagine*, qui fait *image*, qui est l'objet de ses sensations et qui tombe sous ses sens : il *parle* de ce qu'il *idé*e, qui ne fait pas *image* et qui ne tombe pas sous ses *sens*. j' *imagine* ou j' *image* (car c'est le même mot) ma *maison* ; j' *idé*e, je *conçois*, je *connois* ma *volonté* ; j' *imagine* l'effet, j' *idé*e la cause.

Quoique je me sois servi de cette locution négative *qui ne fait pas image, qui ne tombe pas sous les sens*, en parlant de ma volonté, ma volonté comparée à ma maison, est le *positif*, comparé au *négatif*, puisque ma maison n'est et ne subsiste que par ma volonté positive de la faire et de la conserver.

Le mot *penser, pensée*, convient à la fois à l'opération intellectuelle d' *imaginer* et à celle d' *idéer*, puisqu'elle exprime l'attention que l'esprit donne aux *images* et aux *idé*es pour en combiner les rapports.

Si l'homme qui *pense* ne peut avoir pour objet de sa pensée que des *images* ou des *idé*es, l'homme qui *parle* ne peut *exprimer* que des *idé*es : c'est ce qui compose le discours, véritable expression de l'être intelligent, c'est-à-dire de l'homme qui imagine et qui idée.

Si je faisais un traité *sur l'entendement humain*, je distinguerois les images qui viennent des différentes sensations, ou même les sensations qui ne produisent point d'images au moins *figurables*, telles que les sensations du *goût*, de l'*odorat* et du *tact*, sens de l'homme animal et physique, si on les compare aux sensations figurables de l'ouïe et de la vue, sens de l'homme moral et social : mais cette distinction n'est ici d'aucune utilité.

Je prononce *ville, arbre* ; je reçois par le

sens de l'ouïe la sensation d'un son ; j' imagine ou j' *image* un objet, et cette image intérieure est *vraie*, puisque je peux la rendre *réelle* et *présente* aux sens par le geste ou le dessin, le dessin qui fixe le geste, comme l'écriture fixe la parole.

Un allemand a reçu la sensation des mêmes sons, puisqu'il les répète ; mais il n' imagine rien à l' *occasion* de ces sons, puisqu'il ne trace par le geste ou le dessin aucune image.

Il prononce à son tour *stadt, baum*. j' ouïs les sons et les mêmes sons, puisque je les répète, mais je n' *imagine* rien ; lui il *imagine*, puisqu'il *figure*, par le geste ou le dessin, des villes et des arbres ; où je vois clairement que les mots allemands *stadt, baum*, et les mots français *ville, arbre* expriment la même *image*.

donc des sons différents peuvent exprimer une même image.

p219

je prononce *volonté, cause* ; je n' *imagine* ni une *cause*, ni une *volonté*, puisque je ne puis exprimer rien de semblable par le geste ou le dessin, qui expriment l' action et non la volonté, l' effet et non la cause ; cependant j' *idée* quelque chose, puisque j' exprime mon idée, c' est-à-dire que je parle, que je m' entretiens, que je raisonne enfin avec moi-même ou avec les autres d' après cette idée, et que j' agis d' après ce raisonnement.

Mon allemand a ouï les mêmes sons ; mais il n' *idée* pas, puisqu'il n' exprime aucune idée par aucune parole, ni par aucune action.

à son tour, il prononce *will, ursach*, j' ouïs des sons, mais je n' *idée* rien, absolument rien, puisque je n' *exprime* aucune *idée*. mon interlocuteur *idée* quelque chose, puisqu'il parle et qu'il agit d' après cette idée, où je vois clairement que *will* et *ursach*, *volonté* et *cause*, expriment une même idée.

p220

donc des sons différents peuvent exprimer une même idée.

mais je prononce *cabricias*, ou tout autre mot forgé. Un allemand, un espagnol, un français entendent tous le même son, le répètent ou

l' écrivent ; mais ils n' *imaginent* rien, ils n' *idéent* rien, puisqu' ils n' *expriment* rien, c' est-à-dire qu' ils ne *figurent* aucune *image*, et ne font aucune *action*.
donc il y a des sons ou des mots qui peuvent n' exprimer ni images, ni idées, qui n' expriment rien.

il est évident que pour les objets qui font *image*, et qui servent à l' homme physique, l' homme peut se faire entendre de son semblable par le geste au lieu de parole, et par le dessin au lieu d' écriture. On ne trouve donc pas dans l' homme physique ou animal, ni même dans la société purement *physique* des hommes entre eux, la raison de la nécessité du langage, ni par conséquent la raison de son invention.

La faculté d' *imager*, celle d' *idéer*, celle même d' *articuler*, ne sont pas une raison suffisante de l' invention de l' art de parler, puisque les animaux ont des images, ont des idées, selon Condillac, et même des idées abstraites ; qu' ils ne sont pas tous privés de la faculté d' articuler, que plusieurs apprennent même à parler nos idées, et que cependant rien ne nous indique qu' ils parlent les leurs, ni même qu' ils aient besoin de parler, parce qu' égaux en instinct, dans chaque espèce, comme en appétits, ils se rencontrent par la réciprocité et la correspondance de leurs mouvemens, sans qu' il leur soit nécessaire de s' entendre par une communication de pensées.

On voit, pour tirer des conclusions-pratiques de tout

p221

ce qui a précédé, la raison pour laquelle l' homme enfant et les peuples enfans parlent beaucoup par *images*, c' est-à-dire, par le *geste* et le dessin ou l' écriture *hiéroglyphique*. c' est qu' ils pensent beaucoup par *images*, qu' ils *imaginent* beaucoup, ont beaucoup d' *imagination*, et s' occupent plus des effets que des causes, du particulier que du général. L' homme plus instruit et les peuples plus avancés dans la civilisation s' occupent de *causes* ou d' objets généraux et intellectuels, autant ou plus que d' *effets* ou d' objets particuliers et sensibles, ils pensent beaucoup par *idées*, *idéent* beaucoup, ont beaucoup d' esprit, expriment aussi beaucoup d' idées avec la parole et l' écriture des idées, ou l' écriture vocale, celle des hébreux, qui est la nôtre. Mais lorsqu' un peuple fait marcher de front les *images* et les *idées*, qu' il cultive à la fois son *imagination* et sa

raison, il emploie aussi dans son expression ou son discours beaucoup d' *images* ou de *figures*, non des *figures* matérielles, comme celles qui se font avec le geste ou le dessin ; mais des *figures idéales* qu' on appelle *oratoires*, celles qui forment le style *figuré* et métaphorique. C' est ce qui fait que la langue française est dans sa simplicité, la plus métaphorique des langues, et que le peuple qui la parle, malgré la modestie de son élocution simple et sans geste, est dans son expression, le plus *figuré* de tous les peuples.

Ainsi, un enfant a des *images* avant d' avoir des *idées* ; ainsi un peuple cultive son *imagination* avant de développer sa *raison* ; ainsi dans l' univers même, la société des *figures* ou des *images*, le judaïsme, a précédé la société des idées ou le christianisme qui adore l' être suprême en *esprit* et en *vérité*.

p222

on voit donc en comparant ensemble l' expression naturelle des images et l' expression naturelle des idées, que le geste est la *parole* de l' imagination, et que le dessin en est l' *écriture*. et delà vient que les progrès des arts d' imitation prouvent bien moins chez un peuple ou dans un homme, l' étendue de l' esprit que la vivacité de l' imagination.

La correspondance nécessaire des idées aux mots et des mots aux idées, raison de toute communication de pensées par la parole, entre des êtres qui pensent et qui parlent, devient évidente par la méthode usitée dans l' enseignement d' une langue étrangère.

Un enfant qui fait un *thème* a des idées dont il cherche les mots, et celui qui fait une *version* a des mots dont il cherche les idées. Le premier va de l' idée connue au mot inconnu, le second du mot connu ou du son, à l' idée inconnue. Ainsi, l' enfant qui trouve dans son thème le mot *ravager* a une idée ; et le dictionnaire *français-latin* qu' il consulte lui indique le mot *populari* pour le mot cherché. Celui qui dans sa *version* trouve le mot *obedire*, a un mot sans idée, ou plutôt un son ; et le dictionnaire *latin-français* lui donne *obéir* pour l' idée qu' il cherchoit, et qui correspond à ce son ; ensorte que le dictionnaire est pour l' un un recueil d' idées, et pour l' autre un recueil de mots. Ce double exercice est également utile à l' acquisition des mots et au développement des idées, motif pour lequel il étoit pratiqué dans l' ancien système d' éducation, et ne peut être

remplacé par aucun autre. L' enfant qui annonce le plus d' esprit, c' est-à-dire de facilité à développer ses idées et à en saisir les rapports, doit donc

p223

réussir dans la *version* mieux que dans le *thème* ; et c' est aussi ce qui arrive presque toujours.

Mais le mot a-t-il produit la pensée dont il est l' expression ? Non assurément, 1) par la raison que tout objet est nécessairement antérieur à son image ; 2) parce que si le mot produisoit l' idée, on ne pourroit expliquer pourquoi certains sons n' exprimeroient ou ne produiroient aucune pensée ; car, dans cette hypothèse, le mot étant l' unique raison de la pensée, une pensée devrait correspondre à chaque combinaison de son ; 3) parce qu' il suffiroit d' *ouïr* une langue pour l' entendre.

La raison qui fait que les mots *volonté* et *maison* réveillent en moi une pensée (idée ou image) est que *volonté est* et que *maison existe* ; et la raison qui fait que le mot *cabricias* ne réveille aucune pensée (ni idée ni image) est que *cabricias n' est point* et *n' existe point*, et *n' est* ni intellectuellement ni physiquement.

Ainsi, si je n' avois vu aucune *maison*, et que je ne susse pas ce que c' est que *volonté*, je ne m' entendrais pas moi-même lorsque je prononce *volonté, maison* ; et ceux à qui j' adresserois ces mots ne m' entendraient pas davantage, s' ils n' avoient vu préalablement le même objet et acquis la même connoissance.

Donc, toutes les fois qu' un homme parle à d' autres hommes, et qu' il est entendu d' eux, il trouve nécessairement dans leur esprit des *idées* d' être ou des *images* d' existence revêtues des mêmes sons que ceux qu' il leur fait entendre, et l' on peut défier tous les philosophes ensemble de faire comprendre des sons qui expriment directement et autrement que par une *négation*, ce qui *n' est*

p224

pas et ce qui *n' existe pas*, et de parler à un être intelligent de quelque objet dont il n' ait aucune pensée, de manière à en être compris.

Des exemples mettront ces propositions à la portée de tous les esprits, mais il faut s'arrêter encore sur cette correspondance nécessaire des mots et des pensées.

La pensée, avons-nous dit, précède le mot : de-là vient qu' on dit *attacher* une idée, un sens à une expression ; et lorsqu' on ne peut *attacher* d' idée au mot, il ne vaut que comme son et ne sert point au discours, semblable à ces monnoies étrangères ou décriées qui ne sont pas reçues dans le commerce et ne valent que par le poids.

Mais, si nous ne pouvons *parler* sans *penser*, c' est-à-dire sans attacher une idée à nos paroles, ni être entendu des autres sans qu' ils attachent les mêmes pensées aux mots que nous leur adressons, nous ne pouvons *penser* sans *parler* en nous-mêmes, c' est-à-dire sans attacher des *paroles* à nos pensées, vérité fondamentale de l' être social, que j' ai rendue d' une manière abrégée lorsque j' ai dit : *que l' être intelligent pensoit sa parole avant de parler sa pensée.*

ainsi, penser c' est parler à soi, comme parler c' est penser pour les autres, penser tout haut ; et de-là vient qu' on dit *s' entretenir avec soi-même*, *s' entendre soi-même* ; comme on dit, *s' entretenir avec les autres*, *être entendu d' eux.*

parler une langue étrangère est donc *traduire*, puisque c' est parler avec des signes, ce qu' on pense sous d' autres signes : de-là, l' impossibilité de parler une langue étrangère aussi couramment que sa langue maternelle, jusqu' à ce qu' on ait acquis par l' habitude, la

p225

faculté de penser sous les mêmes signes que ceux avec lesquels on exprime sa pensée.

Il faut donc des mots ou signes pour penser comme il en faut pour parler ; et J J Rousseau en convient, et distingue nettement les objets qui font image, et peuvent s' exprimer par le geste, de ceux qui font *idée*, et ne s' expriment que par la parole, lorsqu' il dit : " ce sont là des idées qui ne peuvent s' introduire dans l' esprit qu' à l' aide des mots, et l' entendement ne les saisit que par des propositions ; car sitôt que *l' imagination s' arrête*, *l' esprit ne marche plus qu' à l' aide du discours* " .

mais s' il faut des mots pour penser ce que l' on exprime avec des mots, il est donc impossible, d' une impossibilité physique et métaphysique, que l' homme ait inventé la parole, puisque l' invention suppose la pensée, et que la pensée suppose (qu' on me

permette cette expression) la *concomitance* nécessaire du signe ; et c' est ce qui fait dire à J J Rousseau, discutant le roman de Condillac sur l' invention de l' art de parler, qui n' est pas même ingénieux : " convaincu de l' impossibilité *presque* démontrée que les langues aient pu naître et s' établir par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l' entreprendre la discussion de ce difficile problème " ... et il conclut en disant : " la parole me paroît avoir été fort nécessaire pour inventer la parole " . *disc sur l' inég.*

la facilité de penser, ou l' esprit, est donc la facilité d' attacher des pensées aux mots, et la facilité de parler est la facilité d' attacher des mots aux pensées, qualités dont la dernière tient plus que l' autre à l' homme physique

p226

et à la flexibilité de ses organes, et c' est ce qui fait qu' elle est plus commune.

Cette correspondance naturelle et nécessaire des pensées et des signes qui les expriment, et le concours mutuel de l' esprit et des organes corporels pour l' *expression* de l' être intellectuel, peuvent être rendus sensibles par une comparaison, ou plutôt par une similitude telle, que je ne pense pas qu' il en existe une plus parfaite entre deux objets, et dont l' extrême exactitude prouveroit toute seule une analogie parfaite entre les lois de notre être intelligent et celles de notre être physique.

Si je suis dans un lieu obscur, je n' ai pas la vision oculaire, ou la connoissance par la vue de l' existence des corps qui sont près de moi, pas même de mon propre corps ; et sous ce rapport, ces êtres sont à mon égard comme s' ils n' étoient pas. Mais si la lumière vient tout-à-coup à paroître, tous les objets en reçoivent une couleur relative dans chacun à la contexture particulière de sa surface ; chaque corps se produit à mes yeux, j' y vois, et je juge les rapports de forme, d' étendue, de distance que tous ces corps ont entre eux et avec le mien.

Notre entendement est ce lieu obscur où nous n' appercevons aucune idée, pas même celle de notre propre intelligence, jusqu' à ce que la parole, pénétrant par le sens de l' ouïe, porte la lumière dans les ténèbres, et appelle, pour ainsi dire, chaque idée, qui répond, comme les étoiles dans Job, *me voilà*. alors seulement nos idées sont *exprimées* ; nous avons la conscience ou la

connaissance de nos propres pensées, et nous pouvons

p227

la donner aux autres ; alors seulement nous nous idéons nous-mêmes, nous idéons les autres êtres, et les rapports qu' ils ont entre eux et avec nous ; et de même que l' oeil distingue chaque corps à sa couleur, l' esprit distingue chaque idée à son expression, et fait distinguer aux autres leurs propres idées, en leur en communiquant l' expression. L' idée ainsi *marquée*, pour ainsi dire, a cours dans le commerce des esprits entre eux, je veux dire dans le discours, où elle ne pourroit être reçue sans cette empreinte. C' est la vérité de cette analogie de la pensée à la vision corporelle, qui a produit chez tous les peuples ces locutions familières par lesquelles ils expriment les qualités naturelles ou acquises de l' esprit : *être éclairé, avoir des lumières, s' énoncer avec clarté*, etc. Etc. Et le mot *vision* lui-même s' applique à certains états de l' esprit, puisqu' on dit une *vision* mentale, comme l' on dit la *vision* oculaire ou corporelle.

p228

Ainsi, les sourds-muets pensent, mais seulement par *images*, et n' expriment aussi que des *images* par le geste ou le dessin, ce qui fait qu' on ne peut les instruire que par le geste ou le dessin. Le mot même qu' on leur fait entrer par les yeux, comme aux autres par les oreilles, n' est pas pour eux un signe comme *son*, mais un signe comme *image* ou *figure* ; et ce n' est pas non plus par la parole, mais par le *geste* ou l' action, qu' ils expriment le sens qu' ils y attachent.

Les bêtes, sans doute, ont des images, puisqu' elles ont des sensations, sensations bornées à leur état purement physique, et qu' elles n' expriment pas par des *gestes*, qui sont des actions délibérées, mais à l' occasion desquelles elles font des mouvemens, suite nécessaire de leur organisation et de leurs rapports avec les objets matériels. Elles ont des *images*, puisqu' il en résulte un mouvement correspondant à l' image *présente* par l' impression actuelle ou l' impression conservée, comme de

courir après leur proie quand elles la voient, ou de la chercher quand elles ne la voient pas ; mais elles n'ont point d'idées, puisqu'elles n'ont pas l'expression de l'idée ou la parole : elles n'ont pas de volonté *libre*, puisqu'elles n'ont pas l'expression de la *volonté libre* ou l'*action délibérée*, et par conséquent variée ; et comme elles n'ont qu'un *instinct* ou volonté ordonnée (si l'on peut allier ces deux mots), elles n'ont que l'expression de l'instinct, ou l'action invariable, uniforme et déterminée.

La brute est donc un être *organisé* de manière à se mouvoir à l'occasion d'images présentes à son cerveau ou ailleurs, et l'homme est un être constitué de manière à *agir*, parce qu'il pense, et à *faire*, parce qu'il veut.

Dans les écoles modernes de physiologie et d'anatomie on enseigne publiquement et *textuellement que les seuls caractères qui distinguent d'une manière absolue l'homme de la brute sous la station bipède et directe et l'angle facial*. la station bipède paroît renouvelée des grecs de qui nous avons déjà depuis dix ans renouvelé tant de choses, puisqu'un de leurs sages définissoit l'homme *un animal à deux pieds sans plumes* ; mais l'*angle facial* est une sottise moderne dont nous dirons un mot ailleurs. Je reviens aux exemples que j'ai promis pour prouver cette proposition, que l'espèce humaine ne peut idéer l'impossible ni imaginer l'inexistant, proposition que je rends plus précise encore et plus formelle, en

disant que l'esprit humain ne peut idéer que ce qui est, ni imaginer que ce qui existe, et je commence par l'imagination, faculté de l'esprit plus dépendante des sens, et qui pour cette raison, se développe la première dans l'homme comme chez un peuple.

Si une nourrice imprudente veut effrayer son enfant de l'apparition de quelque monstre hideux, de quelque *chimère* horrible, ou lui promettre pour l'appaiser qu'il viendra *une belle dame toute blanche* qui lui portera de beaux habits, que fait-elle, et que peut-elle faire autre chose, que de rassembler des parties d'homme, d'animal, de végétal, etc., parties réellement existantes en divers sujets

de la nature physique, mais entre lesquelles cette femme suppose un rapport qui n' existe que dans son imagination et dans celle de l' enfant ? Car jamais l' enfant ne comprendrait sa nourrice et ne céderait à la frayeur ou à l' espoir, s' il n' imaginoit, et par conséquent s' il n' avoit vu auparavant ou connu toutes les parties d' homme ou d' animal dont cette femme veut lui faire persuader le bizarre assemblage. Mais ce monstre existe ou en détail et séparément dans la nature, ou *intégralement* dans l' imagination, et l' image qui y est tracée est vraie, puisqu' elle peut être réalisée au dehors et *figurée* par le dessin ; et s' il n' avoit aucune existence, je le demande, de quels signes compréhensibles la nourrice pourroit-elle se servir pour en parler à son enfant ? Quand épictète, pour expliquer à de grands enfans la formation de l' univers, leur dit que des atomes crochus se mouvant en tout sens dans l' espace, avoient par leur concours fortuit formé tout ce qui existe, il n' inventa ni les corpuscules, ni les crochets, ni le mouvement,

p231

ni l' espace, ni l' univers ; mais il supposa seulement au dehors un rapport entre ces divers objets, un rapport qui n' existe que dans l' imagination, qui se *figure* aisément des *atomes* circulant, s' accrochant et s' agglomérant pour former des corps, et qui ne peut exister pour la raison, parce que la raison, *seul juge des rapports*, en démontre la contradiction. Mais que le système de ce grec fût absurde ou raisonnable, il n' eût parlé à ses auditeurs qu' un langage absolument incompréhensible, si tous les élémens qui composent ce système n' eussent été imaginables et connus. Prenons un exemple dans un sujet moins physique, pour arriver ainsi peu à peu jusqu' à l' objet le plus intellectuel. Lorsque je parle de l' *hypothénuse* à un enfant qui a quelque teinture de géométrie élémentaire, mais qui ne connoît pas cette propriété du triangle rectangle, il ne m' entend pas, et ce son ne produit en lui aucune pensée. Mais si je décompose les divers rapports qui forment cette idée, que je lui parle de lignes, de perpendiculaire, d' angle, de triangle, de carré, etc., il me comprend, parce qu' à chacun de ces mots il attache l' idée correspondante, et qu' il réunit toutes ces idées par une faculté particulière de son esprit, pour en faire une seule idée collective ou *abstraite*, en même temps que, par une opération

de son organe vocal, il emploie l' expression
réduite de quarré de l' *hypothénuse*, à la
place de ces mots : *quarré fait sur la base d' un*
triangle rectangle dont cette base est un des côtés,
et qui est égal à la somme des quarrés faits sur les
autres côtés.
appliquons tout ce qui a précédé à la croyance de
l' existence de Dieu. Je vois dans toutes les sociétés
une

p232

action universelle ou sociale appelée culte,
envers un être regardé comme la *cause* universelle,
et j' en conclus que l' idée de cet être est dans
toutes les sociétés ; car si je ne pouvois pas
conclure de l' *action* à l' *idée* qui la
dirige, et qu' on appelle *volonté* lorsqu' on la
considère dans son rapport avec l' *action*, toute
société seroit impossible, et l' homme lui-même ne
seroit pas, puisque l' homme et la société ne sont que
le rapport d' une *volonté* à une *action*, et
d' une ame à un corps. " c' est, dit l' athée, un
législateur qui, pour asservir les peuples, a été
prendre dans le ciel et hors de l' homme une force
qu' il ne trouvoit pas dans l' homme et sur la terre,
et a persuadé aux peuples l' existence de cet être,
qu' ils ont appelé chacun dans leur langue d' un
mot correspondant à celui de *Dieu*, invention
dont le souvenir, transmis d' âge en âge, a produit
notre théisme " .
On pourroit demander à l' athée où cet orateur apprit
à parler ; et par cette seule considération on
remonteroit jusqu' à la *nécessité* d' un être autre
que l' homme, de qui l' homme a reçu l' art de parler,
comme il a reçu l' existence, c' est-à-dire de qui il
a reçu l' *être* et l' *avoir*. mais laissons au
raisonnement plus de latitude pour mieux convaincre
la raison.
Ce législateur apprit donc aux hommes que *Dieu*
existoit ; et obligé de leur expliquer la
signification de ces mots, il développa, dans les
divers rapports ou conséquences, l' idée qu' il
vouloit leur en donner, et leur dit, dans la langue
qu' ils entendoient, que cet être qui s' appelloit
Dieu étoit *un être bon* et *puissant* plus
que l' homme, qui avoit fait tout ce qu' ils
voyoient ; qu' il falloit l' aimer, puisqu' il étoit
bon, et qu' il

p233

avait fait l' homme pour lui et l' univers pour l' homme ; qu' il falloir le craindre, parce qu' il étoit puissant, et qu' il pouvoit détruire l' homme et l' univers ; qu' il récompensoit les hommes bons, et punissoit les hommes méchants, etc. Car c' est là le fond des croyances religieuses de tous les peuples. Leurs législateurs n' ont pu leur rien dire de plus intelligible ; et certes nous avons connu des *législateurs* moins clairs dans leurs raisonnemens, et sur-tout moins heureux dans leurs inventions.

Mais il eût été entièrement égal de tenir aux hommes le discours qu' on vient de lire, ou de leur débiter, comme des bouffons des comédies, des mots forgés à plaisir, si les auditeurs n' eussent eu dans l' esprit, antérieurement aux paroles de l' orateur, les idées d' *être, de bonté, de puissance, de comparaison, de relation, de temps, d' action universelle, de devoir, d' amour et de crainte, de bien et de mal, d' action sociale ou châtiment et récompense* ; idées qu' ils attachoient dans le même ordre à chacun de ces mots, à mesure qu' ils étoient prononcés, *être, bon, puissant, plus que, qui, a, tout fait, il falloir, aimer, craindre, récompense les bons, punit les méchants, etc.* Sans ces idées, nécessairement antérieures aux mots, puisque les mots n' en sont que l' expression, l' orateur n' auroit produit sur ses auditeurs d' autre effet que celui que produiroit sur le peuple de Paris un *talapoin* qui viendrait le prêcher en langue des *mantcheoux* ; et bien loin que de ce discours il eût résulté quelque changement dans les volontés des hommes en société, et une meilleure direction de leurs actions, ils n' auroient pas même conservé l' impression des sons qu' ils auroient entendus, et ne se seroient

p234

rappelés cet orateur que comme on se rappelle un fou ou un bouffon.

Ainsi, à quelque époque que l' on remonte dans la vie de l' homme et dans l' âge des sociétés, ces mêmes mots *être bon et puissant, qui a tout fait, qui récompense le bien et punit le mal*, n' entreroient jamais dans la pensée des hommes pour prendre place dans leur discours, ne correspondroient à aucune pensée, et ne produiroient aucune action, si ces mots ne trouvoient dans leur esprit des pensées correspondantes, qui n' attendoient pour se produire

à l' esprit que le signe qui vînt la distinguer, comme une pièce d' or attend dans l' atelier l' empreinte qui doit désigner sa valeur et lui donner cours, ou encore mieux, comme le corps attend dans le lieu obscur la lumière qui doit le colorer et le produire.

Cette idée d' *être*, plus ou moins développée dans ses rapports de bonté, de puissance, de volonté, d' action (car tous ces rapports découlent de l' idée d' être), n' est autre chose que l' idée de la divinité, idée peu développée et incomplète, si, par exemple, le rapport de la *pluralité* des attributs se développe sans celui de l' *unité* d' essence, ce qui a produit le polythéisme ; incomplète, si le rapport de *puissance* se développe sans

p235

celui de *bonté*, ce qui a produit la croyance des divinités malfaisantes adorées chez certains peuples ; incomplète, si le rapport de *volonté* créatrice se développe sans celui d' *action* conservatrice, ce qui produit le déisme asiatique ou européen, c' est-à-dire l' *islamisme* et le *philosophisme*, qui tous les deux croient au dieu créateur ou souverain, et rejettent le dieu conservateur, pouvoir ou législateur, puisqu' ils obéissent à des lois, ou suivent des opinions qui leur ont été données par des hommes.

Mais l' idée générale, primitive, l' idée sociale ou fondamentale de la divinité fait toujours le fond de toutes les croyances particulières, et elle se retrouve, cette idée, au sein de ce paganisme absurde qui prostituoit l' adoration à des corps célestes ou terrestres, ou dans ces opinions vagues et foibles qui font de la divinité une vaine théorie sans application à l' homme ni à la société, comme dans la religion chrétienne, véritable société constituée, qui adore l' être suprême *en esprit et en vérité*, et qui développe à la fois tous les rapports de l' intelligence infinie avec l' ordre de l' univers et les lois de la société.

Cette idée générale d' *être* et de ses rapports, est sans doute la première qui luit à la raison de l' homme naissant, et qui *éclaire tout homme venant en ce monde*, lorsque la parole qui l' exprime vient porter la lumière dans le *lieu obscur*, et je soutiens que l' enfant, oui l' enfant, qui bégaye *je suis sage*, a une idée aussi vraie, *du moi, de l' être et de bonté* et d' un rapport avec le *pouvoir*, que le philosophe lui-même ; et la preuve en est évidente, puisqu' ils *expriment* l' un et l' autre leur pensée par la

même *action*, et que

p236

l' enfant demande à son père, seul pouvoir qu' il connoisse encore, le prix qu' il a promis à sa sagesse, comme le philosophe s' humiliant devant l' être suprême, pouvoir universel du genre humain, lui demande la récompense réservée aux efforts que l' homme fait pour la mériter.

L' enfant, à mesure qu' il cultivera sa raison, ne fera que développer cette idée sans prendre une *autre* idée d' être et de bonté : il la

" développera, parce que toutes les vérités morales sont enveloppées les unes dans les autres " ; et de même que le forgeron et l' horloger tirent de la même matière, l' un l' essieu d' un char, l' autre les rouages d' une horloge, l' enfant et l' homme instruit puisent dans la même idée, l' un le petit nombre de rapports dont la connoissance suffit à ses premiers besoins, l' autre la théorie entière des devoirs de l' homme et des lois de la société.

La facilité avec laquelle les sauvages sont convertis à la religion chrétienne vient uniquement de ce qu' elle est la plus naturelle de toutes les religions, c' est-à-dire celle qui développe les rapports les plus naturels des êtres entre eux dans la société ; car il est bien plus *naturel* à l' homme d' avoir une femme que d' en avoir *plusieurs* ; d' adorer *un* dieu que d' en adorer *plusieurs*, d' être humain, enfin, que d' être sauvage : et l' on peut dire en général que tout ce qu' elle *prescrit* de plus sévère est ce qu' il y a de plus naturel. Et qu' on ne dise pas que cette adhésion des sauvages aux vérités sociales n' est ni motivée ni éclairée ; car je

p237

le demande, quelle *expression* plus forte d' une *pensée* distincte, d' une conviction profonde que la civilisation, la plus importante, la plus générale de toutes les *actions* sociales, l' action sociale par excellence, la civilisation, qu' on peut définir l' *application des lois de l' ordre à la société humaine* ? les peuples du Paraguay se sont civilisés en devenant chrétiens, et ils sont devenus chrétiens en se civilisant ; et ils étoient à l' opposé de la civilisation, ces peuples dont les faits exagérés sont le premier aliment de notre

curiosité, et l' éternel objet d' une admiration puérile, ces peuples de sophistes et de statuaires qui *cherchant la sagesse* hors des voies de la nature ont voulu faire à force d' art, jusqu' à la société que la nature ne produit qu' avec le temps, peuples insensés qui opprimèrent, qui corrompirent avec leur législation purement humaine l' homme que protègent, que perfectionnent les lois naturelles des sociétés !

Je croirai, si l' on veut, que l' imagination plus mobile chez les enfans et les peuples naissans vient mêler ses images fantastiques aux idées pures de l' intelligence. Qu' importe après tout aux conceptions de la raison cet *antropomorphisme* involontaire, cette illusion de nos sens dont l' homme même le plus sévèrement méditatif ne sauroit entièrement se défendre, et auquel la religion chrétienne plus *humaine* que le philosophisme se prête elle-même, lorsqu' elle nous enseigne un dieu-homme, et lorsqu' elle nous permet de la figurer ? Le sauvage qui se *figure* peut-être la divinité sous les traits du vieillard vénérable qui la lui a annoncée ne l' appelle pas moins le *grand esprit*, et ce qui

p238

est bien autrement décisif, n' en renonce pas moins à sa barbarie héréditaire et nationale, et prouve assez l' idée qu' il se forme de la sagesse et de la puissance de l' être qu' on lui révèle en en prenant les leçons pour loi de ses volontés, et les exemples pour loi de ses actions.

" les sauvages, dit Condorcet, sont distingués seulement des animaux par quelques idées morales plus étendues et un foible commencement d' ordre social " .

ces idées morales, ce commencement d' ordre social sont des traces à-demi effacées des lois primitives des sociétés, et des semences de christianisme et de civilisation moins altérées par les législateurs grossiers de qui ces peuples simples ont reçu leurs opinions incohérentes, qu' elles ne l' avoient été chez les grecs par des législateurs polis qui composèrent de si beaux systèmes. *ces idées morales*, germes précieux des vérités morales ou sociales, l' instruction vient les *développer*, " parce que toutes les vérités morales sont *enveloppées* les unes dans les autres " , et les conduire à une heureuse maturité.

L' expression *seulement* dont Condorcet se sert en parlant de la distinction que mettent entre l' homme sauvage et la brute des *idées morales et un commencement d' ordre social* est bien peu

philosophique ; car la distinction des *idées morales* et de l' *ordre social*, est la distinction du néant à l' être, même pour si peu *étendues* que soient ces *idées morales*, et pour si *foible* que soit ce *commencement d' ordre social* ; et certes il est aussi absurde de remarquer qu' un peuple naissant à la société n' a qu' un *foible commencement d' ordre social*, qu' il le seroit d' observer qu' un enfant qui commence ses études n' a pas encore fait toutes ses classes.

p239

Quant aux idées morales plus étendues chez le sauvage que chez la brute, on juge que l' homme le plus sauvage a quelques *idées morales*, parce qu' il fait quelques *actions morales* ; mais où est la *moralité* des mouvemens de la brute pour pouvoir en inférer quelque *moralité* dans ses idées ? Au reste, on doit savoir gré à Condorcet d' assigner pour différence entre l' homme en état sauvage et la brute *quelques idées morales et un commencement d' ordre social*, lorsque les physiologistes modernes enseignent dans leurs cours publics, les seuls qui soient suivis aujourd' hui, que l' *unique caractère qui distingue d' une manière absolue l' homme de l' animal, est la station bipède directe et l' ouverture de l' angle facial*. il faut apprendre au grand nombre de nos lecteurs que deux lignes, dont l' une tombe du front, l' autre venant de l' *occiput*, passe par l' extrémité inférieure de l' oreille, forment par leur rencontre à la lèvre supérieure un angle appelé *angle facial*, dont le plus ou le moins d' *acuité* sert à mesurer les divers degrés d' intelligence entre les êtres, depuis un être huître, jusqu' à un être homme. Car, entre ces diverses espèces il n' y a que du plus et du moins ; ensorte qu' on peut mesurer géométriquement l' étendue de l' esprit comme on mesure l' élévation du pôle. Ces facéties débitées gravement et en beaux termes, pour l' instruction, ou plutôt pour l' amusement d' une jeunesse sans connoissances et dans l' âge des passions, ne font pas même des médecins, et l' art de guérir périra comme l' art de vivre ou la morale, étouffé par ces rêveries soi-disant métaphysiques de gens qui croient que disséquer un cadavre c' est étudier l' homme, et qu' ils connoissent l' ensemble parce

p240

qu' ils nomment des parties. " l' homme, dit la divine sagesse, n' a pas compris la dignité à laquelle il a été élevé, et en se comparant aux animaux sans raison il est devenu semblable à eux " .

Mais si l' homme n' invente pas les êtres, que fait-il lorsqu' il se trompe ? Il les déplace, et en intervertit les rapports. Ainsi, la nourrice qui suppose un monstre pour effrayer son enfant, épique qui supposait que les corpuscules avaient formé l' univers, celui qui suppose qu' Orléans est à cent lieues de Paris n' invente rien, comme je l' ai dit, et ne fait que *déplacer* des objets qui existent, et intervertir les rapports qu' ils ont entr' eux, et celui même qui supposerait à dix lieues de Paris une ville qui n' y seroit pas, que feroit-il autre chose que de placer dans un lieu une chose qui est dans mille autres lieux ? Il en est des êtres moraux de même que pour les êtres physiques. Ainsi, quand je dis, que le *peuple est pouvoir suprême*, je n' invente ni le *peuple* ni le *pouvoir*, et je ne fais que les déplacer et intervertir les rapports qu' ils ont entre eux. Et remarquez ici que non-seulement l' homme qui affirme la divinité ne l' invente pas, mais que l' homme même qui la méconnoît ne la nie pas, et ne fait que la déplacer pour lui substituer un autre être.

En effet, comme l' intelligence infinie est cause du monde physique et cause du monde moral ou social, deux rapports généraux d' où dérivent absolument tous les rapports des hommes avec la divinité, l' athée qui, dominé,

p241

subjugué par la présence de l' effet, avoue à son propre insu, la nécessité de la cause, suppose la matière comme *cause* du monde physique, et le peuple ou l' homme comme *cause* du monde social. C' est ce que veulent dire ces deux axiomes : *la matière est éternelle, et le peuple est le pouvoir souverain*. car si la matière est éternelle, elle est cause d' elle-même, et n' a pas reçu l' être d' autre que d' elle-même ; et si le peuple est pouvoir, il est cause de lui-même, puisqu' il ne peut exister de peuple sans *pouvoir* qui le conserve. Mais la matière ne nous est connue que comme une *succession* de formes *ordonnées* pour une *fin* de reproduction, et la société comme une *disposition* d' hommes *ordonnés* pour une *fin* de conservation. *disposition* pour une fin ou *ordonnance*, est

action et n' est pas *volonté*, mais la suppose, est *effet* et non pas *cause*, et la suppose. Aussi les mathématiques démontrent l' impossibilité d' une succession *infinie* ou éternelle de formes matérielles, et l' histoire établit avec la même évidence l' impossibilité de la souveraineté du peuple ; et c' est avec raison qu' on bannit aujourd' hui des mathématiques le terme d' *infini*, et qu' on effacera bientôt des titres des peuples celui de *souverain*.
je sais qu' on oppose des *arguties* aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne ; mais elles ne peuvent ébranler que ceux qui prennent tout syllogisme pour une objection.

p242

Les partisans de l' *éternité de la matière* et de la *souveraineté du peuple* sont des hommes à *imagination*, qui ne se *figurent* dans l' univers que des *images* de mers, de terres, de volcans, d' astres, de feu, d' air, de végétaux, d' animaux, et dans la société que des images d' assemblées, d' orateurs, de législateurs, de députés, etc., foibles esprits qui ne peuvent penser que des *images*, qui ne penseroient plus si ces représentations intérieures leur manquoient ; incapables sans doute de s' élever jusqu' aux idées générales qui ne se peignent que par la parole, et de voir dans la divinité, *région éternelle des essences*, comme l' appelle Leibnitz, une *volonté* générale, infinie, toute-puissante, qui agissant par les lois générales de l' ordre physique, produit cette *action* universelle qu' on appelle *univers*, et agissant par les lois générales de l' ordre moral, produit cette action générale qu' on appelle *société*.
on peut donc conclure que l' erreur est *imaginable*, mais qu' elle n' est pas *idéable* ou compréhensible.
" le faux, dit Mallebranche, est incompréhensible " .
Et j' ai toujours admiré le bon sens de ce roi de l' Inde dont parle Voltaire, qui ne put jamais comprendre ce qu' un hollandais lui racontoit du gouvernement démocratique de son pays, tout aussi étonné que nous le serions si l' on nous parloit de quelque contrée éloignée où les familles sont gouvernées par les enfants.
Et pour mettre dans un plus grand jour la nécessité de ces idées générales de l' être et de ses rapports essentiels, et même de la présence de ces idées à l' esprit de tout homme qui n' a pas accoutumé son esprit à les nier et son coeur à les craindre, je

suppose que lorsqu' un maître enseigne à son élève
comme une vérité générale

p243

cette proposition, *que la ligne droite est la plus courte entre deux points*, l' élève lui répondît :
" vous me donnez cette proposition comme une maxime générale, et je ne puis en constater la vérité que par une application ou expérience particulière. Je tire des lignes entre deux points, et je remarque que la plus droite est toujours la plus courte. Vous faites la même chose, et vous obtenez le même résultat. Je dois en conclure que la ligne droite est *quelquefois* la plus courte entre deux points. Et vous voulez, vous, en conclure que la ligne droite est non-seulement *toutes les fois* ou toujours la plus courte, mais que cela même ne peut jamais être autrement. Ici la *conclusion* ne me paroît pas renfermée dans les *prémisses* ; car que sont au fond toutes les lignes, que tous les hommes, si vous voulez, peuvent vérifier, en comparaison de l' universalité même des lignes ? Et connoissons-nous assez la nature pour affirmer une *nécessité* où nous ne voyons que des circonstances, et étendre à l' ensemble ce que nous ne connoissons que du partiel ; car enfin la ligne droite est un objet physique que je soumets à mes sens, et la propriété générale que vous lui supposez est un rapport intellectuel qui est du ressort de l' esprit seul " .
à cela le maître auroit deux réponses à faire, toutes deux prises des considérations sur l' ordre général et social, mais dont l' une auroit plus de rapport aux pensées, et l' autre aux actions. Il pourroit dire à son élève, 1) que *ligne droite* et *ligne plus courte* sont identiques, et que l' identité est le fondement de nos jugemens ou de la justesse de nos raisonnemens ; qu' ainsi dire *deux et deux font quatre*, c' est dire que *deux et*

p244

deux font deux et deux ; et de même soutenir que la ligne droite peut n' être pas toujours la plus courte, c' est soutenir que la ligne la plus droite peut n' être pas toujours la plus droite, ce qui implique *contradiction*.
2) il lui diroit que si les hommes ne pouvoient pas s' assurer, par une suite d' observations particulières

et toutes conformes, de la vérité d' un principe général, il ne pourroit y avoir de société entre les hommes ; que l' homme ne pourroit exister, puisque tout l' ordre de la vie et de la société roule sur une conclusion semblable ; qu' on sème du bled, et qu' on en fait du pain, parce qu' on a observé que le bled croît et que le pain se mange ; qu' on expose les coupables et qu' on lève des armées, parce qu' on a remarqué que l' exemple du châtement rend le crime plus rare, et que les armées défendent l' état ; et que s' il falloit attendre d' ailleurs que de l' expérience la certitude des vérités mêmes sociales, il y auroit *désordre*. or, l' écolier entendroit très-bien ces deux mots *contradiction* et *désordre*, qui réveilleroient en lui l' idée de *sagesse* et d' *ordre* dont ils sont la privation ; et si, insistant de bonne foi, il soutenoit que ce qui peut paroître aux uns *contradiction* et *désordre* peut paroître aux autres *ordre* et *sagesse*, il faudroit renoncer à apprendre les mathématiques à cet esprit faux, parce qu' il seroit borné, incapable de généraliser ses idées ou d' en saisir les rapports, et la vie entière ne suffiroit pas, que dis-je ? Il seroit impossible de le mener jusqu' à la seconde proposition de la géométrie, et de le faire convenir même de la définition de l' angle. Ainsi, l' élève qui entend cette proposition, *la ligne droite est la plus courte entre deux points*, a non-seulement

p245

l' *image* d' une ligne entre deux points, mais encore l' idée ou la connoissance des rapports de *comparaison* exprimées par *plus*, de *relation* exprimée par *entre*, de *nombre* exprimée par *deux*, et encore l' idée fondamentale d' *ordre* général, qui lui apprend que cela ne peut être autrement, et qui est la seule raison de la certitude générale que nous tirons d' expériences nécessairement particulières et individuelles.

Aussi il est à remarquer qu' on ne trouve point d' *athées* parmi les géomètres métaphysiciens, ou parmi ceux qui ont fait d' importantes découvertes dans ce monde des rapports, tels que Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, puissans génies qui se sont élevés jusqu' à la contemplation des *principes* même de cette science, qui pour le plus grand nombre ne commence qu' aux *éléments*, et qui n' offre à la plupart de ceux qui la cultivent que des images aisées à saisir et à combiner, au

moyen de signes (lignes, chiffres ou lettres) qui en figurent les rapports ; art facile sous cet aspect, qui convient aux imaginations sans chaleur et aux esprits sans étendue, et qui arrêtant la pensée de l'homme sur les rapports des êtres matériels, devoit, dans ce siècle matérialiste, hâter la chute des autres études, et survivre aux connoissances qui règlent la société, et même aux arts de l'esprit qui l'embellissent.

Mais cette idée générale de l'être et de ses rapports, quand a-t-elle lui sur la société, sinon lorsque l'être par excellence, l'être suprême, l'être nécessaire, s'élevant lui-même (qu'on me permette d'emprunter des mathématiques cette locution qui convient si bien à mon sujet), *s'élevant* lui-même à une *puissance infinie* d'être, par cette expression sublime, *je suis celui qui*

p246

suis, a révélé à l'homme l'idée de l'être ? car il n'y a proprement d'être que celui qui en a l'idée, et qui en a l'expression, *je suis* ; et elles ne sont pas, ou elles ne sont que comme le néant devant l'être, *tanquam nihilum ante te*, ces formes matérielles, vaines figures qui paroissent, qui disparaissent, et n'ont de constant que leur succession, *praeterit figura hujus mundi*. l'homme donc qui enseigne, même un enfant, ne fait que développer les conséquences ou les rapports de l'idée fondamentale d'être qu'il trouve dans son esprit, point commun d'intelligence entre le maître et l'élève, sans lequel ils ne pourroient s'entendre. Le maître *développe* ces rapports "*enveloppés* les uns dans les autres, et que la méditation parvient tôt ou tard à extraire ", en donnant à l'élève le signe qui les exprime, et qu'il lui explique par des signes d'autres rapports antérieurement connus ; ensorte que dans l'instruction, même la plus élémentaire, il arrive nécessairement un moment où l'esprit du maître est devancé par celui de son élève. " les hommes, dit Mallebranche, ne peuvent pas nous instruire en nous donnant des idées des choses, mais seulement en nous faisant penser à celles que nous avons *naturellement*. un sourd-muet, dit le p Gerdil dans son *traité des caractères distinctifs de l'homme et des brutes*, n'a, dit-on, aucune idée de Dieu et de l'ame, ni du bien et du mal moral... etc. "

p247

de ces dernières paroles l' auteur tire la conséquence naturelle qu' on ne peut pas conclure qu' il n' y a ni Dieu dans l' univers, ni ame dans l' homme, de l' ignorance ou l' on trouve le sourd-muet sur l' existence de Dieu et sur celle de l' ame ; et j' ajoute que les idées *naturelles* du sourd-muet sur les rapports des êtres moraux entre eux, ou vérités morales et sociales, comme sur le rapport

p248

des êtres physiques, ou vérités physiques et géométriques, ne peuvent, faute de signes qui les expriment, se rendre *présentes* à son esprit, pour être *présentées* à l' esprit des autres, et faire ainsi l' objet de sa réflexion et le sujet de sa conversation, jusqu' à ce que l' instruction l' introduise dans la société, dépositaire, en quelque sorte, de toutes les idées, puisqu' elle en conserve, par la parole et l' écriture, toutes les expressions ; et il y a de quoi s' étonner des questions que firent des savans, théologiens et autres, à ce sourd-muet de Chartres, qui recouvra tout-à-coup l' ouïe à l' âge de vingt ans, et bientôt la parole, dont Condillac parle d' après le journal des savans de 1714, et que m le cardinal Gerdil a pris pour sujet des réflexions qu' on vient de lire. Ces savans lui demandèrent quelles avoient été ses *idées* sur Dieu et sur l' ame jusqu' à cette époque. C' étoit demander à quelqu' un qui n' auroit jamais vu son visage de quelle couleur sont ses yeux ; et il étoit étrange assurément qu' on voulût que cet enfant connût ses idées lorsque ces idées ne se peignoient à son esprit par aucun signe, et qu' il *exprimât* pour les autres ce qui n' étoit pas alors *exprimé* pour lui-même.

Tout ce qui a été dit jusqu' à présent nous a conduit insensiblement à la fameuse question des *idées innées*, et nous peut servir à la résoudre.

écartons d' abord l' expression vague et peu définie d' *idées innées*, signe de contradiction et de scandale pour les philosophes modernes, quoique J J Rousseau lui-même l' ait employée, et dans l' acception la plus scholastique, lorsqu' il dit que l' homme est *né* bon, est *né* libre ; et disons que les idées sont en nous à la fois *naturelles* et *acquises* par les sens ; car il n' y a rien

de plus naturel pour l' homme que d' acquérir, de plus naturel à l' *être* que d' *avoir*. les idées sont *naturelles* en elles-mêmes, *acquises* dans leur expression : *naturelles*, car elles sont en nous, puisqu' elles s' attachent *naturellement* aux mots qui les expriment, et *naturelles* encore, puisque dans l' homme l' action qui lui est naturelle est coordonnée et subordonnée à la faculté d' *idées* ; *acquises*, parce que l' expression qui nous est transmise par les sens nous vient du dehors et de la société. Cette expression revêt, pour ainsi dire, nos idées, en fait un son par la parole, et une image par l' écriture : ainsi exprimées, elle les présente à notre propre esprit, et notre esprit voit sa pensée dans l' expression, c' est-à-dire se voit lui-même (car l' esprit n' est que la pensée), comme les yeux se voient eux-mêmes dans un miroir. Et de même que sans la lumière notre propre corps demeurerait éternellement caché à nos yeux, nos pensées, sans expression, resteroient à jamais ignorées de notre esprit.

Les vérités, même les plus intellectuelles, ont besoin d' expression pour devenir l' objet de notre croyance. *fides ex auditu*, dit s Paul : " la foi vient de l' ouïe, et comment entendront-ils si on ne leur parle " ? Parce que l' ouïe est dans l' homme le sens propre des idées, comme la vue est le sens propre des images.

Les deux opinions des idées *naturelles* et des idées *acquises* par les sens, sont donc vraies toutes les deux si on les réunit, fausses si on les sépare ; nouvelle preuve de ce que nous avons dit ailleurs, *que la vérité n' est pas dans le milieu comme la vertu*, parce que la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, et la vérité à embrasser tous les rapports.

Concluons donc que les hommes ont *naturellement* l' idée de l' être cause universelle, créatrice et conservatrice, non que cette idée soit *innée* dans l' homme moral de la même manière que le besoin de manger et de boire est *inné* ou *natif* dans l' homme physique, mais parce qu' elle est *naturelle* à notre esprit, je veux dire qu' elle entre *naturellement* dans notre entendement, dès que l' expression qui lui est propre, transmise par les sens, vient la *représenter* ou la *rendre*

présente, et qu' une fois reçue, elle se coordonne naturellement aux perceptions les plus élevées de notre raison, et dirige nos actions vers le but le plus utile ; ensorte que de toutes les vérités la plus naturelle est la *nécessité* d' une cause qui fait et qui conserve, idée aussi nécessaire à la perfection de l' homme social que les alimens sont nécessaires au soutien de l' homme physique ; idée enfin qu' on ne retrouveroit pas chez tous les peuples, si elle n' étoit pas naturelle à tous les hommes. Cette cause universelle, présente à l' entendement de l' homme par la parole qui en exprime l' idée, présente à son imagination par les sensations qui résultent des effets qu' elle a produits, présente à son coeur par l' amour ou même par la haine, présente au monde physique par les lois du mouvement, et au monde moral par les lois de l' ordre ; cette cause, développée pour l' intelligence humaine dans tous ses rapports de volonté et de sagesse, d' amour et de bonté, d' action et de puissance, est l' unique raison de tous les rapports qui existent entre les êtres physiques, et qui sont l' univers sensible, et des rapports qui unissent les êtres moraux et forment la société. Mais, et c' est à dessein que j' insiste sur cette vérité,

p251

cette idée, toute *naturelle* qu' elle est, attend pour luire à l' esprit de l' homme, l' expression qui doit la produire, et elle reste inconnue à l' homme lui-même, jusqu' à ce qu' il ait reçu de sa société avec l' être semblable à lui, cette expression qu' une tradition ou parole héréditaire conserve dans les familles, et qu' une écriture impérissable conserve dans les nations.

Il est donc physiquement et métaphysiquement impossible que les hommes aient inventé l' idée de la divinité ou de la cause générale de tout ce qui est. Car, ou l' inventeur ne se seroit jamais entendu lui-même, s' il avoit inventé le mot avant d' avoir l' idée, ou il n' auroit jamais été entendu des autres, s' il leur avoit adressé des mots auxquels ils n' eussent pu attacher aucune idée. En un mot, une idée sans expression n' est pas une idée et n' est pas, puisque une idée n' est connue, pensée, qu' autant qu' elle est *exprimée* par une parole. Une parole sans idée n' est pas une expression et n' est qu' un son, puisqu' une parole n' est entendue qu' autant qu' elle exprime une idée.

Je finirai par une observation dont je laisse au lecteur à peser l' importance. Les métaphysiciens, et

surtout Condillac, appellent du nom commun d' *idées abstraites* les idées *collectives* représentatives de certaines modifications ou propriétés des corps, telles que *blancheur*, *acidité*, *fluidité*, etc. Et les idées générales représentatives des attributs de l' intelligence infinie, *sagesse*, *justice*, *ordre*, etc. C' est-à-dire, qu' ils confondent sous une même dénomination des êtres sans *réalité*, des *êtres de raison*, avec la réalité même de l' être et la raison de tous les êtres. Cependant ces deux opérations de l' esprit ne sont pas du même genre, si

p252

même elles ne sont pas opposées comme le simple et le composé. En effet, dans l' une, l' esprit considère les objets physiques d' une manière *collective* et composée en elle-même, quoiqu' elle paroisse simple dans son expression, et *blancheur* n' est évidemment que la *collection* de tous corps *blancs*, considérés sous la modification de leur couleur ; dans l' autre, l' esprit considère dans leur simplicité et leur généralité, leur infinité, les attributs de l' être intelligence *ordre*, *sagesse*, *puissance*, etc., raison de toute société ou de tous les rapports des êtres entr' eux. *blancheur* est une *abstraction*, et les corps eux-mêmes ne sont que *contingens*, pouvant être ou n' être pas : *ordre*, *sagesse*, *puissance*, etc. Sont des vérités *réalisées* dans l' univers et la société, attributs nécessaires, simples, généraux, infinis de l' être nécessaire, simple, infini, de l' être général, c' est-à-dire qui comprend tous les êtres existans ou possibles dans sa volonté et sous son action ; attributs qui ne seroient pas moins des vérités, même quand il n' existeroit rien au dehors de l' être suprême, et que ses attributs ne seroient *ordonnés* que relativement à lui.

Condillac va plus loin. Cette faculté de l' esprit, de considérer les objets physiques dans leur *collection*, et l' être simple dans son *unité* ou dans sa *généralité*, a été regardée avec raison comme l' apanage exclusif de l' esprit humain, sa plus belle prérogative, et la raison de ses progrès.

" l' homme, dit m le cardinal Gerdil, a seul entre les animaux le pouvoir de former des idées abstraites, ainsi que M Locke en convient " . Condillac donne dans une opinion diamétralement opposée. " ce qui rend, dit-il, les idées générales si nécessaires, c' est la limitation de notre esprit " ; et

conséquent à ce principe, il accorde cette faculté aux brutes. " les bêtes, dit-il, ont des idées abstraites ". On ne concevrait pas une pareille contradiction aux idées reçues, et même à celles de Locke son maître, si Condillac ne nous l'expliquait lui-même, en nous apprenant ce qu'il entend par idées générales. " ce qui rend les idées générales si nécessaires, c'est la limitation de notre esprit. Dieu n'en a nullement besoin ; sa connaissance comprend tous les individus, et il ne lui est pas plus difficile de penser en même temps à tous qu'à un seul " .

Condillac entend donc par *généralité* la collection des *individualités*, au lieu d'entendre la simplicité et l'unité de l'être. Mais quoi ! Cette faculté de considérer le simple ou le général, ces vastes et sublimes notions d'ordre, de raison, de justice, fondement de toutes ces théories générales qui rapprochent de l'intelligence divine les intelligences humaines qui les conçoivent, ne seroient qu'une preuve de la faiblesse de notre entendement, et le point par où l'esprit de l'homme se rapprocheroit de l'instinct de la brute, l'esprit de l'homme, " qui ne peut, dit Bossuet parlant à l'académie française, *égaler ses propres idées*, tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité " ! Et l'infini lui-même ne connoîtroit

l'ensemble de son ouvrage que dans les détails, et l'ordre général ne seroit présent à ses yeux que par nos actions individuelles, si souvent opposées à tout ordre ! Je sais que dans les écrits de Condillac, comme dans le plus grand nombre des écrits philosophiques de ce siècle, les conclusions de l'auteur sont très-différentes des conséquences de ses principes ; mais si l'auteur peut s'excuser sur ses conclusions, les principes doivent être jugés par leurs conséquences.

Ainsi, distinguons nettement les idées *collectives*, représentatives des modifications *contingentes* de l'être *étendu*, des idées *générales* représentatives des attributs *nécessaires* de l'être *simple*. appelons les unes, si l'on veut, *idées abstraites*, et les autres, idées simples ou générales ; et c'est à voir en Dieu ces idées générales, ou plutôt à voir Dieu même dans ces idées

générales, qu' auroit dû se borner Malebranche, dont le système, poussé jusqu' à voir en Dieu même l' *étendue intelligible*, a pris une fausse couleur de *spinosisme*, et a prêté à la censure, et même au ridicule. i 255

Mallebranche considère sur-tout dans ses ouvrages la volonté générale de l' auteur de la nature, les lois immuables de l' ordre, la raison essentielle qui éclaire les hommes, et il va jusqu' à dire : " la volonté qui fait l' ordre de la grace est ajoutée à la volonté qui fait l' ordre de la nature : *il n' y a en Dieu que ces deux volontés générales ; et tout ce qu' il y a sur la terre de réglé dépend de l' une ou de l' autre de ces volontés.* " idée vaste, mais incomplète, et qui ne rend pas l' étendue et la profondeur de ce passage de st-Paul, l' abrégé et comme la devise du christianisme : *instaurare omnia in christo quae in caelis et quae in terrâ sunt.*

Mallebranche n' entendit donc par l' ordre de la nature, et par l' ordre de la grace, que l' ordre physique, ou les loix des corps et celles des esprits, considérés dans la religion seulement ; *et il ne vit que cela de réglé sur la terre,* comme si, sous l' empire de l' être, ordre et règle essentielles, il pouvoit y avoir quelque chose *qui ne fût pas réglé.* quelle vaste carrière eût été ouverte à son génie, s' il eût généralisé cette idée, embrassé la nature morale comme la nature physique, et porté ses regards, non sur l' ordre particulier de la

p256

religion, mais sur l' ordre général de la société, qui comprend les rapports de Dieu et de l' homme appelés *religion*, et les rapports des hommes entr' eux appelés *gouvernemens, réglés*, les uns comme les autres, par les loix de l' être, pouvoir suprême de tous les êtres ? Que de progrès eût fait ce profond méditatif dans la *recherche de la vérité*, si au lieu de consumer ses forces, comme le voyageur égaré dans des sables arides, à pénétrer le *comment*, et la manière d' objets ou d' opérations dont il suffit à l' homme d' idéer la raison, c' est-à-dire, de comprendre *la nécessité* ; il eût fait à l' état extérieur de la société religieuse et politique une application *réelle*, historique de la vérité de ses principes ; car la *vérité* devient sensible dans la *réalité*, et la *réalité* est, pour ainsi dire, le corps et l' expression même de la *vérité*.

mais, le dirai-je ? Le genre humain à peine échappé à cette philosophie de mots dont Aristote avait bercé son enfance, ne faisoit que de naître à la philosophie des idées, et de s'élancer sur les pas de Descartes, dans les routes de l'intelligence ; époque des idées qui, par la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, concourut dans le même siècle et chez le même peuple, avec l'époque de la fixation du langage. " lorsque la langue française, dit Bossuet dans le discours que j'ai cité tout-à-l'heure, sortie des jeux de l'enfance, et de l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée par l'expérience, et réglée par le bon sens,

p257

sembla avoir atteint *la perfection que donne la consistance* ". mais l'esprit humain suivit une marche naturelle ; il étudia les êtres avant d'observer leurs rapports ; aussi, Descartes prouva Dieu, expliqua l'homme, et ne considéra pas la société. La nécessité de lois générales, expression de la volonté de l'être créateur et conservateur, fut aperçue ; Descartes en fit l'application au mouvement, et Mallebranche à la pensée : Newton généralisa les lois du mouvement en calculant le système universel du monde physique. Osons, il est temps, généraliser aussi les lois du monde moral, et dans cette raison essentielle, qui, selon Mallebranche, se fait entendre à toute intelligence qui la consulte ; considérons plutôt le pouvoir suprême, qui, pour régler tous les hommes, a parlé aux sociétés. Il a manqué à ces génies immortels d'avoir assisté comme nous à cette commotion universelle, à ce renversement du monde social, qui, mettant à découvert le fond même de la société, leur auroit permis d'en observer la constitution originaire, et les lois fondamentales, semblable à ces tempêtes violentes qui soulèvent l'océan jusques dans ses plus profonds abîmes, et laissent voir les bancs énormes de roche qui en supportent et en contiennent les eaux ; et de même qu'ils retrouvoient la loi générale du mouvement en ligne droite naturel à tous les corps mûs, dans l'invincible tendance à s'échapper par la tangente que conserve tout corps forcé au mouvement circulaire, ils auroient vu la loi générale de l'unité fixe de pouvoir distinctement exprimée dans les efforts que fait pour y revenir une société, que des évènements désastreux, ou

des systèmes plus désastreux encore, ont jetée hors des voies de la nature dans les sentiers inextricables de la variation *du pouvoir*. mais il ne faut pas croire que ces puissans esprits eussent établi une *théorie du pouvoir religieux et politique* de la société aussi paisiblement qu'ils ont établi la théorie des lois du mouvement. Descartes ne combattit que des préjugés scholastiques, et Newton n'eut à dissiper que des tourbillons imaginaires ; une *théorie du pouvoir social* attaqueroit des préjugés religieux et politiques, et elle auroit à lutter contre les tourbillons des passions humaines, bien autrement entraînants que ceux de Descartes : les ouvrages de ces grands hommes, contredits par des savans, furent accueillis par les rois, et *la théorie du pouvoir* placée avec son auteur sous l'anathème d'une proscription politique, et étouffée par la violence, ne pourroit obtenir tout au plus que l'honorable suffrage d'un petit nombre d'hommes vraiment éclairés, qui, forcés au silence, ne pourroient même pas, par une critique judicieuse, épurer la vérité au creuset de la contradiction. Et quel eût été, par exemple, le sort d'un ouvrage de ce genre, s'il eût paru en France au temps, déjà loin de nous, de cette variation infinie, de ce combat interminable de *pouvoirs*, détruits aussitôt qu'élevés, de *comités*, de *conventions*, de *législateurs*, de *directeurs* ? et auroit-il resté à son auteur, contre l'injustice ou la foiblesse des hommes, d'autre appui que cette conviction impérieuse, je dirois presque tyrannique de la vérité, que rien n'égale en puissance sur les facultés de l'homme, pas même le fanatisme de l'erreur, ni d'autre consolation que de souffrir pour la vérité, après avoir vécu pour elle ?

Ces considérations sublimes sur l'ordre social, objet d'une semblable *théorie du pouvoir*, et dont cet *essai* indique les principaux points, seront l'entretien du siècle qui va s'ouvrir, comme les considérations sur l'ordre physique et les recherches sur la nature des corps ont été l'objet principal des études dans le siècle qui finit ; et l'application des lois générales de la société aux réglemens particuliers de l'administration publique fera la force réelle des sociétés, et le véritable bonheur de l'homme. On prie ceux qui pourroient s'étonner du

point de vue nouveau sous lequel cet *essai* présente des objets qu' ils n' ont accoutumé de voir que sous une certaine face, ou même qu' ils n' ont jamais considérés, de se tenir en garde contre cette prévention trop ordinaire, qui nous fait penser que ceux qui nous ont précédés ne nous ont rien laissé à découvrir sur certains objets, comme si le temps, qui découvre tout, le temps, qui a marché pour eux, n' avoit pas volé pour nous, et amoncelé dans un point de l' espace et de la durée, plus de matériaux propres à fonder une *théorie* de la société, que les siècles n' en avoient amassé peut-être depuis l' origine des temps et des hommes. " on s' imagine sans raison, dit Mallebranche, que nos pères étoient plus éclairés que nous. C' est la vieillesse du monde et l' expérience qui font découvrir la vérité, *veritas*, dit s Augustin, *filia temporis, non auctoritatis* " .